Animation et coordination des actions et des réflexions pour la sauvegarde de l'anguille européenne sur le bassin versant Gironde Garonne Dordogne Charente Seudre Leyre

Année 2017

Vanessa LAURONCE

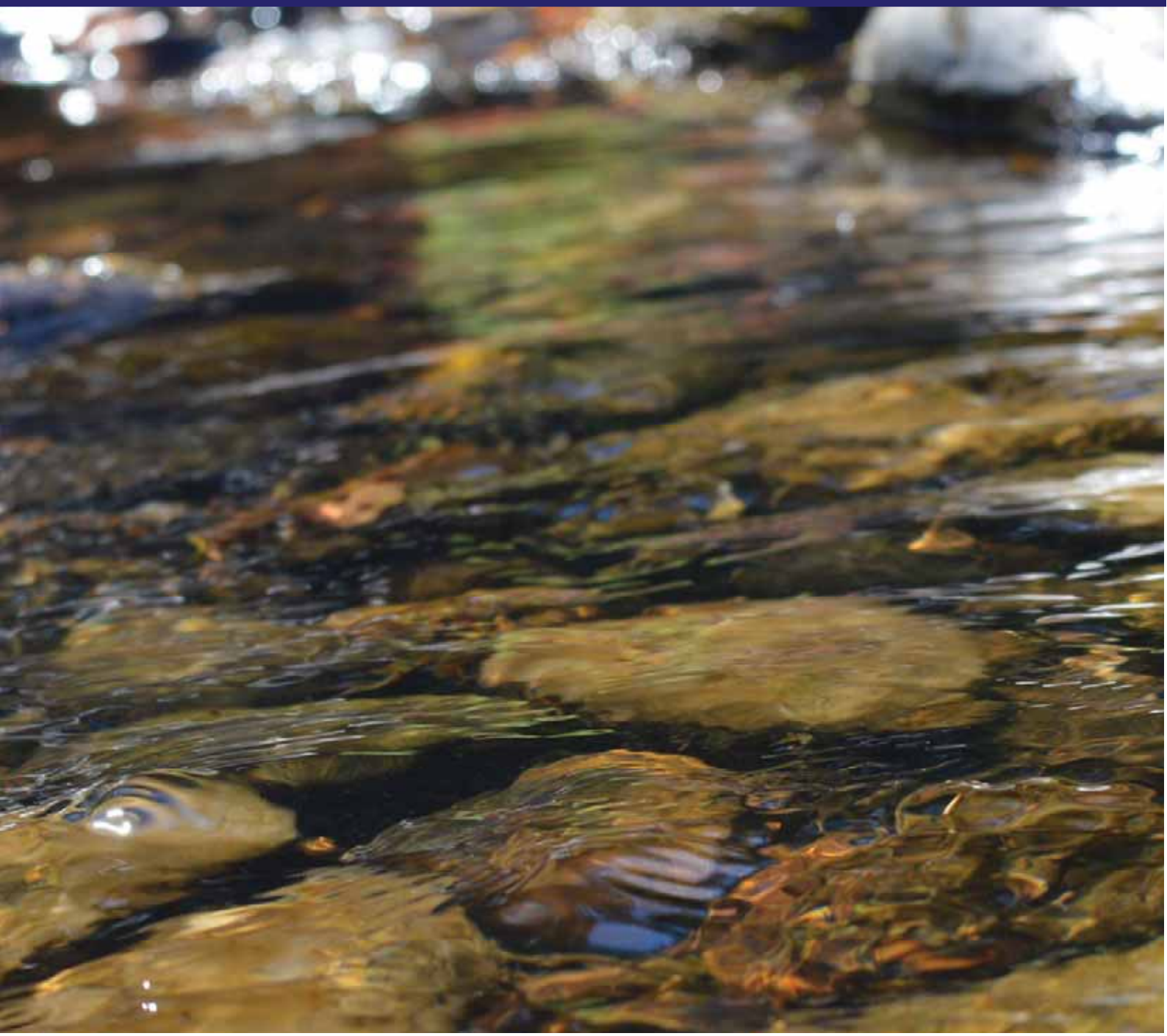

M I G A D O

Migrateurs Garonne Dordogne

SOMMAIRE

Sommaire ..... *i*

Table des illustrations ..... *ii*

Introduction *1*

1. Le plagepomi, le plan de gestion anguilles et le Règlement européen instituant des mesures de reconstitution de l'anguille europenne. *2*

1.1 LE PLAGEPOMI **2**

1.2 Le Règlement européen et les plans de gestion locaux et nationaux **6**

1.3 Participation de l'animatrice du Groupe Technique Anguille COGEPOMI **7**

1.3.1 Suivi des captures des pêcheurs professionnels 7

1.3.2 Le repeuplement 10

1.3.3 Les ouvrages identifiés comme prioritaires pour l'anguille (ouvrages ZAP) 11

2 La cohérence des actions dans le bassin : transfert de méthodologies et connaissances avec les partenaires locaux du bassin et les partenaires nationaux et internationaux *19*

2.1. Appui technique sur des cas concrets aux bureaux d'études et partenaires – transfert de connaissance et expertise **19**

2.2. Appui technique aux syndicats de bassins versants ou gestionnaires d'ouvrages **19**

2.3. Travail avec des partenaires institutionnels sur des problématiques plus générales **21**

2.4. Transfert de connaissance et de méthodologie à l'échelle du territoire du COGEPOMI **22**

2.5. Animation du Groupe Anguille du GRISAM **22**

3. Le Groupe Technique anguille COGEPOMI *23*

4. SEANCE PLENIERE COGEPOMI *23*

Conclusion *24*

ANNEXES *25*

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : Page de garde du PLAGEPOMI Garonne Dordogne Charente Seudre Leyre 2015-2019 2
Figure 2 : Répartition du coût des actions en cours par thématique de 2015 à 2017 sur l'ensemble du territoire COGEPOMI. 3
Figure 3 : Répartition du coût des actions en cours par thématique et par an de 2015 à 2017 sur l'ensemble du territoire COGEPOMI. 3
Figure 4 : Répartition du coût des actions par maitre d'ouvrage d'action. 4
Figure 5 : Répartition des financements du coût des actions anguilles par financeurs. 5
Figure 6 : Répartition des différents financeurs par thématique du PLAGEPOMI. 5
Figure 7 : Evolution des captures et des quotas de pêche de civelles sur les dernières saisons de pêche : a) les pêcheurs professionnels maritimes, b) les pêcheurs professionnels fluviaux, c) l'ensemble des pêcheurs professionnels de l'UGA. Source : DREAL Nouvelle Aquitaine, AFB. 9
Figure 8 : Carte des secteurs favorables au repeuplement d'anguilles dans UGA Garonne Dordogne Charente Seudre Leyre – extrait du volet local du plan de gestion Anguille (PGA). 10
Figure 9 : Carte de localisation des ouvrages de la ZAP (Zone d'action prioritaire). Extrait du volet local du PGA. ... 12
Figure 10 : Etat initial d'aménagement des ouvrages ZAP (a), et état d'avancement en décembre 2017 (b) pour le bassin Garonne Dordogne Leyre et pour Charente Seudre. Source : MIGADO, Cellule migrateurs Charente, 2018 ... 14
Figure 11 : Etat d'avancement d'aménagement ou d'intervention sur les ouvrages ZAP du bassin Garonne Dordogne Charente Seudre Leyre. Source : MIGADO, Cellule migrateurs Charente, 2017 14
Figure 12 : Etat d'avancement d'aménagement ou d'intervention sur les ouvrages ZAP du bassin Garonne Dordogne Leyre Canal des Etangs. Source : MIGADO, 2017 15
Figure 13 : Etat d'avancement d'aménagement ou d'intervention sur les ouvrages ZAP soumis à marée du bassin Garonne Dordogne Leyre Canal des Etangs. Source : MIGADO, 2017 16
Figure 14 : Type d'aménagement ou gestion réalisés (a) ou pressentis (b) pour le rétablissement de la libre circulation dans le bassin Garonne Dordogne Leyre Lacs Médocains. 17
Figure 15 : Autres études de rétablissement de la libre circulation en cours sur le territoire Garonne Dordogne Canal du Porge. 18

Tableau 1 : Synthèse des coûts arrondis des différentes mesures du PLAGEPOMI. 4
Tableau 2 : Quantités déversées et densités sur chaque site. Source : CRPMEM Nouvelle Aquitaine et Poitou-Charente, 2017. 11

INTRODUCTION

La situation de l'anguille, espèce migratrice historiquement présente sur le bassin Garonne Dordogne, est très préoccupante puisqu'elle se situe, selon le CIEM, en dehors de ses limites de sécurité biologique. Des mesures d'urgence s'imposent afin d'assurer la sauvegarde de l'espèce. Sur le bassin, elle représente d'importants enjeux patrimoniaux et socio-économiques, en relation notamment avec la présence d'une pêcherie commerciale.

A travers les différentes actions menées par l'association MIGADO, s'est développé un réseau d'acteurs, d'usagers, d'administrateurs… afin de coordonner les réflexions et actions au niveau du bassin versant. La création d'un nouveau groupe technique anguille du COGEPOMI en 2004 et d'un poste d'animation ont également permis d'avancer dans les réflexions. Dès à présent, le fonctionnement et la dynamique du réseau ont fait leurs preuves avec la consultation fréquente de l'animatrice/coordinatrice par différents partenaires, bureaux d'étude, administrations… afin d'assurer la cohérence des actions et des réflexions.

Le travail au cours de cette année 2017 s'est porté principalement sur le suivi de la mise en place des actions du PLAGEPOMI 2015-2019, et du PGA, le bilan intermédiaire du PLAGEPOMI, et le rapportage du Plan National d'actions.

De nombreuses études de bassins versants sur la continuité écologique se sont poursuivies et MIGADO a participé aux différentes réunions de comité de pilotage afin d'apporter son expertise. Un appui technique important a été développé auprès des techniciens rivières et gestionnaires sur des thématiques de continuité écologique.

1. LE PLAGEPOMI, LE PLAN DE GESTION ANGUILLES ET LE REGLEMENT EUROPEEN INSTITUANT DES MESURES DE RECONSTITUTION DE L'ANGUILLE EUROPENNE.

1.1 LE PLAGEPOMI

Le PLAGEPOMI 2015-2019, adopté dans sa version complète en 2015, a été élaboré sur la base des bilans par espèce réalisés dans les groupes de travail définis et des bilans de mesures et financiers. Le travail réalisé a conduit à l'élaboration de nouvelles mesures de gestion, mettant en œuvre les principales actions de sauvegarde et restauration des espèces.

Ces mesures se développent autour de huit grands thèmes, identiques à ceux du PLAGEPOMI précédent :

- la gestion des habitats (GH)

- la libre circulation (LC)

- la gestion de la pêche (GP)

- le soutien de stock (SS)

- les suivis biologiques (SB)

- les suivis halieutiques (SH)

- l'amélioration des connaissances (AC)

- la mise en œuvre du plan de gestion (MP)

24 mesures concernent l'anguille, dont 7 sont spécifiques à cette espèce.

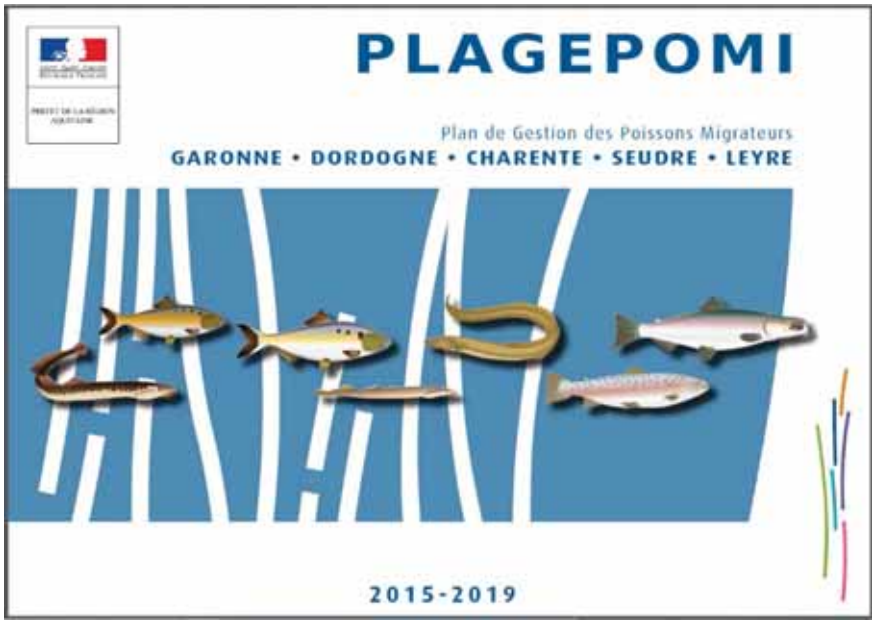

Figure 1 : Page de garde du PLAGEPOMI Garonne Dordogne Charente Seudre Leyre 2015-2019

En 2017, un bilan intermédiaire du PLAGEPOMI a été réalisé par la DREAL Nouvelle Aquitaine en partenariat avec les différents groupes techniques COGEPOMI.

Dans le cadre de l'animation du Groupe Technique anguille COGEPOMI, MIGADO a commencé à faire un bilan par action, et par thématique des mesures PLAGEPOMI mises en œuvre. Le bilan intermédiaire comprend les actions développées de 2015 à 2017

Toutes les actions prévues dans le cadre du PLAGEPOMI sont en cours de réalisation, voire terminées, notamment pour l'action SH02 « Evaluer la pêche à la ligne de l'anguille ».

Les actions de soutien de stock, action de transfert de civelles dans le cadre du Plan de gestion anguilles, représentent une grande partie du coût des actions anguilles mises en place sur la période.

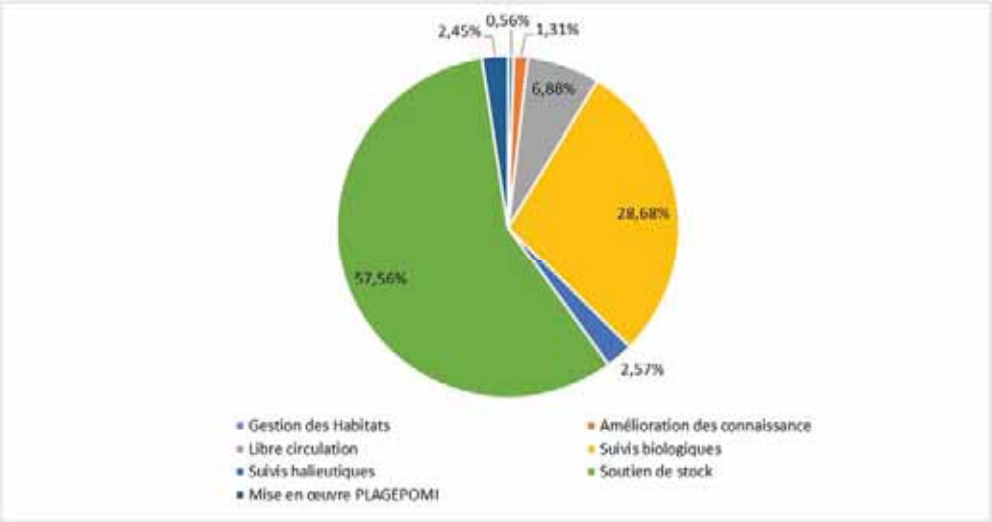

Figure 2 : Répartition du coût des actions en cours par thématique de 2015 à 2017 sur l'ensemble du territoire COGEPOMI.

Les variations annuelles sont faibles sur les différentes thématiques, avec l'apparition d'actions de gestion des habitats à partir de 2017.

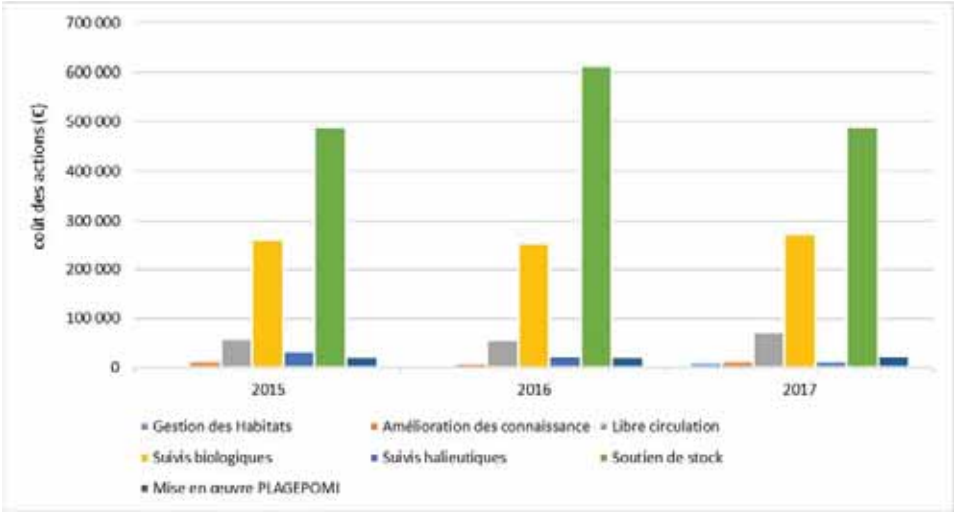

Figure 3 : Répartition du coût des actions en cours par thématique et par an de 2015 à 2017 sur l'ensemble du territoire COGEPOMI.

Le coût des différentes mesures concernant l'anguille (partie anguille d'une mesure multi-espèces ou mesure spécifique anguille) est présenté dans le tableau ci-dessous. Ces coûts sont issus du travail réalisé dans le cadre de l'animation du groupe technique anguille COGEPOMI avec les différents partenaires lors des réunions du Groupe technique et des bilans annuels d'actions. Ils ont été arrondis et restent indicatifs.

		Année			
Thématique	**Mesure PLAGEPOMI**	**2015**	**2016**	**2017**	**Total général**
Gestion des habitats	Intégrer la qualité des milieux des marais ou zones humides à la démarche d'amélioration de la continuité écologique vis-à-vis des anguilles dans les secteurs à enjeux en aval des bassins versants (GH04)		4 100 €	11 400 €	**15 500 €**
Libre circulation	Veiller à l'atteinte d'une efficacité suffisante des dispositifs de franchissement au niveau des obstacles sur les axes stratégiques (LC01)	59 500 €	57 700 €	72 800 €	**190 000 €**
Soutien de stock	Mise en place du repeuplement en anguille dans le cadre du plan de gestion (SS01)	489 000 €	611 000 €	490 000 €	**1 590 000 €**
Suivis biologiques	Suivre les migrateurs aux stations de contrôle stratégiques pour le territoire et valoriser les données (passes et stations spécifiques anguilles - Saujon et Pas du Bouc) (SB01)	62 700 €	75 200 €	74 000 €	**211 900 €**
	En complément des suivis nationaux, poursuivre le suivi des inicateurs d'état de population d'anguille jaune utiles à la stratégie de gestion locale. (SB02)	97 000 €	96 000 €	116 400 €	**309 400 €**
	Contribuer à l'évaluation du flux entrant de civelles à partir des données de pêcherie et en dehors des périodes de pêche autorisée sur une partie du territoire estuarien (SB03)	38 000 €	54 300 €	67 100 €	**159 400 €**
	Mise en place des rivières Index du Plan National de gestion de l'anguille (SB04)	65 000 €	30 000 €	17 000 €	**112 000 €**
Suivis halieutiques	Assurer un suivi annuel des pêcheries professionnelles et amateurs aux engins et filets (SH01)	16 000 €	16 000 €	12 300 €	**44 300 €**
	Evaluer la pêche à la ligne de l'anguille (SH02)	18 300 €	8 200 €		**26 500 €**
Amélioration des connaissances	Améliorer les connaissance sur le comportement migratoire des anguilles en lien avec les facteurs environnementaux (AC02)	13 700 €	8 700 €	13 700 €	**36 100 €**
Mise en œuvre du PLAGEPOMI	Actualiser les mandats des groupes techniques du COGEPOMI et conforter leur animation (MP03)	22 100 €	21 200 €	24 200 €	**67 500 €**
	Total général	**881 300 €**	**982 400 €**	**898 900 €**	**2 762 600 €**

Tableau 1 : Synthèse des coûts arrondis des différentes mesures du PLAGEPOMI.

Huit maitres d'ouvrages se répartissent les actions anguilles sur le territoire COGEPOMI Garonne Dordogne Charente Seudre Leyre sur la période 2015-2017.

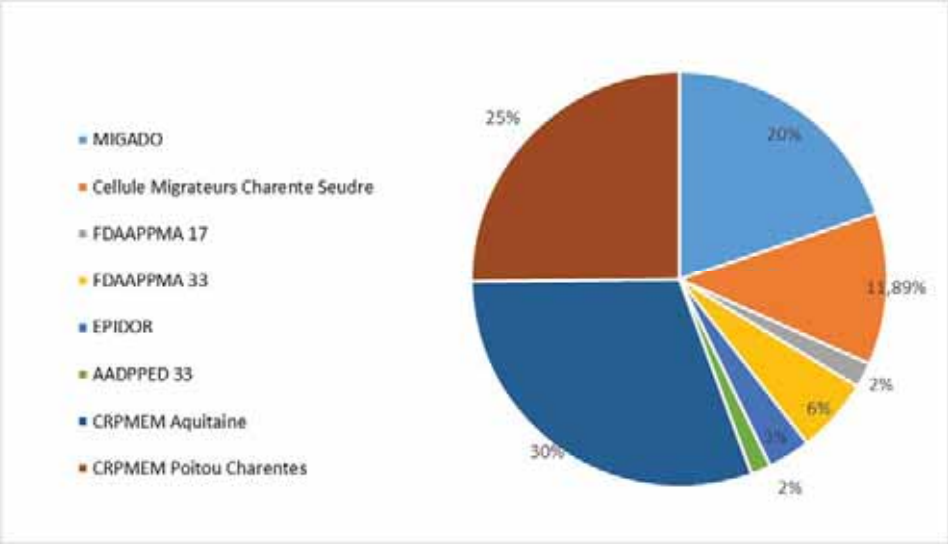

Figure 4 : Répartition du coût des actions par maitre d'ouvrage d'action.

Les principaux financeurs apparaissant sur les actions anguilles sont l'Etat, l'Agence de l'eau Adour Garonne, l'Europe et l'ONEMA, sachant que sur la figure 6 on constate que l'Etat et l'ONEMA ne participent qu'au financement de l'action de soutien de stock. Les autres financeurs se répartissent sur les différentes thématiques.

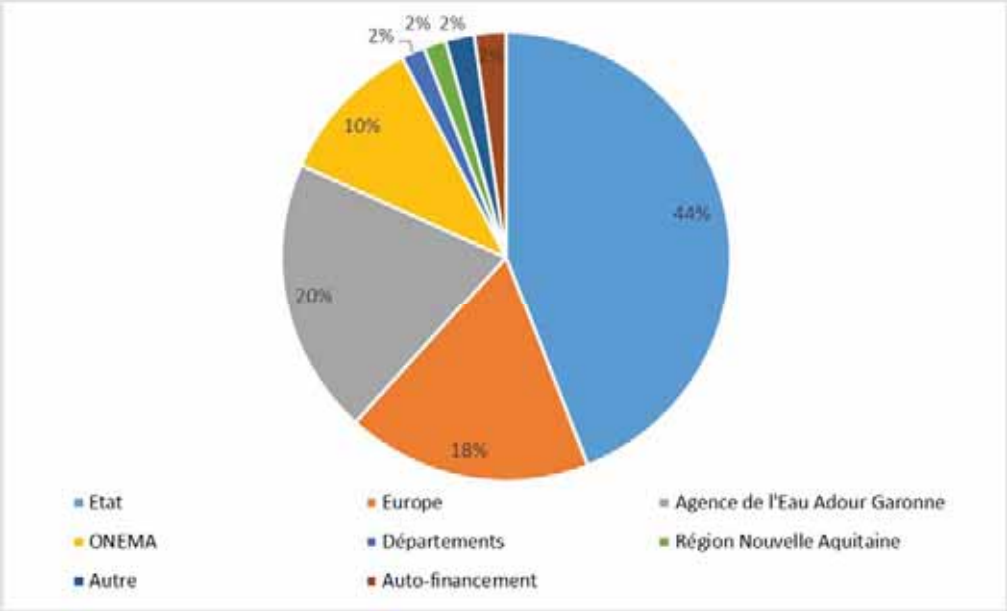

Figure 5 : Répartition des financements du coût des actions anguilles par financeurs.

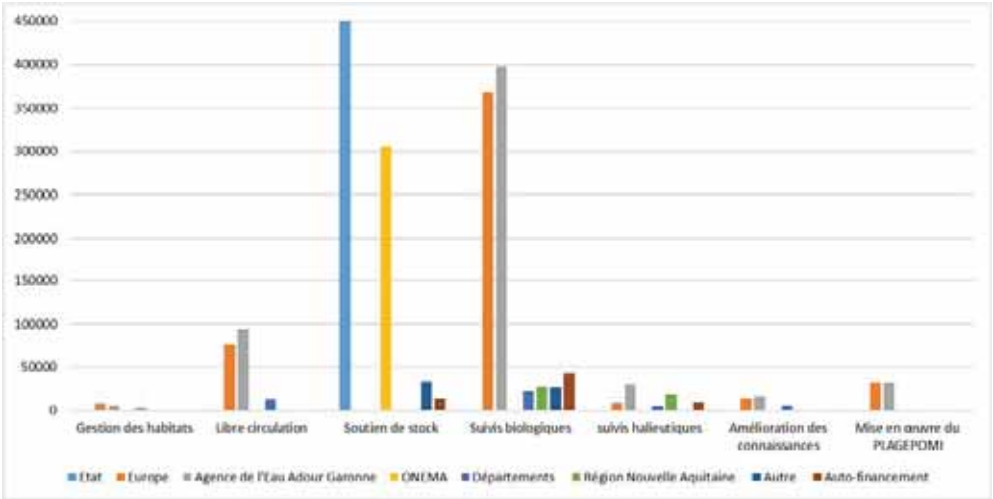

Figure 6 : Répartition des différents financeurs par thématique du PLAGEPOMI.

Les actions inscrites dans le cadre du Plan de Gestion de l'Anguille, en réponse au Règlement européen, ont été intégrées aux actions mises en place dans le bassin. Le plan de gestion des poissons migrateurs est téléchargeable sur le site de la DREAL Nouvelle Aquitaine (http://www.aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/poissons-migrateurs-r379.html).

Les mesures concernant la gestion de la pêche de l'anguille ne sont pas développées dans ce document, mais le sont dans le cadre du plan de gestion national.

Le rôle de l'animatrice/coordinatrice est d'assurer un suivi de la mise en place de toutes les mesures de gestion du PLAGEPOMI, en faisant le lien avec les différents partenaires, membres du Groupe Technique Anguille COGEPOMI.

1.2 Le Règlement européen et les plans de gestion locaux et nationaux

Un Règlement Européen instituant des mesures de gestion pour la sauvegarde de l'anguille a été approuvé en juin 2007 par le Conseil des Ministres. Chaque Etat membre devait présenter, avant décembre 2008, un plan de gestion proposant des mesures de réduction des mortalités anthropiques des populations d'anguilles et de restauration de l'espèce. Dans le cas contraire, une réduction de la pression de pêche sera appliquée. Le plan de gestion français a été validé par l'Europe en février 2010, les Ministères ayant tout de même demandé aux différents partenaires de mettre en place les actions proposées dans les volets locaux et nationaux de ces plans à partir de juillet 2009. L'objectif à long terme de ce plan de gestion est de réduire la mortalité anthropique de l'anguille et d'atteindre un niveau de biomasse d'échappement d'anguilles argentées équivalent à 40 % d'une biomasse pristine, c'est-à-dire estimée « sans impact anthropique ».

L'organisation française pour l'élaboration du plan de gestion s'est déroulée de la façon suivante :

- un volet national, décrivant la stratégie retenue, les objectifs, les moyens, et traitant de certaines mesures relevant d'un niveau national (comme les mesures de restriction de la pêche),

- un volet local, élaboré au sein des territoires COGEPOMI à travers un groupe de rédaction constitué de la DREAL Nouvelle Aquitaine, la DRIRE, l'AFB (ONEMA), l'AEAG et de l'animatrice du Groupe Technique pour notre bassin versant.

La rédaction du volet local s'est faite sur la base des recommandations de travail des groupes techniques « pêcherie et contrôle », « suivis », « ouvrages » et « repeuplements », et selon les recommandations du GRISAM.

Au fur et à mesure de la rédaction, lors des différentes étapes, une validation par le Comité de bassin et par le COGEPOMI a eu lieu.

Les volets locaux ont été élaborés et comportent :

- ✓ un état des lieux de la population d'anguilles,

- ✓ une description des suivis existant sur le bassin,

- ✓ une liste des différentes pressions anthropiques s'exerçant sur la population.

Les mesures de gestion validées dans le PLAGEPOMI y ont également été incluses.

Le volet national comporte les mesures travaillées et validées au niveau national telles que les mesures de réduction de la pêche, les mesures pour la réduction des mortalités dans les turbines, etc…

Des **zones d'actions prioritaires** ont été définies par bassin afin d'identifier les ouvrages à traiter en priorité de manière à rétablir la continuité écologique sur ces ouvrages.

Les plans de gestion local et national traitent des mesures pêche, repeuplement et continuité écologique.

1.3 Participation de l'animatrice du Groupe Technique Anguille COGEPOMI

Le rôle de l'animatrice du groupe technique anguille est de s'assurer de la diffusion et de la bonne connaissance du PLAGEPOMI, du plan de gestion anguilles et des principales mesures auprès des différents partenaires du bassin. Lors de réunions ou rencontres, des présentations et explications (faites également en grande partie par téléphone) ont lieu afin de porter à la connaissance de tous ces informations.

En 2018, un nouveau rapportage du Plan National de Gestion de l'anguille doit avoir lieu. MIGADO y participe via la DREAL Nouvelle Aquitaine en transmettant les bilans de suivis de mise en place des actions anguilles sur le territoire COGEPOMI, mais également en tant que représentant des associations Migrateurs au Comité National Anguille.

Ainsi, MIGADO a transmis la liste des actions mises en place au niveau du territoire COGEPOMI et les principaux résultats qui peuvent apporter des éléments importants à l'atteinte des objectifs du PGA. Le suivi de l'atteinte des objectifs et des avancées en termes de rétablissement de la continuité écologique sur les ouvrages identifiés comme prioritaires ont également été transmis. Début 2018, il est prévu que MIGADO à la demande du Ministère, regroupes les actions développées par les autres associations Migrateurs en France et transmettent ces informations avant la rédaction du rapportage.

1.3.1 Suivi des captures des pêcheurs professionnels

Ces données sont issues des suivis et traitements effectués par l'ONEMA / AFB pour les pêcheurs professionnels fluviaux.

L'évolution des quotas de pêche et de quantités prélevées lors des dernières saisons de pêche est présentée sur les graphes ci-dessous.

a)

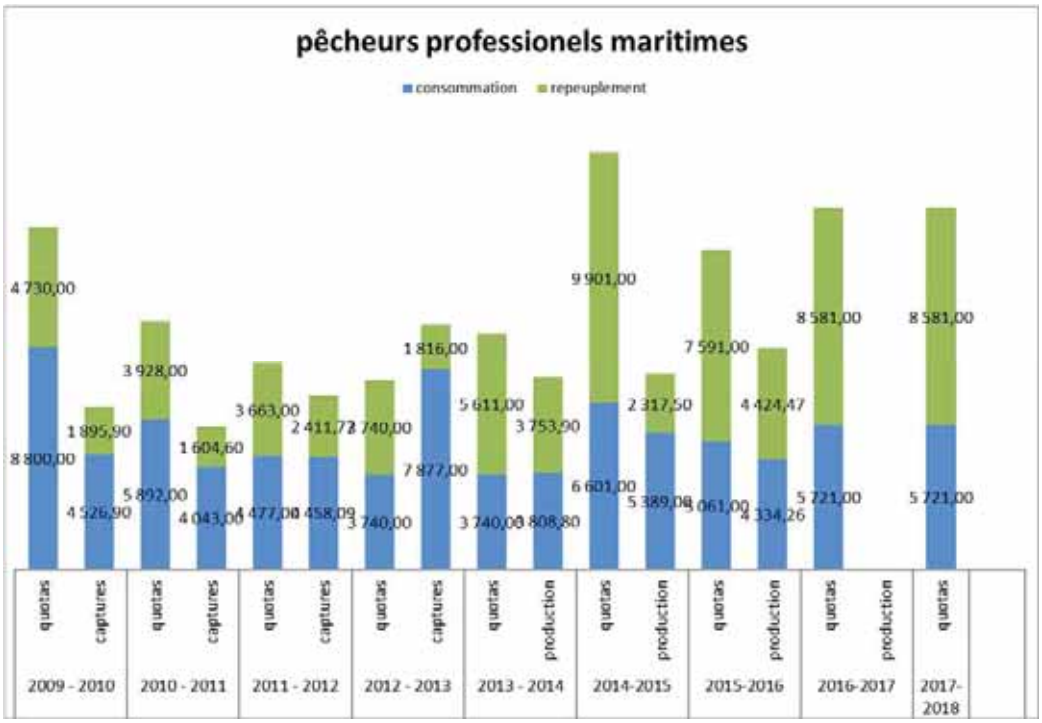
pêcheurs professionels maritimes
consommation
repeuplement
4 730,00
8 800,00
1 895,90
4 526,90
3 928,00
5 892,00
1 604,60
4 043,00
3 663,00
4 477,00
2 411,72
4 458,09
2 740,00
3 740,00
1 816,00
7 877,00
5 611,00
3 740,00
3 753,90
3 808,80
9 901,00
6 601,00
2 317,50
5 389,00
7 591,00
5 061,00
4 424,47
4 334,26
8 581,00
5 721,00
8 581,00
5 721,00
quotas
captures
quotas
captures
quotas
captures
quotas
captures
quotas
production
quotas
production
quotas
production
quotas
production
quotas
2009 - 2010
2010 - 2011
2011 - 2012
2012 - 2013
2013 - 2014
2014-2015
2015-2016
2016-2017
2017-2018

b)

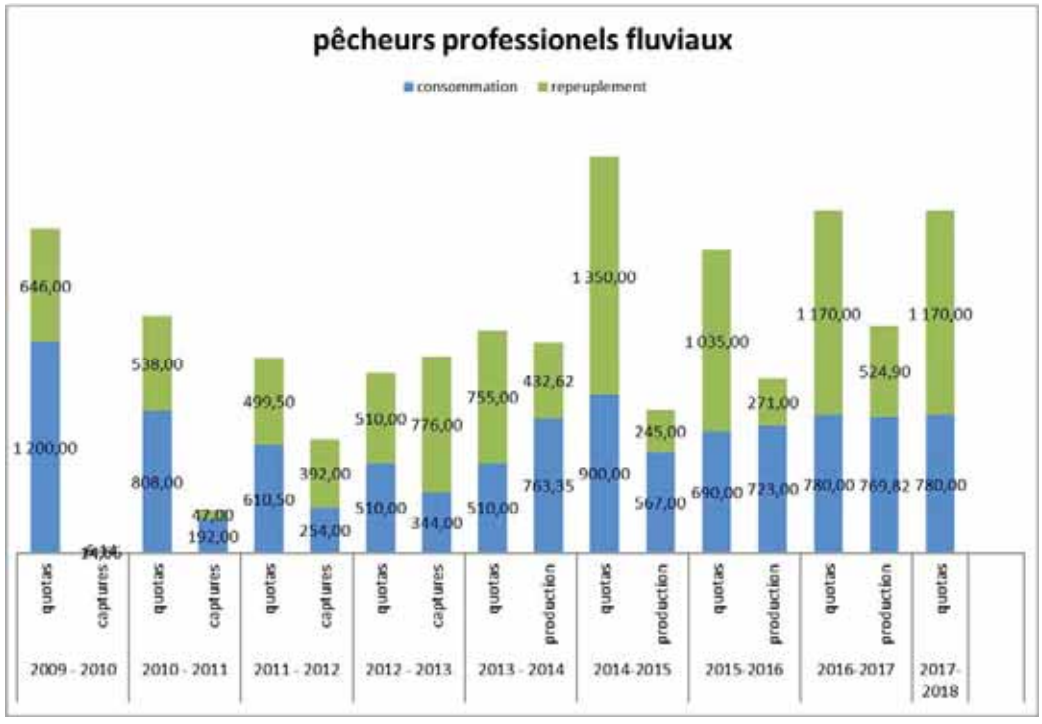
pêcheurs professionels fluviaux
consommation
repeuplement
646,00
1 200,00
538,00
808,00
47,00
192,00
499,50
610,50
392,00
254,00
510,00
510,00
776,00
344,00
755,00
510,00
432,62
763,35
1 350,00
900,00
245,00
567,00
1 035,00
690,00
271,00
723,00
1 170,00
780,00
524,90
769,82
1 170,00
780,00
quotas
captures
quotas
captures
quotas
captures
quotas
captures
quotas
production
quotas
production
quotas
production
quotas
production
quotas
2009 - 2010
2010 - 2011
2011 - 2012
2012 - 2013
2013 - 2014
2014-2015
2015-2016
2016-2017
2017-2018

c)

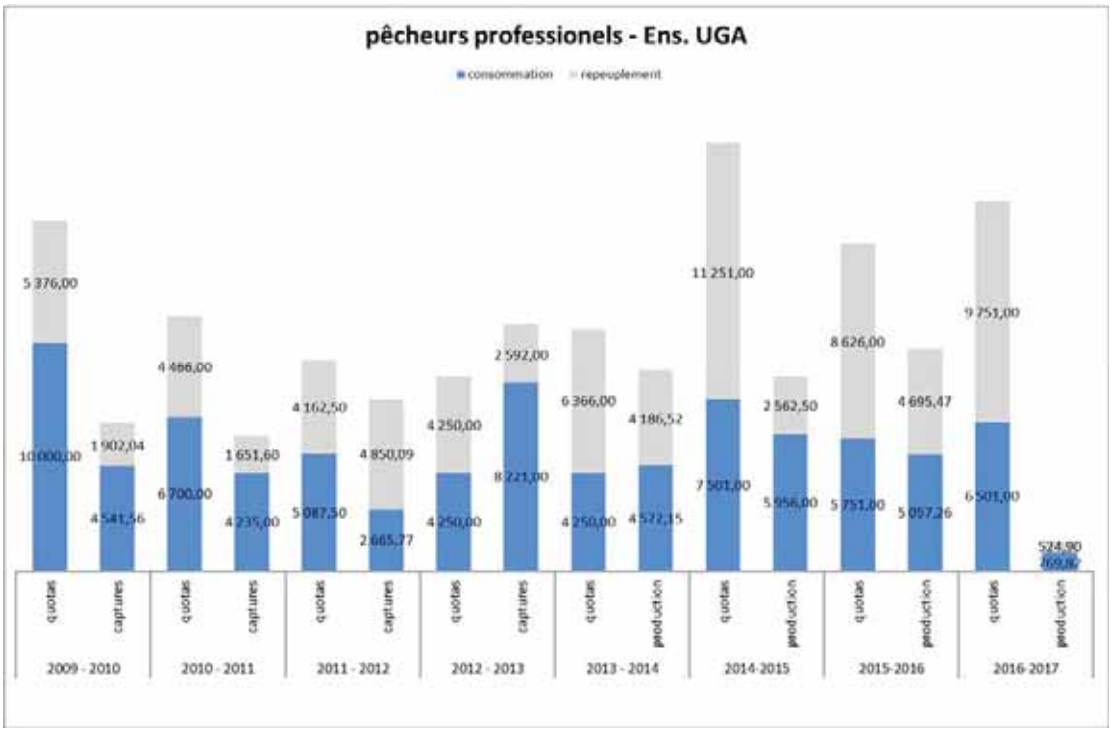

Figure 7 : Evolution des captures et des quotas de pêche de civelles sur les dernières saisons de pêche : a) les pêcheurs professionnels maritimes, b) les pêcheurs professionnels fluviaux, c) l'ensemble des pêcheurs professionnels de l'UGA. Source : DREAL Nouvelle Aquitaine, AFB.

A l'heure de la rédaction de ce rapport, les données des pêcheurs professionnels fluviaux ont pu être récupérées, mais celles des pêcheurs professionnels marins ne l'ont pas été. Les données seront actualisées lors du prochain rapport.

En ce qui concerne la saison 2017-2018, la pêche est toujours en cours au moment de l'écriture de ce rapport, et les quotas n'ont pas encore été atteints. Les quotas consommation ont été atteints par les marins.

1.3.2 Le repeuplement

Dans le cadre du plan de gestion de l'anguille, des opérations de repeuplement sont envisagées. Un appel à projets a été diffusé en décembre 2011 par la DPMA et la DEB afin de concrétiser le programme de repeuplement en France.

Dans ce cadre, les COGEPOMI ont eu en charge d'identifier des sites de lâcher. Lors de la rédaction du plan de gestion local, le bassin Garonne Dordogne Charente Seudre Leyre a déjà identifié des secteurs favorables en prenant en compte la grille de critères qui avait été définie lors de l'élaboration du plan de gestion français.

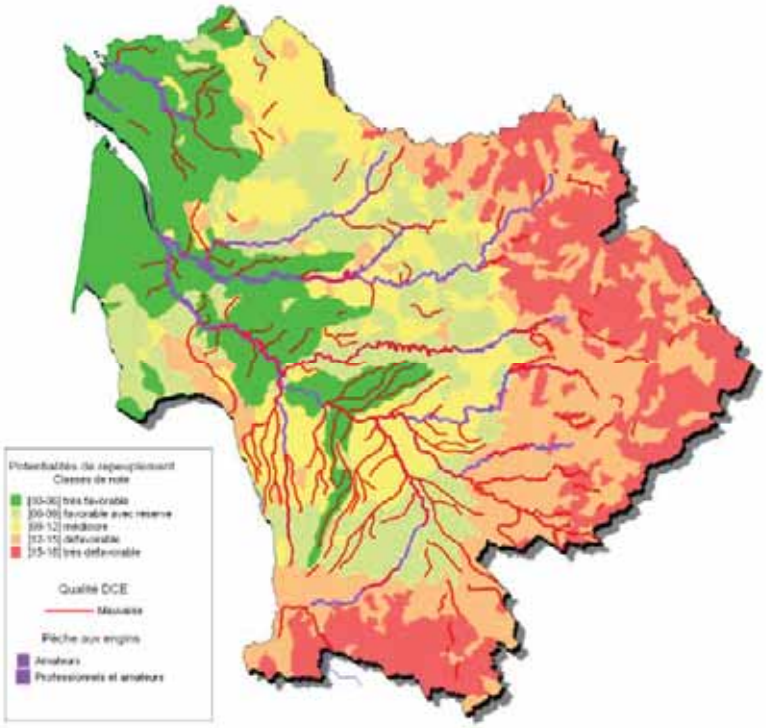

Figure 8 : Carte des secteurs favorables au repeuplement d'anguilles dans UGA Garonne Dordogne Charente Seudre Leyre – extrait du volet local du plan de gestion Anguille (PGA).

Un seul partenaire, le CRPMEM Nouvelle Aquitaine et le CRPMEM Poitou-Charente, accompagné de l'AADPPEDG et de l'IMA, répond tous les ans à l'appel d'offres du Ministère. Des réunions techniques avaient été organisées afin de choisir les sites de déversement les années précédentes. A partir de 2018, l'appel d'offres a été modifié, et il est possible de déverser les civelles sur une UGA différente de celle des captures. En 2017, les déversements ont donc eu lieu sur le Lac de Cazaux-Sanguinet.

Le même type de travail est fait sur le bassin Charente Seudre, et MIGADO participe également aux réunions prévues pour identifier les sites favorables en Charente. Le porteur de projet était le CRPMEM Poitou-Charentes jusqu'à 2016, puis le CDPMEM17 à partir de 2017, accompagné pour appui technique du CREAA.

Le groupe technique restreint est constitué de la DREAL Nouvelle Aquitaine, l'ONEMA/AFB, Irstea, la FDAAPPMA33 et MIGADO pour le bassin Garonne Dordogne, et la DREAL Nouvelle Aquitaine, l'ONEMA/AFB, la FDAAPPMA17, la Cellule Migrateurs Charente, le CREAA pour le bassin Charente Seudre.

MIGADO joue un rôle d'appui technique sur ce dossier et a mis ses connaissances à disposition du CRPMEM Nouvelle Aquitaine et du CRPMEM PC jusqu'à 2016 puis du CDPMEM17 à partir de 2017 afin qu'ils puissent répondre à l'appel d'offres et soient en mesure de mettre en place les actions de repeuplement prévues.

Les quantités déversées sur les différents sites depuis le début des repeuplements sont présentées dans le tableau ci-après :

	Lieu	Quantité déversée	Surface colonisée	Densité
Bassin Charente Seudre				
2012	Brouage	270 kg en mars 12	250 ha en eau (666 ha ens. du marais)	2.2 kg/ha sur zone du déversement 0.4 kg/ha sur ens. marais
2013	Boutonne	232 kg en mars 2013	238 ha	
2014	Boutonne	450 kg en fev14 400 kg en avril 14	238 ha	6.1 kg/ ha
2015	Charente entre St Savinien et Taillebourg	499 kg		
2016	Charente entre Taillebourg et Chaniers	800 kg		
2017	Marais de Brouage	500 kg		
2018	Boutonne (entre le barrage de Bel-Ebat et le barrage de Fondouce)	516 kg		
Bassin Garonne Dordogne				
2011	Hourtin	57 kg	5 700 ha	0.01 kg/ha
2012	Lacanau Cousseau	429 kg 150 kg	1 600 ha 39 ha	0.27 kg/ha 3.85 kg/ha
2013	Lacanau	330.7 kg	1 600 ha	0.21 kg/ha
2014	Lacanau Cousseau	228 kg 179 kg	1 600 ha 39 ha	0.14 kg/ha 4.59 kg/ha
2015	Lacanau	430 kg	1 600 ha	0.27 kg/ha
2016	Lacanau	730 kg	1 600 ha	0.04 kg/ha
2017	Lacanau	500 kg	1 600 ha	
2018	Cazaux-Sanguinet	455 kg		

Tableau 2 : Quantités déversées et densités sur chaque site. Source : CRPMEM Nouvelle Aquitaine et Poitou-Charente, 2017.

Les sites proposés ont ensuite été présentés en COGEPOMI en octobre 2014. A la suite de ce COGEPOMI, un groupe restreint a de nouveau été organisé en Charente Seudre afin de retravailler sur les sites proposés et trouver un accord entre les différents partenaires.

1.3.3 Les ouvrages identifiés comme prioritaires pour l'anguille (ouvrages ZAP)

196 obstacles ont été identifiés comme prioritaires dans le cadre du plan de gestion anguilles sur l'ensemble de l'UGA Garonne Dordogne Charente Seudre Leyre.

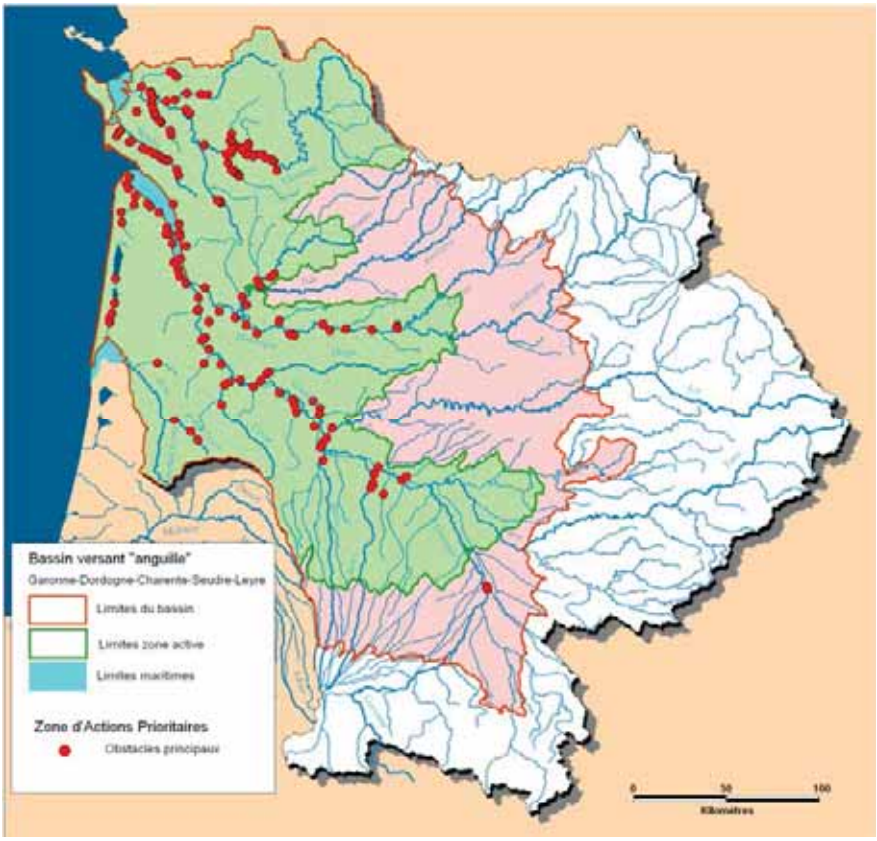

Figure 9 : Carte de localisation des ouvrages de la ZAP (Zone d'action prioritaire). Extrait du volet local du PGA.

Afin de suivre l'évolution de l'avancement des aménagements et des actions mises en place au niveau de ces ouvrages, une base de données a été élaborée par MIGADO, validée en Groupe Technique Anguille, et mise en commun avec les différents partenaires afin de suivre les actions engagées sur le territoire.

Les informations concernant le bassin Garonne Dordogne Leyre et Canal des Etangs sont synthétisées par MIGADO grâce au réseau d'acteurs et de partenaires locaux (Syndicats de bassins versants, techniciens rivières…). Les informations concernant les bassins de la Charente et de la Seudre sont synthétisées par la Cellule Migrateurs Charente puis transmises régulièrement à MIGADO pour la mise en commun des informations et l'édition de cartes globales à l'échelle du territoire concerné. La dernière actualisation des informations a eu lieu en décembre 2017 pour le bassin Garonne Dordogne Leyre Canal des Etangs et pour le bassin Charente Seudre en collaboration avec la Cellule Migrateurs Charente Seudre.

Différentes étapes ont été déterminées comme nécessaires et validées par le Groupe Technique Anguille du COGEPOMI en juin 2010 pour le suivi de l'avancée des actions mises en place sur les ouvrages de la ZAP. Il a été décidé de modifier les termes utilisés afin de les uniformiser avec le travail porté par la DREAL de bassin et par les DDT et DDTM du territoire. Les termes indiqués **en gras** sont ceux proposés par le fichier de suivi de la DREAL de bassin. Cette modification a également été intégrée et prise en compte par la Cellule Migrateurs Charente Seudre, afin d'uniformiser les suivis.

- Obstacle franchissable lors de l'élaboration des listes PGA

- Discussion engagée – **Démarche initiée** : le propriétaire ou gestionnaire a été contacté par un partenaire local et des premières discussions ont eu lieu, montrant la volonté du propriétaire ou du gestionnaire d'enclencher une démarche concrète pour rétablir la libre circulation. Cependant, aucune action concrète n'a encore été lancée.

Démarche lancée – **Démarche engagée** : le propriétaire (ou le gestionnaire) a lancé concrètement une action (type : une étude) afin de rétablir la libre circulation au niveau de son ouvrage.

Rétablissement de la libre circulation – **Démarche terminée** : la libre circulation a été rétablie grâce à un aménagement spécifique, une gestion de vannes ou un arasement. Ce critère ne tient pas compte de l'efficacité de l'aménagement proposé.

Obstacle posant un problème de franchissement ou sur lequel la franchissabilité n'a pas encore été expertisée. **Démarche prévue**

Démarche abandonné : l'ouvrage ne sera pas traité

L'avancée des actions mises en place sur les ouvrages de la ZAP est présentée sur les cartes et les graphes ci-dessous, sur l'ensemble du territoire COGEPOMI.

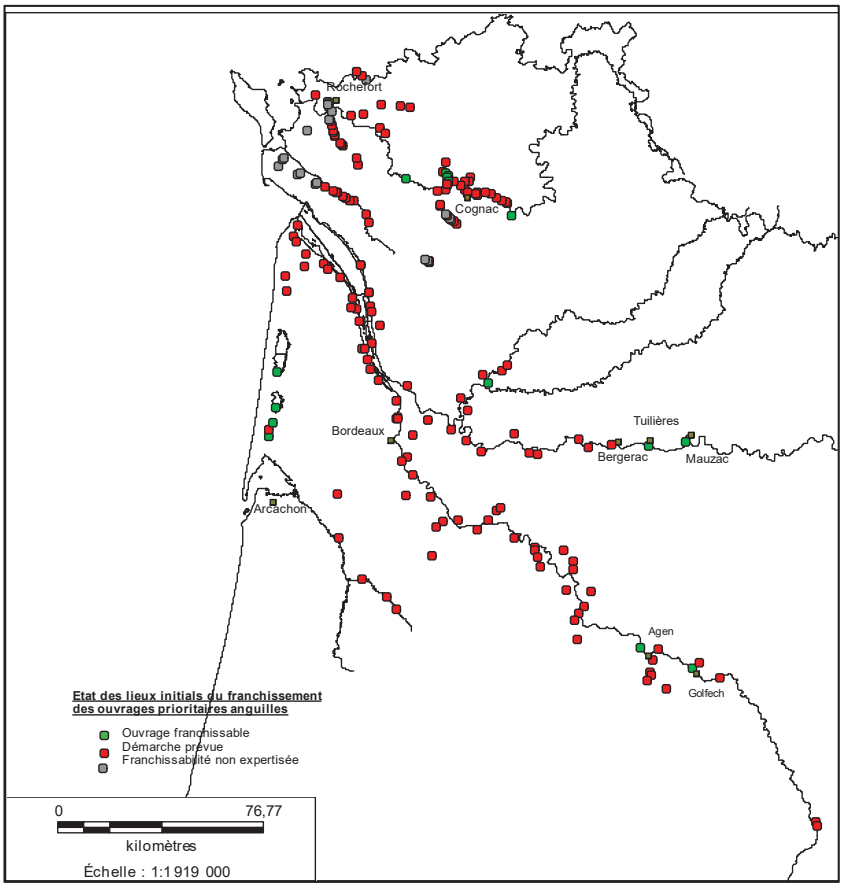

a)

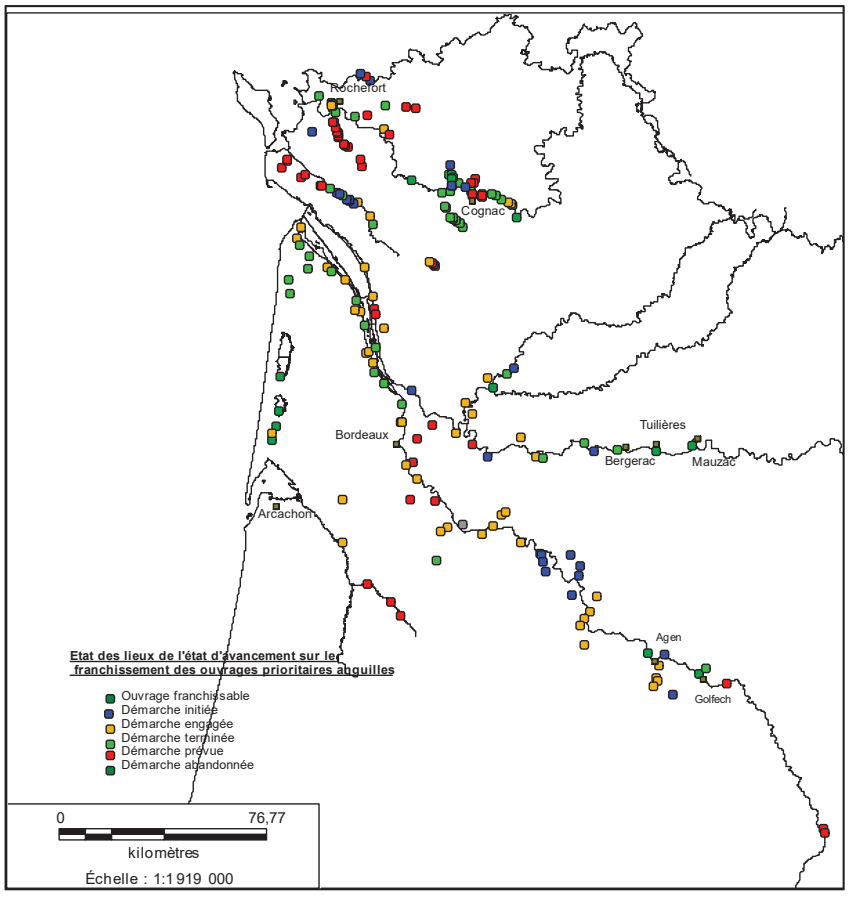

b)

Figure 10 : Etat initial d'aménagement des ouvrages ZAP (a), et état d'avancement en décembre 2017 (b) pour le bassin Garonne Dordogne Leyre et pour Charente Seudre. Source : MIGADO, Cellule migrateurs Charente, 2018

Les termes utilisés ont donc été adaptés au fichier national, et de nouveaux termes sont donc apparus, comme « démarche abandonnée ». Pour le moment, un seul ouvrage classé ZAP a été abandonné car, étant un seuil naturel, il a été décidé de ne pas l'aménager.

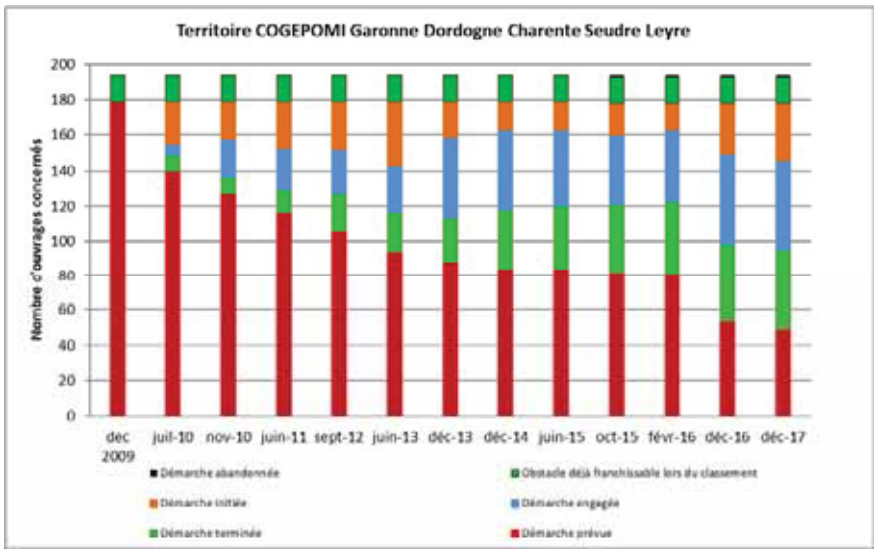

Figure 11 : Etat d'avancement d'aménagement ou d'intervention sur les ouvrages ZAP du bassin Garonne Dordogne Charente Seudre Leyre. Source : MIGADO, Cellule migrateurs Charente, 2017

Fin 2017, 25 % des obstacles identifiés comme prioritaires doivent être aménagés et aucune avancé n'a pu être mise en avant sur ces sites. Fin 2016, ils représentaient 27 % des ouvrages prioritaires. Ils représentaient 42 % en octobre 2015. De nombreuses discussions ont été entreprises avec les propriétaires et gestionnaires, mais le nombre d'actions concrètes réellement mises en place est plus faible cette dernière année. De nombreux bassins versants affluents de l'Estuaire de la Gironde, de la Garonne et de la Dordogne se sont cependant lancés dans une démarche de rétablissement de la continuité écologique très récemment, grâce au travail de communication et d'animation mis en place par les différentes partenaires du plan national. Deux études groupées en Gironde ont vu le jour et ont permis de lancer des démarches sur de nombreux ouvrages. Des études ont démarré en 2017 dans le Lot et Garonne sur différents cours d'eau. De nombreuses études sont achevées ou en cours, mais les travaux n'étant pas réalisés, le statut de l'ouvrage reste au stade « démarche engagée » tant que les travaux ne sont pas réalisés, et l'arrêté de prescriptions spécifiques remis par la DDTM validé.

Si on regarde l'évolution des aménagements ou des discussions sur les ouvrages, spécifiquement sur le bassin Garonne Dordogne Seudre Lacs Médocains, on ne voit pas une grosse évolution par rapport à fin 2016 : les études de nombreux ouvrages étant achevées mais les travaux non réalisés encore. Seuls 15 % des propriétaires ou gestionnaires d'ouvrages n'ont pas souhaité encore adhérer à la démarche et n'ont pas commencé à travailler sur l'aménagement ou la gestion de leur ouvrage.

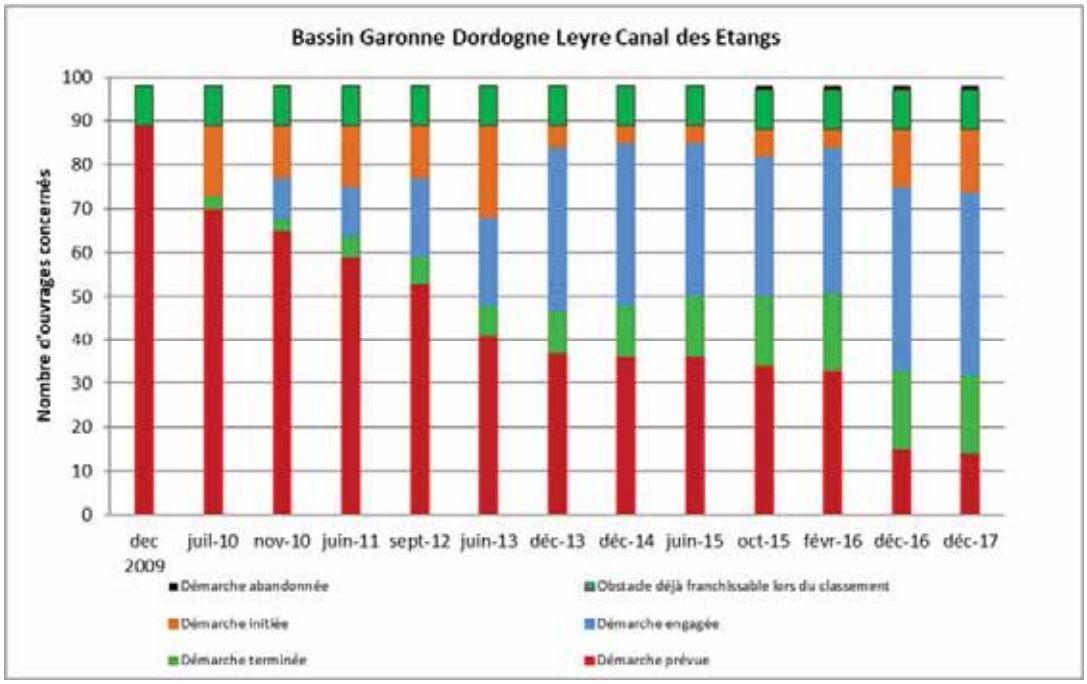

Figure 12 : Etat d'avancement d'aménagement ou d'intervention sur les ouvrages ZAP du bassin Garonne Dordogne Leyre Canal des Etangs. Source : MIGADO, 2017

Dans le cas spécifique des ouvrages soumis à marée, seulement 2 ouvrages ne sont pas encore traités actuellement, le gestionnaire ou propriétaire n'étant pas encore identifié à l'heure actuelle.

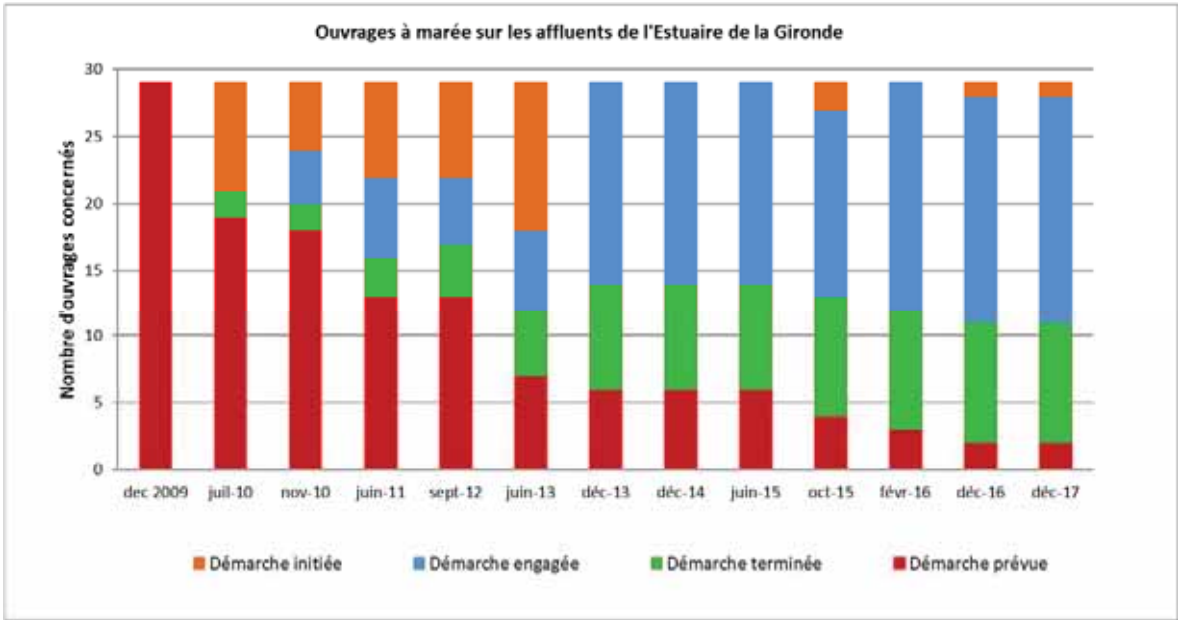

Figure 13 : Etat d'avancement d'aménagement ou d'intervention sur les ouvrages ZAP soumis à marée du bassin Garonne Dordogne Leyre Canal des Etangs. Source : MIGADO, 2017

Le type d'aménagement mis en place ou pressenti sur les ouvrages ZAP étudiés met en évidence une grande partie des travaux sur les ouvrages à marée, et des aménagements divers sur les autres ouvrages (cf. figure 14).

a)

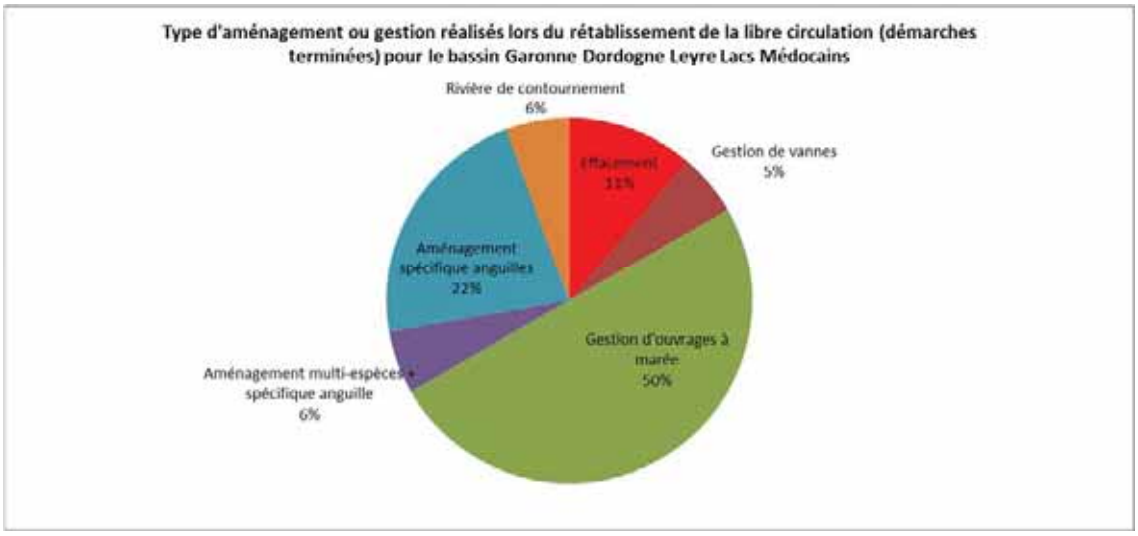

b)

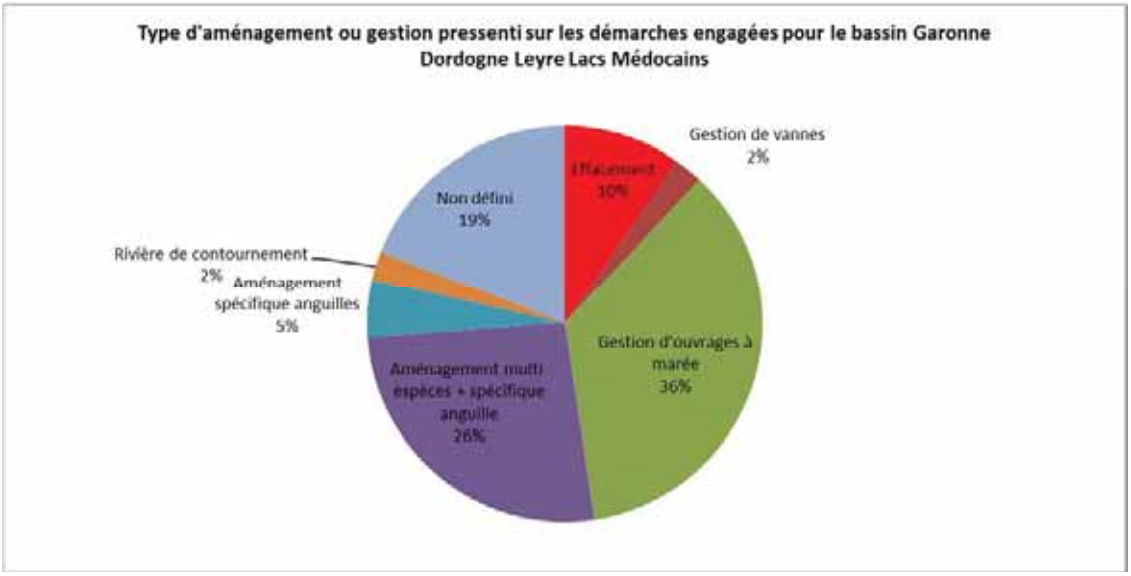

Figure 14 : Type d'aménagement ou gestion réalisés (a) ou pressentis (b) pour le rétablissement de la libre circulation dans le bassin Garonne Dordogne Leyre Lacs Médocains.

L'étude groupée Gironde traite 20 ouvrages ZAP (12 portes à flot et 8 seuils) et 16 ouvrages non-ZAP, la maîtrise d'ouvrage étant portée par la FDAAPPMA33. En Lot et Garonne, l'étude groupée a démarré en 2016 et traite d'une quinzaine d'ouvrages ZAP. En plus des ouvrages ZAP, des études ont été lancées sur des cours d'eau ou bassins versants, incluant à la fois des tronçons de cours d'eau classés en liste 1 ou en liste 2.

Différentes études portées par les Syndicats de bassins versants traitent de différents ouvrages :

- Barbanne Lavie Palais : 29 ouvrages,
- Eyraud Barailler : 3 ouvrages
- Dropt : 18 ouvrages
- Barguelonne : 2 ouvrages
- Saye Galostre Lary : 8 ouvrages,
- Livenne : 9 ouvrages,
- Dronne : 19 ouvrages (maitrise d'ouvrage EPIDOR)
- Ciron : 22 ouvrages
- Canal du Porge : 4 ouvrages

Certaines études sont actuellement terminées et des ouvrages aménagés comme sur Eyraud-Barailler ou la Barguelonne, où les aménagements ont été mis en place (seuil répartiteur, rivière de contournement). Dans le cadre des actions de restauration de la population d'anguille, MIGADO travaille avec les Syndicats de bassins versants afin d'évaluer l'efficacité des aménagements réalisés. Sur le Ciron, les aménagements ou démantellements se font au fur et à mesure des opportunités. De la même façon, un suivi de l'efficacité des aménagements ou gestion des ouvrages a été mis en place.

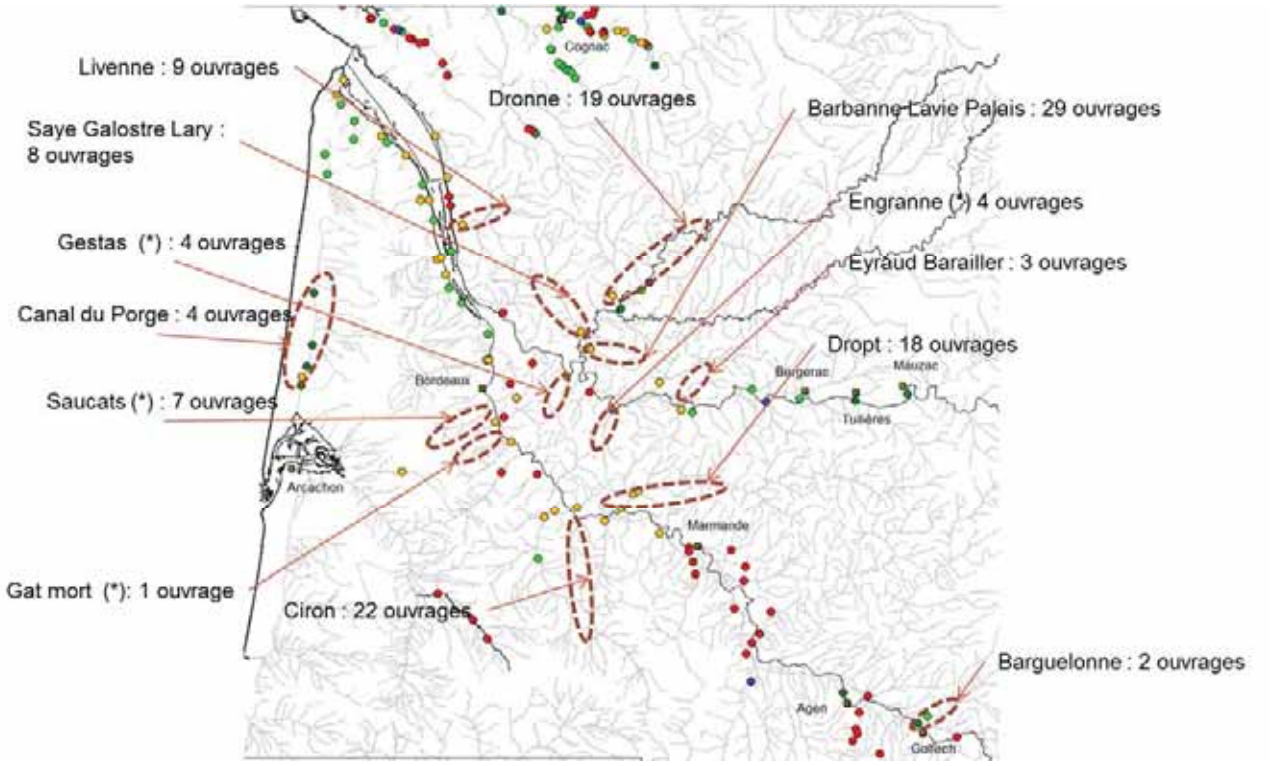

Figure 15 : Autres études de rétablissement de la libre circulation en cours sur le territoire Garonne Dordogne Canal du Porge.

2 LA COHERENCE DES ACTIONS DANS LE BASSIN : TRANSFERT DE METHODOLOGIES ET DE CONNAISSANCES AVEC LES PARTENAIRES LOCAUX DU BASSIN ET LES PARTENAIRES NATIONAUX ET INTERNATIONAUX

Tout au long de cette année 2017, de nombreux contacts ont eu lieu avec les différents partenaires, afin d'assurer une cohérence des actions mises en place dans le bassin, en fonction des méthodologies validées par l'Association MIGADO et ses différents partenaires.

2.1. Appui technique aux bureaux d'études et partenaires sur des cas concrets – transfert de connaissance et expertise

De nombreuses études « Etat des lieux et diagnostics de bassins versants » sont en cours en 2017 sur des affluents du bassin. Au cours de ces études, les partenaires financiers ont demandé aux bureaux d'études répondant aux appels d'offres de rentrer en contact avec l'animatrice du Groupe anguille afin qu'elle leur présente les méthodologies qui devront être utilisées sur ces bassins versants, ou l'état des travaux qui ont déjà été réalisés, pour éviter de dupliquer les actions. De nombreux bureaux d'études travaillant pour les gestionnaires de site ont donc contacté l'animatrice qui, par la suite, a travaillé de plus près sur des cas précis (lors de réunions de travail ou de sorties sur le terrain) afin d'apporter son expérience et une expertise sur les points à traiter. Cela a concerné principalement la problématique d'obstacles à la migration et des problèmes éventuels de franchissabilité.

Les bureaux d'étude concernés directement par les études de bassin versant ou par un appui technique et qui ont reçu une réponse directe de l'animatrice ont été entre autres :

- SEGI, pour l'étude Programme Pluriannuel de gestion des milieux aquatiques Barbanne, Lavie, Palais
- ISL ; étude de continuité écologique sur le Dropt. Transfert des informations existantes et participation aux comités techniques et de pilotage.
- SAFEGE Suez pour le diagnostic environnemental et l'étude des réseaux de la communauté des communes de Saint Loubes.
- SEGI, étude rétablissement de la continuité écologique sur la Saye et le Lary
- UNIMA, étude de bassins versants de Ferrat et Chassillac
- Rivière Environnement, étude PDPG de la Jalle de Cartillon, et du franchissement du Moulin de Tiquetorte sur la Jalle de Castelnau
- ARTELIA, étude PDPG de la Dronne aval
- SOCAMA, étude de bassin versant de la Livenne

2.2. Appui technique aux syndicats de bassins versants ou gestionnaires d'ouvrages

L'animatrice a participé ou a été contactée pour participer à de nombreuses réunions organisées par les Syndicats de bassins versants dans le cadre d'études spécifiques, en appui sur une problématique de franchissabilité d'ouvrages, ou dans le cadre de projets d'aménagements d'ouvrages. L'animatrice apporte lors de ces réunions une expertise sur les résultats présentés et les connaissances acquises dans le domaine.

De nombreux syndicats de bassins versants et techniciens rivière ont fait appel à MIGADO ces dernières années afin de recevoir un avis technique sur les projets engagés.

Toutes les études de continuité écologique en cours sur le bassin (cf. figure 15) ont intégré MIGADO dans les comités de pilotage ou comités techniques des volets RCE.

Ces réunions ont eu lieu dans différents départements (Gironde, Lot et Garonne, Dordogne, Tarn et Garonne) et concernaient :

- Le Syndicat Intercommunal d'Etudes de Travaux et d'Aménagement de la Vallée de l'Isle, Bassins Barbanne, Lavie, Palais. Technicienne rivière Audrey Cosyns

- Syndicat Mixte du bassin de la Barguelonne et du Lendou / communauté des communes des Deux Rives, Technicien Julien Cachard : contournement du moulin de Castels et Cornillas sur la Barguelonne : appui pour la mise en place d'une passe à poissons / anguilles.

- SIBV Pointe Médoc, technicien rivière Alexandre Pellé : suivi de la mise en place des travaux d'aménagement des ouvrages validés lors de l'étude de rétablissement de la continuité écologique

- Syndicat MBV Centre Médoc et Gargouilh, technicien rivière : Sébastien Simon. Révision du programme de gestion du SMBV

- Syndicat de bassin versant du Ciron, chargé de mission rivière Sébastien Irola et technicien rivière Max Laprie : suivi de l'étude groupée Ciron

- SIAEBVELG, chargé de mission Franck Quenault : étude hydraulique, gestion des écluses et rétablissement de la continuité écologique sur le Canal du Porge

- SIAEBVELG, technicien rivière Sébastien Dufour : révision de la DIG du Syndicat de bassin versant.

- Département de Charente Maritime : étude des bassins versants de Chassillac et Ferrat

- EPIDOR, point sur les ouvrages hydrauliques de la Dronne en Gironde dans le cadre de l'étude groupée de rétablissement de la continuité écologique sur la Dronne.

- EPI Dropt et Syndicat Mixte Dropt aval, technicien rivière Stéphane Jarleton : appui technique pour l'étude de rétablissement de la continuité écologique.

- Bordeaux Métropole, étude pour la continuité écologique sur la Jalle de Blanquefort.

- SITAF de Castillon, Syndicat Mixte des 3 bassins : rétablissement de la libre circulation sur Eyraud Barailler : suivi de l'ouverture des vannes et de l'effacement de deux ouvrages.

- Communauté des communes de l'Estuaire, technicien rivière Gabriel Guéric : lancement d'une étude de rétablissement de la libre circulation sur la Livenne et le marais aval.

- SIA Saye, Galostre, Lary, technicien rivière Baptiste Londeix : PPG Saye Galostre Lary..

- MIGADO qui avait travaillé en 2012 avec le technicien rivière du Syndicat Mixte du Pays d'Albret, et le bureau d'étude associé pour apporter les éléments techniques

nécessaires à la conception d'une passe à canoë et passe à anguilles couplées. Ce système est un test et a été mis en service début 2013, et pourra être utilisé sur d'autres sites. Cette passe a été installée sur la Gélise, affluent de la Baïse. Des pêches électriques ont eu lieu en 2014 et 2015 pour évaluer l'efficacité de l'aménagement.

Des contacts très réguliers ont lieu avec de nombreux techniciens rivières de différents bassins versants, qui n'hésitent plus à contacter MIGADO afin d'avoir des informations techniques sur des problèmes de franchissabilité dans la plupart des cas, des demandes d'appui lors de visites de terrain, ou de méthodologie à mettre en place. Les principales personnes en contact sont (ordre aléatoire) :

- Sébastien Simon, Syndicat Centre Médoc (33),
- Julien Laloubeyre, Syndicat d'Aménagement des bassins versants de l'Artigue et Maqueline (33),
- Jerôme Tartare, Syndicat des bassins versants de l'Engranne et Gamage (33),
- Romain Creiser, Syndicat des bassins versants des Jalles de Castelnau et Cartillon (33),
- Sébastien Irola et Max Laprie, Syndicat d'Aménagement du bassin versant du Ciron (33),
- Laurent Degrave, Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne (33),
- Baptiste Londeix, Syndicat d'Aménagement de la Saye, du Galostre et du Lary (33),
- Christophe Dufy, SITAF du Canton de Castillon la Bataille (24),
- Yannick Birkly, technicien rivière pour le Syndicat Mixte du Pays d'Albret (32),
- Julien Cachard, technicien rivière pour le SIAH Barguelonne et Lendou (82),
- Fabrice Demarty, technicien rivière Jalle de Blanquefort (33),
- Alexandre Pellé, technicien rivière Nord Médoc (33),
- Laurent Degrave, technicien rivière du PNR Landes de Gascogne (33 et 40),
- Stéphane Jarleton, technicien rivière Syndicat d'aménagement des Eaux du bassin versant du Dropt (33, 24,47)
- Gabriel Gueric, nouveau technicien rivière de la communauté des communes de l'Estuaire (gestion de la Livenne) (33)
- Audrey Cosnys, technicien rivière de Barbanne, Palais, Lavie.

2.3. Travail avec des partenaires institutionnels sur des problématiques plus générales

MIGADO a répondu aux demandes de différents partenaires afin de mettre à disposition et de synthétiser les informations existant sur différents thèmes :

MIGADO fait également partie des comités départementaux qui se sont créés en Gironde et Lot et Garonne (actions portées par les FDAAPPMMA en collaboration avec les DDT et DDTM), et apporte un appui technique afin de suivre l'avancée de l'aménagement des ouvrages prioritaires anguilles (ouvrages ZAP).

MIGADO a travaillé avec la DDTM Gironde afin d'actualiser la totalité de la liste des ouvrages classés en liste 1 et liste 2, en apportant des informations complémentaires sur les propriétaires des ouvrages et l'état d'avancement de la franchissabilité des ouvrages. Cela représente pour la gironde 270 ouvrages.

La DDTM Gironde a également demandé à MIGADO de travailler et d'apporter l'appui technique nécessaire aux gestionnaires des ouvrages à marée ayant participé à l'étude groupée Gironde afin de rendre franchissable au plus vite leurs ouvrages en s'appuyant sur le travail réalisé par le bureau d'étude EGIS Eau. Ce travail sera finalisé courant 2018.

2.4. Transfert de connaissance et de méthodologie à l'échelle du territoire du COGEPOMI

L'animatrice a également travaillé avec des partenaires du bassin de la Charente et de la Seudre. L'animatrice et Irstea ont apporté un appui technique dans l'analyse des données de pêches électriques recueillies par la Cellule Migrateurs dans le cadre du suivi du front de colonisation. Les données sont mises en commun et comparées entre le bassin Garonne Dordogne Leyre Canal des Etangs et le bassin Charente Seudre.

MIGADO fait également en collaboration, avec les techniciens rivières, de nombreux suivis afin d'évaluer l'efficacité des mesures de gestion ou des aménagements réalisés. Ces suivis par pêches électriques font partie du programme d'action de MIGADO au niveau du bassin et sont présentés dans le rapport « Actions pour la sauvegarde de l'anguille dans le bassin ». Des fiches seront réalisées par MIGADO afin de mettre en avant l'évaluation de l'efficacité des aménagements et les inconvénients et avantages de chaque type d'aménagement.

2.5. Animation du Groupe Anguille du GRISAM

Depuis novembre 2015, Vanessa Lauronce (MIGADO) est devenu co-animatrice du Groupe anguilles du GRISAM, en co-animation avec Anthony Acou du Museum d'Histoire Naturelle. Ce rôle est attribué pour 3 ans. MIGADO est en train d'organiser les prochaines journées anguilles du GRISAM, en partenariat avec SEINORMIG.

Les Journées auront lieu du 27 au 29 mars 2018 à Rouen. Les appels à proposition ont été lancés en septembre 2017, afin de pouvoir élaborer le programme des journées. Un comité scientifique a été constitué incluant MIGADO, Irstea, le MNHN, AFB, EptB Vilaine. C'est la première fois depuis l'existence des Journées anguilles GRISAM qu'autant de propositions de communications orales ou posters sont réceptionnées. Au total, 46 propositions sont arrivées, et un tri a dû être réalisé afin de limiter la sélection à 30 propositions. Les autres communications se feront sous forme de posters. En termes de participants, à la date de rédaction de ce rapport, le nombre d'inscrits est de 140 personnes, nombre jamais atteint lors des précédentes journées.

Un site internet a été créé et est dédié à ces journées : www.grisam-anguille-rouen-2018.com.

Les différents documents sont mis en ligne au fur et à mesure, et les présentations seront ensuite jointes à ce site internet. Le programme est joint en annexe 1 d ce rapport.

3. LE GROUPE TECHNIQUE ANGUILLE COGEPOMI

Comme évoqué précédemment, les différentes actions développées pendant cette année 2017 ont nécessité des validations ou des consultations du Groupe Technique Anguille qui s'est donc réuni :

- **en mars 2017**, un groupe technique a été organisé avec à l'ordre du jour :
    - examens des différentes demandes des pêcheurs professionnels anguilles et civelles en terme de modification des modalités de pêche. La pêche est gérée par le Plan de gestion anguille, mais qui demande un avis COGEPOMI avant toute modification possible.
    - Bilan des suivis réalisés par EPIDOR à Poltrot sur la Dronne pendant 5 ans, et définition des objectifs des suivis à poursuivre et mettre en place à partir de fin 2017

Le compte-rendu de cette réunion et tous les documents annexes sont joints en annexe 2 de ce rapport.

- **en septembre 2017** un groupe technique financeurs a été organisé afin de :
    - faire le bilan des actions menées en 2016
    - présentation des perspectives et actions 2017
    - plan de financement des actions 2017

Le compte-rendu de cette réunion et les annexes sont joints en annexe 3 de ce rapport.

4. SEANCE PLENIERE COGEPOMI

Le 10 mai 2017, une séance plénière COGEPOMI a été organisée afin de travailler sur les demandes de modification de modalités de pêche qui ont été demandées par les pêcheurs professionnels sur l'anguille, la civelle et l'alose.

MIGADO a fait une présentation des conclusions et avis de la réunion du Groupe Technique anguille COGEPOMI de mars 2017.

Le compte-rendu de cette réunion et la présentation faite sont joints en annexe 4 de ce rapport.

CONCLUSION

Les actions validées dans le cadre du PLAGEPOMI et du PGA sont en cours de réalisation.

Le bilan intermédiaire du PLAGEPOMI est en cours de réalisation. Toutes les actions prévues sur l'anguille dans le PLAGEPOMI sont en cours de réalisation ou sont finalisées. En 2017, des informations et documents ont également été transmis au Ministère via la DREAL Nouvelle Aquitaine afin de participer au rapportage du Plan de gestion anguille.

Des participations à des groupes de travail nationaux permettent de diffuser les expériences afin que cela participe à la sauvegarde de l'anguille. Des avancées concrètes ont eu lieu et une coordination réelle entre partenaires est maintenant évidente. Ce travail commun permet de regrouper les moyens et les efforts pour la sauvegarde de l'anguille. Dans le but d'assurer la cohérence des actions et la diffusion des données existantes, de nombreux partenaires (bureaux d'étude, syndicat de bassins versants.) sont en relation constante avec l'animatrice du Groupe technique anguille.

Le travail 2017 a permis d'avancer comme le montre ces résultats sur les aménagements à la libre circulation. MIGADO a activement participé aux différents comités de pilotage des études groupées ou des études de bassin versant pour la restauration de la continuité écologique. De nombreux syndicats et techniciens de bassins versants se tournent désormais vers MIGADO pour avoir des conseils sur la mise en place des aménagements sur les ouvrages à marée. Les retours d'expérience sur les premiers effacements d'ouvrages permettent également de motiver certains syndicats. MIGADO est reconnu auprès des différents partenaires pour son expertise sur ces sujets-là.

Cela est confirmé également au niveau national par le fait que le GRISAM a confié à MIGADO la co-animation du groupe anguille GRISAM, en collaboration avec la Museum National d'Histoire Naturelle. Les prochaines Journées anguilles GRISAM auront lieu du 26 au 29 mars 2018 à Rouen.

Le Groupe technique anguille s'est réuni à 2 reprises en 2017, afin de préparer et donner un avis COGEPOMI (séance plénière qui a eu lieu en mai 2017) sur la modification des modalités de pêche de l'anguille, et faire le bilan des actions anguilles 2017 et perspectives 2018.

Ce travail d'animation du groupe technique anguille permet d'avoir des synthèses à l'échelle du territoire COGEPOMI et de l'UGA de toutes les actions en cours sur les anguilles, et d'uniformiser les pratiques et méthodologies mises en place, seul moyen de pouvoir analyser les données de manière globale et avoir une vision générale de l'état de l'espèce.

ANNEXES

ANNEXES 1

Rencontres ANGUILLE
du 27 au 29 mars 2018
à ROUEN (76)

Salle « Vue sur Seine »
10 quai Ferdinand de Lesseps
76000 Rouen

Mardi 27 Mars 2018

	8h 45 – 9h30	**Accueil (*remise de dossiers, confirmation de présence*)**		
9h30	9h30 – 11 h00	Le mot de bienvenue	15’	
9h45		Rappel des objectifs des rencontres Anguilles et les principaux points de l’organisation	15’	**Acou (UMS PatriNat) & Launonce (Migado)**
10h00		Le règlement Anguille et sa déclinaison nationale	20 ‘	**Sagnier (MTES/DEB)**
10h20		La science au service de la gestion de l’anguille	20 ‘	**Beaulaton (AFB)**
10h40		**Questions et échanges**	15’	
11h00 -11h30	**Pause et installation posters**			
11h30	**Le BV Seine et les migrateurs**	Le territoire qui nous accueille (*Bassin de la Seine*) – Ses principales caractéristiques Les actions Migrateurs et notamment Anguille dans ce territoire (projection)	20 ‘	**Seinormigr**
11h50		Trois exemples de démarche scientifique et technique en Normandie - Suivi de la montaison de l’anguille européenne sur le premier ouvrage de la Seine en fond d’estuaire et estimation de son dispositif de franchissement - Impact à la dévalaison de l’anguille des centrales hydroélectriques de grande capacité de l’aval de la Seine - Sauvegarde des dévalaisons d’anguilles sur le parc de petites centrales hydro-électriques de Normandie **Questions et échanges**	10’ 10’ 10’ 10’	**Garot (Seinormigr)** **Thinus (Cerema)** **Richard (AFB)**
12h30 - 14h00	**Repas du midi**			
14h00	**Méthodes et surveillance**	**Rigaud *et al.*** : Vers une méthode de repérage des ouvrages hydrauliques les plus pénalisants pour la phase de colonisation de l’anguille européenne en cours d’eau. 1ère année d’observation sur deux axes atelier	10’ + 5’	Modérateur : **Cédric Briand** 1h25
14h15		**Allou *et al.*** : Mise au point d'une méthode de quantification des anguilles en milieu profond	10’ + 5’	
14h30		**Boulenger *et al.*** : Combinaison d'une méthode de surveillance innovante et d'un modèle bayésien hiérarchique pour estimer les flux de migrations des poissons diadromes : une approche testée sur l'anguille en dévalaison	10’ + 5’	
14h45		**Mazel *et al.*** : Echappement des anguilles argentées du lac de Grand-Lieu (campagnes 2015-2016 et 2016-2017)	10’ + 5’	
15h00		**Jousseaume *et al.*** : Mise au point d'une méthode de détection non létale du nématode *Anguillicola crassus*, parasite de l'anguille européenne *Anguilla anguilla*	10’ + 5’	
15h15		**Questions et échanges**	10’	
15h 30 - 16h00	**Pause et posters**			
16h00	**Méthodes et surveillance (suite)**	**Launonce *et al.*** : Suivi du flux entrant de civelles tout au long de l'année dans l'Estuaire de la Gironde	10’+ 5’	Modérateur : **Pierre-Marie Chapon** 1h25
16h15		**Der Mickaelian *et al.*** : Le suivi de l'anguille jaune dans un marais atlantique : le marais poitevin	10’ + 5’	
16h30		**Le Gurun et Caudal** : Les indices d'abondances anguilles en Bretagne, du terrain à la gestion	10’ + 5’	
16h45		**Charrier *et al.*** : Bilan de 22 années de suivis sur le bassin versant du Frémur	10’ + 5’	
17h00		**Bourillon *et al.*** : Quelle est la santé de l'anguille argentée européenne ?	10’ + 5’	
17h15		**Questions et échanges**	10’	

Visite du Panorama XXL ° ‘Grande barrière de corail’ (exposition à 360°) à 10’ de la salle
Accueil dès 17h30 et visite jusqu’à 19h00

Mercredi 28 Mars 2018

	8h30 – 9h00	**Accueil et café**		
9h00	**Comportement migratoire**	**Pressiat *et al.*** : Etude de la chimio-attractivité conspécifique chez les juvéniles d'anguilles européennes (*Anguilla anguilla*) - premiers résultats des tests d'éco-éthologie.	10’ + 5’	Modérateur **Anthony Acou** 1h40
9h15		**Rautureau *et al.*** : Utilisation de la technologie RFID HDX pour l’étude de la cinétique de dévalaison des anguilles argentées en milieu naturel. Premiers retours d’une expérimentation sur un fleuve côtier méditerranéen, la Cagne (06)	10’ + 5’	
9h30		**Roy *et al.*** : LIFE4FISH ; un programme de protection de l'anguille sur 6 ouvrages hydroélectriques successifs sur la Meuse belge. Premiers résultats et suite du programme 2018-2022	10’ + 5’	
9h45		**Danet *et al.*** : Apport de la télémétrie acoustique au suivi de l'échappement des anguilles argentées du lac de Grand-Lieu	10’ + 5’	

10h00		**Trancart et al.** : Quand les seuils tuent plus que les turbines – impact des ouvrages non hydroélectriques sur la dévalaison des anguilles argentées	10' + 5'	
10h15		**Amilhat *et al.*** : Comportement migratoire de l'anguille argentée en Méditerranée	10' + 5'	
10h30		**Questions et échanges**	10'	
10h40 -11h00	**Pause et posters**			
11h00	**Indicateur et recherche sur les jeunes stades**	**Delage *et al.*** : Etude expérimentale de l'efficacité du repeuplement en civelles	10' + 5'	Modérateur **Laurent Beaulaton & Agnès Bardonnet** 1h25
11h15		**Nzau *et al.*** : Récentes avancées sur les connaissances scientifiques en matière de repeuplement en civelles en soutien aux stocks locaux d'anguille européenne *Anguilla anguilla* en état de déclin dans le bassin hydrographique de la Meuse belge	10' + 5'	
11h30		**Bardonnet *et al.*** : Evaluation du sex ratio des anguillettes à l'aide de marqueurs moléculaires	10' + 5'	
11h45		**Bornarel *et al.*** : GEREM, un modèle pour estimer le recrutement à plusieurs échelles spatiales	10' + 5'	
12h00		**Gaillard** : Divergence des caractères chez les civelles selon la rivière de recrutement et la date d'arrivée, cas de l'Anguille d'Amérique	10' + 5'	
12h15		**Questions et échanges**	10'	
12h30-14h00	**Repas du midi**			
14h00	**Section SHS (Sciences Humaines & Sociales)**	**Pacreau F.** (Anthropologie): Pratiques et savoir-faire des pêcheurs du lac de Grand-Lieu autour de l'anguille.	10' + 5'	Modérateur **Patrick Lambert** 1h10
14h15		**Le Grel L. et Legault A.** (Economie): Enjeux de la prise en compte des connaissances des pêcheurs	10' + 5'	
14h30		**Thomas O.** (Géographie) : Au sujet des poissons migrateurs amphihalins : les sciences humaines et sociales n'ont-elles rien à dire ?	10' + 5'	
14h45		**Questions et échanges**	10'	
15h00 -15h30	**Pause et posters**			
15h30	**Table ronde Gestion : « Quelles connaissances scientifiques pour améliorer la gestion de l'espèce ? »**	**Christian Rigaud :** Introduction sur le lien connaissance et gestion	10'	
		- Acteurs scientifiques : **E. Feunteun** (MNHN) et **P. Lambert** (IRSTEA) - Acteurs techniques (à confirmer) : représentants d'ARA France, CNPMEM – CONAPPED et EDF - Acteurs gestionnaires : représentant de l'Etat		Modérateur **Christian Rigaud** 2h00
17h30		**Questions et échanges**		
20H00	Repas pris en commun			
Jeudi 29 Mars 2018				
8h30-12h30	Visite barrage de Poses			
12h30-14h00	**Repas du midi**			
	14h00 – 16h00	Bilan des rencontres et perspectives (*prochaines rencontres, ateliers programmes, secrétariat du Groupe, compte-rendu des rencontres…*)		
	16h00	Clôture des journées		

contacts : grisam.anguille2018@gmail.com

site web : https://www.grisam-anguille-rouen-2018.com/

ANNEXES 2

Sujet : Re: Groupe Technique Anguille COGEPOMI
De : Vanessa Lauronce <lauronce.migado@wanadoo.fr>
Date : 21/02/2017 14:24
Pour : LUQUET Jean-François <jean-francois.luquet@afbiodiversite.fr>, 'TAILLEBOIS Lionel' <lionel.taillebois@afbiodiversite.fr>, nicolas.surugue@afbiodiversite.fr, matthieu.chanseau@afbiodiversite.fr, michel.vignaud@afbiodiversite.fr, CRPMEM PC Laurie DURAND <crpmem.poitoucharentes@gmail.com>, BLANC Eric <eric.blanc17@hotmail.fr>, pastenague17@gmail.com, Cecile Duvauchelle <crpmem.aq.duvauchelle@gmail.com>, Labrousse Jean-michel <jean-michel.labrousse0904@orange.fr>, CRPMEM Aq - LAFARGUE Patrick <patricklafargue8@icloud.com>, "'j.rabic'" <j.rabic@orange.fr>, fredericdelmares@orange.fr, philippe.vignac@outlook.fr, Emilie Rapet <aadpped33@gmail.com>, TOITOT Paul <paul1.toitot@orange.fr>, Jean Martin <jean.martin@peche33.com>, nicolas.dolidon@gironde.gouv.fr, LALLEMAND Olivier - DRAM Aquitaine/RRAE <olivier.lallemand@developpement-durable.gouv.fr>, catherine.labat@charente-maritime.fr, karine.bonacina@charente-maritime.fr, Aline CHAUMEL <aline.chaumel@eptb-garonne.fr>, "p.verdeyroux@eptb-dordogne.fr" <p.verdeyroux@eptb-dordogne.fr>, Francois MAUREL <francois.maurel@edf.fr>, Audrey Postic Puivif <audrey.postic-puivif@fleuve-charente.net>, 'Eric Buard' <eric.buard.creaa@orange.fr>, François Albert <albert-fede-poitoucharentes@orange.fr>, "christian.rigaud" <christian.rigaud@irstea.fr>, TESSEYRE <dominique.tesseyre@eau-adour-garonne.fr>, Sylvain Brogniez <s.brogniez@gironde.fr>, Chevalier Sandrine <Sandrine.Chevalier@lotetgaronne.fr>, Eric Lavie Conseil régional (E-mail) <eric.lavie@aquitaine.fr>, Guillemette Husson <guillemette.husson@aquitaine.fr>, LAFON Julien <j.lafon@dordogne.fr>, sylvie.fonteny@charente-maritime.fr
Copie à : Gilles ADAM <Gilles.ADAM@developpement-durable.gouv.fr>, Stéphane LUCAS <lucas.migado@orange.fr>

Bonjour,

le Groupe Technique Anguille COGEPOMI prévu le mardi 14 mars à 10:00 aura lieu

dans les locaux de la DDPP33, 2 avenue de Chavailles - 33520 BRUGES en bordure du lac de Bordeaux.

cordialement,

Vanessa Lauronce

les locaux de la DDPP33 (2 avenue de Chavailles 33520 BRUGES en bordure du lac de Bordeaux)

Le 15/02/2017 à 15:00, Vanessa Lauronce a écrit :

> Bonjour,

Au cours du COGEPOMI Garonne Dordogne Charente Seudre Leyre du 8 février 2017, des sujets ont été abordés en questions diverses sans que le comité puisse se prononcer. Le COGEPOMI a souhaité faire appel à ses groupes techniques pour analyser les demandes de modification de modalités de pêche, afin d'apporter des éléments pour un prochain COGEPOMI.

Concernant plus particulièrement l'anguille, il est proposé que nous réunissions le Groupe Technique spécifique le mardi 14 mars 2017 à 10:00 à Bordeaux afin d'examiner ces points et les autres sujets d'actualité.

Cette réunion sera l'occasion de consacrer du temps à la discussion sur les modalités de pêche et examiner les demandes des pêcheurs professionnels évoquées lors du COGEPOMI du 8/02/17 :

- modification des modalités de pêche de la civelle en Charente-Maritime : *la pêche de l'anguille de moins de 12cm (civelles) est gérée en France par un système de quotas : 60% pour le repeuplement et 40% pour la consommation. En zone fluviale la pêche professionnelle peut se pratiquer à l'aide d'un tamis à main de 1.2m de diamètre et 1.3m de profondeur. Le drossage est aussi autorisé dans certains secteurs (2 tamis de part et d'autre d'une embarcation de 8m maximum en déplacement avec un moteur de 60CV maximum). Les pêcheurs professionnels fluviaux de Charente-Maritime (7 pêcheurs) souhaitent pouvoir pratiquer le drossage lors des pêches de civelles qui permettrait un prélèvement plus régulier mais toujours dans le respect d'application des quotas.*

- modification du calendrier de pêche de l'anguille jaune en Gironde. L*a pêche peut être pratiquée pour le bassin Garonne Dordogne Charente Seudre Leyre, suite à l'arrêté du 27 janvier 2014, du 1er mai au 30 septembre pour toutes les catégories de pêcheurs. Au vu des difficultés rencontrées pendant la période estivale, les pêcheurs professionnels fluviaux de gironde souhaiteraient modifier les dates de pêche de l'anguille jaune et proposent que la période de pêche soit du 1er mai au 31 juillet et du 1er septembre au 31 octobre.*

- modification du calendrier de pêche de l'anguille jaune en partie salée de l'Estuaire de la Gironde. *Cette demande concerne un pêcheur qui souhaiterait adopter le même calendrier de pêche que celui applicable au bassin d'Arcachon avec un allongement de la période de pêche de 5 à 7 mois.*

Pour modifier les arrêtés de pêche relatif aux dates de pêche de l'anguille jaune, les services centraux du ministères examineront l'avis du COGEPOMI. Les avis pourront être recueillis lors de cette réunion pour être relatés en COGEPOMI.

En fonction du temps nécessaire à l'examen de ces demandes, la réunion pourra se poursuivre l'après-midi afin d'examiner les autres points de l'ordre du jour du Groupe Technique Anguille, dont la définition des objectifs et modalités de suivis mis en place sur le site de Poltrot sur la Dronne.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire. N'hésitez pas à me contacter pour m'indiquer les contributions possibles de chacun des organismes invités

et proposer d'autres points qui vous paraissent essentiels à aborder lors de ce groupe technique anguille.

Cordialement,

Vanessa Lauronce

--

Vanessa LAURONCE
Chargée de missions

Association Migrateurs Garonne Dordogne
12 rue Edmond Besse
33083 BORDEAUX Cedex

Tel : 05 56 30 34 20 Port : 06 07 57 85 77

M I G A D O

Est-ce bien nécessaire d'imprimer ce courriel ?

REUNION GROUPE TECHNIQUE ANGUILLE DU COGEPOMI

Salle de réunion de la DDPP Gironde - BRUGES
14 mars 2017

RELEVE DE DISCUSSIONS

Ordre du jour – objectifs de la réunion

Réunion organisée suite au COGEPOMI de février 2017, pour traiter des demandes spécifiques à la pêche de l'anguille. Les demandes faites en COGEPOMI et qui devront être traitées sont :

- modification des modalités de pêche de la civelle en Charente-Maritime par les pêcheurs professionnels fluviaux ;

- modification du calendrier de pêche de l'anguille jaune en Gironde : demande de l'AADPPEDG ;

- modification du calendrier de pêche de l'anguille jaune en partie salée de l'Estuaire de la Gironde : demande du CDPMEM Gironde / CRPMEM.

Pour modifier les arrêtés de pêche relatif aux dates de pêche de l'anguille jaune, les services centraux du ministères examineront l'avis du COGEPOMI. Les avis pourront être recueillis lors de cette réunion pour être relatés en COGEPOMI.

Autre point à aborder :

Définition des objectifs et modalités de suivis mis en place sur le site de Poltrot sur la Dronne.

Participants

Gilles ADAM (DREAL Nouvelle Aquitaine)
Stéphane LUCAS (MIGADO)
Vanessa LAURONCE (animation / MIGADO)
Paul TOITOT (représentant les ADAPAEF du COGEPOMI)
Michel VIGNAUD (AFB)
Audrey POSTIC-PUIVIF (EPTB Charente (Cellule Migrateurs Charente Seudre))
Pierre CARTIER (CDPMEM Gironde)
Cécile DUVAUCHELLE (CRPMEM Aquitaine)
Lise MAS (IMA représente AADPPEDG)
Christian RIGAUD (Irstea)
Pascal VERDEYROUX (EPIDOR)
Jean MARTIN (FDAAPPMA33)
Alice DECHRISTE (FDAAPPMA33)
Marie-Christine NADEAU (DDTM Charente Maritime)
Olivier DAVID (DDTM Gironde – Reponsable service chasse / pêche)

En annexe : Présentations faites en séance

Demande de modifications de modalités ou de calendriers de pêche

Association Agréée interdépartementale des pêcheurs professionnels en eau douce du bassin Garonne

Demande de modification des modalités de pêche de la civelle en Charente-Maritime

La pêche de l'anguille de moins de 12cm (civelles) est gérée en France par un système de quotas : 60% pour le repeuplement et 40% pour la consommation. En zone fluviale la pêche professionnelle peut se pratiquer à l'aide d'un tamis à main de 1.2m de diamètre et 1.3m de profondeur. Le drossage est aussi autorisé dans certains secteurs (2 tamis de part et d'autre d'une embarcation de 8m maximum en déplacement avec un moteur de 60CV maximum).
Les pêcheurs professionnels fluviaux de Charente-Maritime (7 pêcheurs) souhaitent pouvoir pratiquer le drossage lors des pêches de civelles qui permettrait un prélèvement plus régulier mais toujours dans le respect d'application des quotas.

Les demandeurs, l'AAIPPED du bassin Garonne ne sont pas présents à cette réunion.
Lise Mas (IMA / AADPPEDG) explique que cette demande est motivée par le souhait d'homogénéiser les techniques de pêche des pêcheurs professionnels fluviaux à l'échelle du territoire. La pêche au drossage permet de sécuriser l'activité de pêche et offre un travail plus confortable aux pêcheurs. La présence des pêcheurs professionnels sur l'eau permet de mieux montrer du doigt le braconnage.
Gilles ADAM (DREAL Nouvelle Aquitaine) rappelle l'objet de ce groupe technique qui a pour but d'examiner les éléments techniques sur la demande qui a été faite, éléments qui permettront de rapporter un avis technique au COGEPOMI et à son Président le Préfet.
Paul TOITOT (représentant les ADAPAEF du COGEPOMI) a fait remonter ce point aux ADAPAEF concernées (Charente et Charente Maritime) qui sont opposées à ce mode de pêche.
Marie-Christine NADEAU (DDTM17) explique qu'aucune demande n'a été faite à la DDTM17. Cette pratique va occasionner des incidences sur le milieu (créations de nouveaux pontons, nouvelle navigation à mettre en place). Sur les 7 pêcheurs concernés, 5 n'ont pas d'embarcations actuellement. Cette technique pourrait entrainer des nuisances sonores avec les riverains.
Jean MARTIN (FDAAPPMA33) met en avant que les prélèvements de civelle sont gérés par des quotas, donc au niveau de l'UGA, la pression sur l'espèce sera la même quelle que soit la technique utilisée.
Michel VIGNAUD (AFB) pense qu'il n'y a pas assez d'informations disponibles pour savoir s'il y aura un réel impact sur le milieu (moteur, bateau, ponton, navigation, batillage).
Lise MAS (AADPPEDG) met en avant qu'une étude avait été dressée lors du passage en Gironde à la technique du drossage et son impact sur l'espèce et avantage/inconvénient. Ces éléments pourraient être utilisés pour alimenter les éléments techniques sur la demande de drossage en Charente.

Conclusion : Le Groupe Technique anguille du COGEPOMI met en avant que les informations techniques motivant cette demande sont insuffisantes pour donner un avis technique au COGEPOMI. Il invite les demandeurs à adresser lors d'une prochaine demande les éléments techniques correspondant, et de se rapprocher des gestionnaires locaux, que sont le Département 17 et la DDTM17. Des éléments et un dossier technique sont nécessaires pour étudier cette demande.

Association Agréée Départementale des pêcheurs professionnels en eau douce de gironde
Modification du calendrier de pêche de l'anguille jaune en gironde

La pêche peut être pratiquée pour le bassin Garonne Dordogne Charente Seudre Leyre, suite à l'arrêté du 27 janvier 2014, du 1er mai au 30 septembre pour toutes les catégories de pêcheurs. Au vu des difficultés rencontrées pendant la période estivale, les pêcheurs professionnels fluviaux de Gironde souhaiteraient modifier les dates de pêche de l'anguille jaune et proposent que la période de pêche soit du 1er mai au 31 juillet et du 1er septembre au 31 octobre.

Lise MAS (IMA / AADPPEDG) explique qu'actuellement la période de pêche ne permet pas, ou très peu aux pêcheurs professionnels fluviaux de pratiquer leur activité durant le mois d'août. En effet pendant cette période, le débit des fleuves est très faible, les nasses s'envasent, et il est très difficile de relever les nasses. Quand des anguilles sont capturées, des mortalités conséquentes peuvent être observées. Les pêcheurs professionnels ne pêchent plus pendant cette période. Depuis 4 ans, au mois d'août les captures représentent entre 0,x % (5kg pour 29 pêcheurs) une année à 7% (250 kg pour 41 pêcheurs) sur les captures totales de la saison. Le souhait est de laisser une fenêtre biologique favorable pour l'espèce en août pendant une période où les conditions environnementales sont plus difficiles et reporter le mois d'août en octobre où les températures baissent et l'eau est plus oxygénée.
Paul TOITOT (représentant les ADAPAEF du COGEPOMI) a consulté les ADAPAEF concernées (17, 16, 24, 82, 31 et 40) et beaucoup de départements sont à cheval sur deux Unités de Gestion voisines (Loire et Adour). Si les dates doivent être modifiées ces organismes préfèrent une modification pour que la période soit du 1er avril au 31 août. Pas d'avis particulier de l'ADAPAEF Gironde. Ce n'est pas une

demande des ADAPAEF, mais s'il doit y avoir une modification ils préfèrent ces dates, car ne souhaitent pas de coupures en milieu de saison de pêche.
Marie-Christine NADEAU (DDTM17) fait remonter une demande qui date de 2015 qui avait été faite par la FDAAPPMA17 pour que la période de pêche soit du 1er mars au 31 juillet.
Jean MARTIN (FDAAPPMA33) explique que la FDAAPPMA33 n'est pas favorable à la modification proposée car complexifie la réglementation en ajoutant une coupure au milieu. De plus si on décale le début de la saison avant le 1er mai, cela complexifie également la réglementation car la pêche au vif est fermée à cette période. Si on décale la période en octobre on s'expose à capturer plus d'anguilles argentées.
En ce qui concerne les autres FDAAPPMA du bassin, qui ont été interrogées par la FDAAPPMA33 qui les représente dans ce groupe, aucun avis n'a été transmis, ils déposeront un avis directement auprès de la DREAL Nouvelle Aquitaine ou en COGEPOMI.
Vanessa LAURONCE (MIGADO) présente les données issues d'une étude qui avait été réalisée avec les pêcheurs professionnels de Gironde et Lot et Garonne sur les milieux profonds et qui présente le nombre d'anguilles capturées par nasse et par jour en mai et juin puis septembre, ainsi que le nombre d'anguilles argentées retrouvées dans les nasses suivant le mois de pêche. Pas de sessions de pêche en octobre, donc pas de données. En mai et juin sur tous les secteurs (Estuaire, Garonne aval et Dordogne amont), le nombre moyen d'anguilles par nasse et par jour est proche de 0.6 en moyenne sur les 3 années de suivi, et en septembre, il est proche de 0.3. Seul en Garonne amont, il est entre 1.5 et 2 pour les sessions de mai et juin. En ce qui concerne les anguilles argentées, entre 0.05 et 0.5% des anguilles capturées en mai et juin sont argentées, et entre 1.2 et 1.6% en septembre.
Lise Mas (IMA / AADPPEDG) explique que la capture des anguilles argentées n'est pas un souci, car vu que la pêche est interdite, elles seront systématiquement remises à l'eau.
Michel VIGNAUD (AFB) explique qu'au niveau national actuellement des demandes remontent pour essayer de simplifier la réglementation. Il serait bon de simplifier et homogénéiser la réglementation pour faciliter les contrôles. L'AFB n'émet pas d'avis négatif sur cette demande car en effet le mois d'août est très compliqué pour les anguilles. Cela complexifie la réglementation et complique les explications à donner aux magistrats qui ne comprennent pas pourquoi pour une espèce protégée, la réglementation est si compliquée.
Gilles ADAM (DREAL Nouvelle Aquitaine) exprime qu'il rejoint l'avis de l'AFB. Pas d'a priori sur ce calendrier mais il serait important de veiller à ce que toutes les catégories de pêche adoptent le même calendrier de pêche, afin de faciliter les contrôles. Ici il y a des calendriers différents pour chaque catégorie de pêcheurs. Lorsque l'arrêté a été pris pour la période de pêche, une consultation avait été faite auprès de toutes les catégories de pêcheurs.

Pêcheurs professionnels maritimes
Modification du calendrier de pêche de l'anguille jaune en partie salée de l'estuaire de la gironde
Cette demande concerne un pêcheur exclusif d'anguille (c'est-à-dire qu'il ne pêche pas la civelle, seulement l'anguille, mais également d'autres espèces) qui pratique dans l'Estuaire de la Gironde et qui souhaiterait adopter le même calendrier de pêche que celui applicable au bassin d'Arcachon avec un allongement de la période de pêche de 5 à 7 mois. Actuellement ce pêcheur pêche du 1er mai au 30 septembre, et il souhaiterait pêcher du 1er avril au 31 octobre.

Cette demande rejoint la précédente et peut être traitée en même temps.
Cécile DUVAUCHELLE (CRPMEM) explique que ce pêcheur se retrouve confronté au même problème que les pêcheurs professionnels fluviaux et qu'il a les mêmes soucis de pêche au mois d'août (ses captures du mois d'août représentent 5% de ses captures annuelles). S'il doit rester sur un calendrier de pêche de 5 mois, il demande alors les mêmes périodes de pêche que les professionnels fluviaux (1er mai au 31 juillet et 1er septembre au 31 octobre).
Vanessa LAURONCE (MIGADO) rappelle que le fait que le plan de gestion anguilles national demande une période de pêche de 5 mois pour l'anguille jaune, pour tous les territoires, choix aux COGEPOMI à définir ces périodes, et une période de pêche de 7 mois pour les lagunes méditerranéennes. Lorsque le plan de gestion a été adopté, le bassin d'Arcachon a été considéré au même titre qu'une lagune, et c'est pourquoi la période de pêche pour les pêcheurs exclusif d'anguilles est de 7 mois au lieu de 5 mois. Cette différence de période de pêche, n'est pas due au statut du pêcheur (pêcheur exclusif d'anguilles) mais au secteur de pêche.
Lise MAS (IMA / AADPPEDG) demande s'il est possible de faire des réglementations différentes selon les catégories de pêcheurs.
Gilles ADAM (DREAL Nouvelle Aquitaine) répond que c'est faisable mais difficile à mettre en place.
Michel VIGNAUD (AFB) explique que si une modification est faite à la demande d'un pêcheur, la modification concernera toute la catégorie de pêcheurs, donc ici tous les pêcheurs maritimes.
Pierre CARTIER (CDPMEM Gironde) demande s'il est possible d'étudier la mise en place de réglementations différentes selon les catégories de pêcheurs, pour que les pêcheurs professionnels puissent éviter le mois d'août.

Conclusion :
L'examen technique présenté au COGEPOMI fera ressortir les différentes demandes et l'absence de consensus sur un calendrier unique de pêche de l'anguille jaune. L'avis des services administratifs et de contrôle recherchant une simplification et une lisibilité de la réglementation sera également présenté. Le groupe proposera au COGEPOMI de transmettre l'ensemble de ces éléments au Ministère.
Bilan des périodes de pêche souhaitées et avis :
- AADPPEDG : 1er mai au 31 juillet, 1er septembre au 31 octobre
- CRPMEM : 7 mois du 1er avril au 31 octobre ou 5 mois du 1er mai au 31 juillet, 1er septembre au 31 octobre
- ADAPAEF du bassin (17, 16, 24, 82, 31 et 40) : Pas de demande de changement, du1er avril au 31 août, si les dates devraient changer
- FDAAPPMA17 : 1er mars au 31 juillet
- FDAAPPMA 33 : pas de modification des dates actuelles : 1er mai au 30 septembre
- AFB et DREAL Nouvelle Aquitaine : changement possible de calendrier mais en adoptant un calendrier unique pour toutes les catégories de pêcheurs sur un même territoire.

Bilan des suivis dévalaison sur la Dronne de 2011 à 2016

Pascal VERDEYROUX (EPIDOR) présente le bilan des suivis de la dévalaison des anguilles mis en place au niveau du site Index Dronne au niveau de 3 pêcheries de 2011 à 2016 (5 saisons). Ce suivi a permis de recueillir des données sur les conditions pour lesquelles se déroule la dévalaison (débit, saisonnalité, horaires), les caractéristiques des anguilles (taille, sexe, argenture), l'efficacité des pêcheries et a permis de réaliser une première estimation du stock dévalant. Ces informations se sont révélées stratégiques dans le cadre des discussions en lien avec les possibilités de pratiquer des arrêts de turbinage pour la prise en compte de la dévalaison au niveau des ouvrages hydroélectriques.

Vanessa LAURONCE (MIGADO) précise qu'en aval de la Dronne, au niveau du second ouvrage, un suivi est porté par MIGADO depuis 2010 et optimisé (passe à poissons) à partir de 2011 et à partir de 2016 pour la passe à anguilles sur le site de Monfourat pour suivre la montaison (suivi video-contrôle multi-espèce de début mars à fin août et spécifique anguilles avec des piégeages ponctuels de mars à août).

Pascal VERDEYROUX (EPIDOR) explique qu'EPIDOR a arrêté les suivis dévalaison sur la Dronne en juin 2016 car en tant qu'EptB ce n'est pas sa vocation de faire des suivis de populations sur le moyen ou le long terme, et de plus la part d'auto-financement était trop important. Cependant, il semble aujourd'hui nécessaire de compléter les connaissances sur les conditions pour lesquelles se produit la dévalaison, notamment la saisonnalité, le rythme nycthéméral et les débits (notamment les faibles débits, sachant qu'en ce qui concerne la question du débit de dévalaison ces résultats ne concerneront que la Dronne et ne pourront pas être extrapolés sur d'autres cours d'eau).
La poursuite des suivis pourrait également permettre de suivre (à long terme) l'évolution du stock d'anguilles sur la Dronne et l'effet des mesures de gestion mises.

Vanessa LAURONCE (MIGADO) propose également de rajouter à ces objectifs affichés, la possibilité de fournir des anguilles argentées à Irstea qui a une expérimentation en cours pour travailler sur des antennes de détection pit-tag de grandes tailles, et à qui il faudrait du matériel biologique pendant encore 2 ans environ.

Christian RIGAUD (Irstea) explique que sur la Dronne 2 phases distinctes de suivi ont été développées par Irstea ces dernières années. De 2011 à 2013, de grosses anguilles argentées ont été marquées avec des émetteurs radio (petites batteries), la mise en place de 12 balises d'écoute réparties sur 90 km de cours d'eau permettant de suivre leur comportement de dévalaison. Lors des épisodes favorables (coups d'eau), elles dévalent à peu près à la même vitesse que le courant et si elles ne rencontrent pas d'obstacles, elles peuvent dévaler jusqu'à 40 km en une nuit, voire plus en cas de débit de crue. Les ouvrages se caractérisent tous par l'existence de zones plus profondes en amont (fosses) au sein desquelles la vitesse du courant diminue significativement. Ce contexte provoque fréquemment l'arrêt plus ou moins long des individus en migration. De manière générale, on s'aperçoit donc que ce type de tributaire très fragmenté (1 ouvrage tous les 2 km) ne doit contribuer significativement au flux général d'anguilles argentées sortant du bassin GGD que lorsque les conditions climatiques et hydrologiques maximisent par force les distances parcourues malgré les ouvrages. Une piste de travail en termes de gestion pourrait ainsi consister en l'ouverture coordonnée des vannages pour optimiser les distances

parcourues lors des épisodes favorables et au final minimiser le temps de sortie de cet affluent pour rejoindre le flux général de géniteurs transitant dans les grands axes du bassin. Le même type de comportement a été observé lors des suivis sur l'axe Dordogne (travaux d'ECOGEA).

Ceci étant, les émetteurs radio ont une durée de vie courte (3-4 mois) et leur poids interdit de les utiliser sur des anguilles argentées de petit ou moyen gabarit. Une deuxième phase de travail a donc été engagée avec le soutien de l'Onema pour mettre au point des grandes (15 à 25 m) antennes actives (parcourues par un courant) posées sur le fond de la rivière afin de détecter le passage d'anguilles marquées avec des petites puces électroniques à durée de vie illimitée. La phase de conception et de tests a été engagée notamment sur le site de Poltrot. Ces tests sont réalisés dans un premier temps avec des objets inertes, mais dans un deuxième temps (à partir de mai-juin 2017) des tests réguliers avec des lots d'anguilles jaunes ou argentées seront importants à mener et l'existence de piégeages réguliers au niveau du Moulin de Poltrot sur les deux années à venir offrirait une opportunité de disposer de tels lots

De manière générale, on voit cependant que ce type de tributaire contribue très peu au stock d'anguilles argentées des bassins versants. Vu la quantité d'obstacles, beaucoup d'anguilles stagnent au niveau des ouvrages et on constate des mortalités importantes. Idéalement il faudrait travailler avec les propriétaires pour avoir une gestion coordonnée des vannes afin de faciliter la dévalaison.

Vanessa LAURONCE (MIGADO) explique que dans le cadre des actions prévues en 2017, il est possible de faire des suivis de dévalaison afin de :

- compléter les informations sur la dévalaison saisonnière (à partir de septembre octobre pour 2017, et sur toute l'année dont printemps en 2018)
- compléter les informations sur la différenciation jour/nuit des périodes de dévalaison
- alimenter Irstea avec des anguilles argentées pour travailler sur les antennes à partir de l'automne 2017.

Il serait possible de faire 2 suivis en moyenne de 2 jours et 2 nuits à partir de l'automne 2017. La régularité des suivis et leur fréquence sera adapté en fonction des débits et des besoins. Au total d'octobre 2017 à décembre 2017, environ une quarantaine de suivis (jour/nuit) pourraient être mis en place. Les suivis développés en 2018 seront définis fin 2017, mais représenteront à peu près le même nombre de suivis pour l'année, l'avis des financeurs étant que le budget annuel 2018 reste le même.
Cela est déjà prévu et financé dans les dossiers 2017, et pourrait être prévu dans les dossiers 2018.
Dominique TESSEYRE (AEAG) ne pouvant être présente à cette réunion a fait parvenir son avis par mail et serait prête à financer cette action en 2017 et 2018.

Christian RIGAUD (Irstea) explique qu'avec ce type de suivi par pêcherie, il est difficile de voir exactement ce qu'il se passe car la pêcherie de Mauzac (pêcheurs professionnels, dans le cadre d'expérimentations portées par EDF) ne peut pêcher à faible débit et à forts débits (comme sur Poltrot avec le système de piégeage) et la télémétrie montre que plus le débit augmente plus les anguilles dévalent, alors que les pêcheries ne les voient plus.

Michel VIGNAUD (AFB) se demande si certaines retenues bloquent plus les anguilles que d'autres lors de la dévalaison, car il serait intéressant de travailler sur la gestion coordonnée des vannes. De plus, il pense que les objectifs affichés peuvent en effet compléter les informations recueillies jusqu'à présent.

Christian RIGAUD (Irstea) explique que les anguilles dévalent avec la vitesse du courant et non le débit, donc dès qu'une fosse casse la vitesse du courant, les anguilles s'arrêtent.

Gilles ADAM (DREAL Nouvelle Aquitaine) exprime que les suivis complémentaires présentés par EPIDOR et MIGADO ici peuvent être intéressants, mais qu'il faut garder en tête que la plupart des informations sont représentative du site de Poltrot, et qu'au niveau de la Dronne le site étant très haut (17^{e} ouvrage), il est difficile d'extrapoler ces informations à l'ensemble du cours d'eau. Ce suivi peut être mis en place mais ne sera certainement pas pérenne.

Questions diverses

Pierre CARTIER (CDPMEM Gironde) interroge les personnes présentes à ce groupe technique afin de comprendre pourquoi les pêcheurs maritimes n'a jamais capturé d'anguilles au-delà du phare de Cordouan. Il se demande quelle est la route migratoire des anguilles lors de la dévalaison.
Christian RIGAUD (Irstea) explique qu'il y a très peu de connaissances, quelques études ont été menées pour comprendre la route migratoire mais pas de conclusions précises.
Cela pourrait être un sujet qui pourrait intéresser les porteurs du Parc Marins. Info à discuter avec eux.

LISTE DES PARTICIPANTS

Réunion Groupe Technique Anguille du COGEPOMI Gironde Garonne Dordogne Charente Seudre Leyre

DDPP Gironde - Bruges

14 mars 2017

Membres du Groupe technique COGEPOMI	Organisation	e-mail	Signature
Gilles ADAM	DREAL Nouvelle Aquitaine	gilles.adam@developpement-durable.gouv.fr	
Stéphane LUCAS	Ass MIGADO	Lucas.migado@orange.fr	
Vanessa LAURONCE	Ass. MIGADO / Animatrice Groupe Technique Anguille	lauronce.migado@wanadoo.fr	
Matthieu CHANSEAU	AFB	Matthieu.chanseau@afbiodiversite.fr	
Lionel TAILLEBOIS	AFB	Lionel.taillebois@afbiodiversite.fr	
Aline CHAUMEL	SMEAG / Animatrice Groupe Garonne	aline.chaumel@eptb-garonne.fr	
Jean MARTIN Alice DECHRISTE	FDAAPPMA33, représentant les FD du territoire COGEPOMI	jean.martin@peche33.com alice.dechriste@peche33.com	
François MAUREL	EDF	francois.maurel@edf.fr	
Audrey POSTIC-PUIVIF	Cellule Migrateurs Charente	audrey.postic-puivif@fleuve-charente.net	
Mme RABIC	CRPMEM Aquitaine	j.rabic@orange.fr	
Lise MAS représente Emilie RAPET	AADPPEDG	aadpped33@gmail.com	
Christian RIGAUD	Irstea	christian.rigaud@irstea.fr	
Dominique TESSEYRE	Agence de l'Eau Adour Garonne	tesseyre@eau-adour-garonne.fr	Excusé
Paul TOITOT	AADPAEFG	paul1.toitot@orange.fr	
Pascal VERDEYROUX	EPIDOR / Animateur Groupe Dordogne	p.verdeyroux@eptb-dordogne.fr	

Partenaires invités	Organisation	e-mail	Signature
Eric LAVIE	Région Nouvelle Aquitaine	eric.lavie@aquitaine.fr	Excusée
Guillemette HUSSON	Région Nouvelle Aquitaine (FEDER)	guillemette.husson@aquitaine.fr	Excusée
Sandrine CHEVALIER	Département Lot et Garonne	Sandrine.chevalier@lotetgaronne.fr	
Cathy PRIGENT Julien LAFON	Département Dordogne	c.prigent@dordogne.fr j.lafon@dordogne.fr	Excusés
Sylvie FONTENY	Département Charente Maritime	sylvie.fonteny@charente-maritime.fr	Excusée
Sylvain BROGNIEZ	Département Gironde	s.brogniez@cg33.fr	Excusé
Jean-François LUQUET	AFB	Jean-francois.luquet@afbiodiversite.fr	
Nicolas SURUGUE	AFB	Nicolas.suruge@ afbiodiversite.fr	
Michel VIGNAUD	AFB	Michel.vignaud@ afbiodiversite.fr	
Philippe VIGNAC	AADPPEDG	Philippe.vignac@outlook.fr	Excusé
Jean-Michel LABROUSSE Pierre CARTIER	CDPMEM Gironde	Jean-michel.labrousse0904@orange.fr pierre.cartier0453@orange.fr	
Patrick LAFARGUE	CRPMEM Aquitaine	Patricklafargue8@icloud.com	Excusé
Cécile DUVAUCHELLE	CRPMEM Aquitaine	crpmem.aq.duvauchelle@gmail.com	
Michel CROCHET	CRPMEM Poitou-Charente	pastenague17@gmail.com	
Laurie DURAND	CRPMEM Poitou-Charente	Crpmem.poitoucharentes@gmail.com	
Eric BLANC	CRPMEM Poitou-Charente	Eric.blanc17@hotmail.com	
Frédéric DELMARES	AAIPPEDG	fredericdelmares@orange.fr	
Nicolas DOLIDON	DDTM Gironde	Nicolas.dolidon@gironde.gouv.fr	Excusé
Olivier LALLEMAND	DRAM Nouvelle Aquitaine	Olivier.lallemand@developpement-durable.gouv.fr	
Catherine LABAT	Département Charente Maritime	Catherine.labat@charente-maritime.fr	Excusée
Karine BONACINA Marie-Christine NADEAU	DDTM Charente Maritime	Karine.bonacina@charente-maritime.gouv.fr Marie-christine.nadeau@charente-maritime.gouv.fr	

Olivier DAVID	DDTM 33 Resp Chasse/pêche	olivier.david@gironde.gouv.fr	

GROUPE TECHNIQUE ANGUILLES COGEPOMI
14 MARS 2017

Groupe technique anguille COGEPOMI

- Ordre du jour :

- Présentations des demandes de modification des modalités de pêche
- Point technique : définition des objectifs et des suivis dévalaison sur la Dronne au niveau de l'ouvrage de Poltrot.
- Questions diverses

Groupe technique anguille COGEPOMI

Demandes de modifications des modalités de pêche de l'anguille

ASSOCIATION AGRÉÉE INTERDÉPARTEMENTALE DES PÊCHEURS PROFESSIONNELS EN EAU DOUCE

MODIFICATION DES MODALITÉS DE PÊCHE DE LA CIVELLE EN CHARENTE-MARITIME

la pêche de l'anguille de moins de 12cm (civelles) est gérée en France par un système de quotas : 60% pour le repeuplement et 40% pour la consommation. En zone fluviale la pêche professionnelle peut se pratiquer à l'aide d'un tamis à main de 1.2m de diamètre et 1.3m de profondeur. Le drossage est aussi autorisé dans certains secteurs (2 tamis de part et d'autre d'une embarcation de 8m maximum en déplacement avec un moteur de 60CV maximum).

Les pêcheurs professionnels fluviaux de Charente-Maritime (7 pêcheurs) souhaitent pouvoir pratiquer le drossage lors des pêches de civelles qui permettrait un prélèvement plus régulier mais toujours dans le respect d'application des quotas.

Groupe technique Anguille
14/03/17

Groupe technique anguille COGEPOMI

Demandes de modifications des modalités de pêche de l'anguille

ASSOCIATION AGRÉÉE DES PÊCHEURS PROFESSIONNELS EN EAU DOUCE DE GIRONDE

MODIFICATION DU CALENDRIER DE PÊCHE DE L'ANGUILLE JAUNE EN GIRONDE

La pêche peut être pratiquée pour le bassin Garonne Dordogne Charente Seudre Leyre, suite à l'arrêté du 27 janvier 2014, du 1er mai au 30 septembre pour toutes les catégories de pêcheurs. Au vu des difficultés rencontrées pendant la période estivale, les pêcheurs professionnels fluviaux de gironde souhaiteraient modifier les dates de pêche de l'anguille jaune et proposent que la période de pêche soit du 1er mai au 31 juillet et du 1er septembre au 31 octobre.

Groupe technique anguille COGEPOMI

Demandes de modifications des modalités de pêche de l'anguille

PÊCHEURS PROFESSIONNELS MARITIMES

MODIFICATION DU CALENDRIER DE PÊCHE DE L'ANGUILLE JAUNE EN PARTIE SALÉE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE

Cette demande concerne un pêcheur exclusif d'anguille qui pratique dans l'Estuaire de la Gironde et qui souhaiterait adopter le même calendrier de pêche que celui applicable au bassin d'Arcachon avec un allongement de la période de pêche de 5 à 7 mois.

Groupe technique Anguille
14/03/17

Groupe technique anguille COGEPOMI

Point technique : définition des objectifs et des suivis dévalaison à Poltrot sur le Dronne

PRÉSENTATION DES SUIVIS RÉALISÉS PAR EPIDOR DE 2011 À 2015

PERSPECTIVES SUR LES PROCHAINES ANNÉES

EPIDOR

Suivi de la dévalaison des anguilles sur la Dronne

sept 2011 - juin 2016

(5 saisons)

14 mars 2017 - GT anguille - Bordeaux

Présentation de la Dronne

- Rivière de taille moyenne (200 km de long, module de 25 m^3/s, BV de 2800 km^2)
- Aucun obstacle en aval de son exutoire
- 87 ouvrages sur 200 km (66% sans usage, 20% hydroélectricité)
- Axe migrateur à reconquérir (ANG, ALA, LPM, LPF)

Pourquoi la Dronne ?

- Abondance historique
- Présence d'anciennes pêcheries d'avalaison
- Station de contrôle à la montaison sur la partie aval
- Bonne connaissance du territoire (étude ONEMA/EPIDOR 2009-2010)
- Dynamique locale, démarche coordonnée en cours sur la continuité écologique

Dronne Rivière Index

Objectifs

- Caractériser les anguilles d'avalaison (taille, poids, argenture…)
- Estimer et suivre la production du bassin versant
- Etudier le comportement et les paramètres de dévalaison (débit, turbidité, température…)

➔ **Capture-Marquage-Recapture**

- À partir de 3 pêcheries d'avalaison
- Par transpondeurs
- Sur au moins 5 années

Site d'étude

Organisation

- **Maîtrise d'ouvrage et coordination :** EPIDOR
- **Appui scientifique et technique :** ONEMA
- **Opérateurs des pêcheries :**
  - Monfourat (33) : **EPIDOR**
  - Poltrot (16) : **SIAH Tude-Dronne aval**
  - Renamon (24) : **SRB Dronne**
- **Partenaires financiers :** Agence de l'Eau, Europe (FEDER), Conseils Dept 24 et 33

Moulin de Rénamon (Grand Brassac, 24)

35ème obstacle

Moulin de Rénamon (Grand Brassac, 24)

35ème obstacle

Moulin de Poltrot (Nabinaud, 16)

17ème obstacle

Moulin de Poltrot (Nabinaud, 16)

Usine de Monfourat (Les Eglisottes, 33)

2ème obstacle

Usine de Monfourat (Les Eglisottes, 33)

Usine de Monfourat (Les Eglisottes, 33)

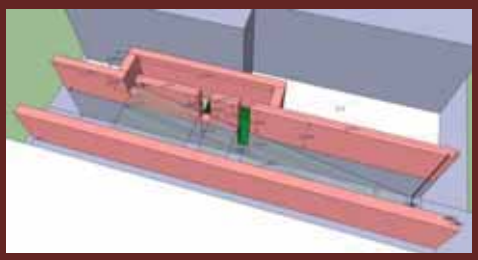

Résultats

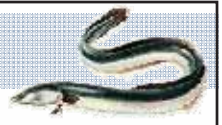

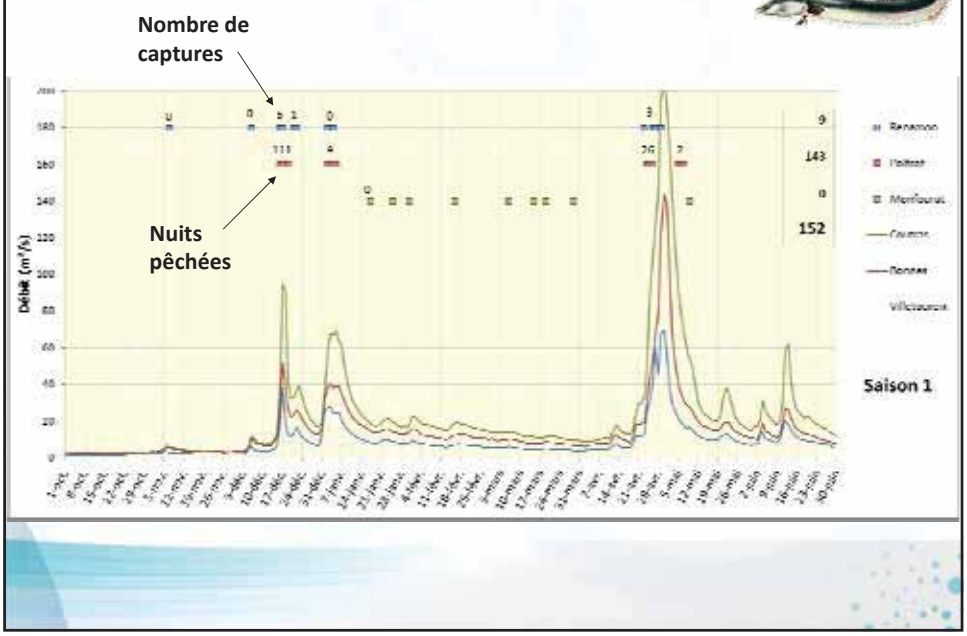

Résultats

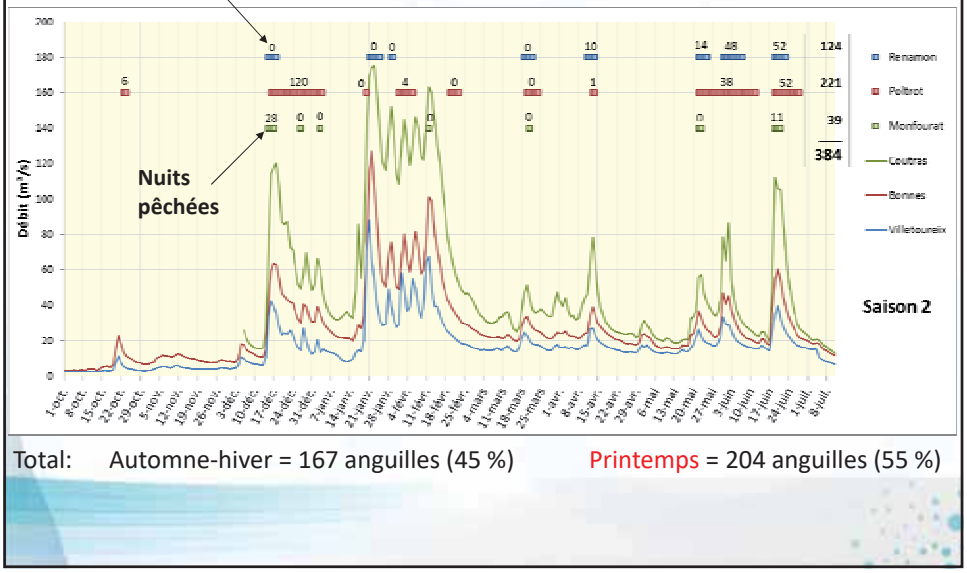

Total: Automne-hiver = 167 anguilles (45 %) Printemps = 204 anguilles (55 %)

Résultats

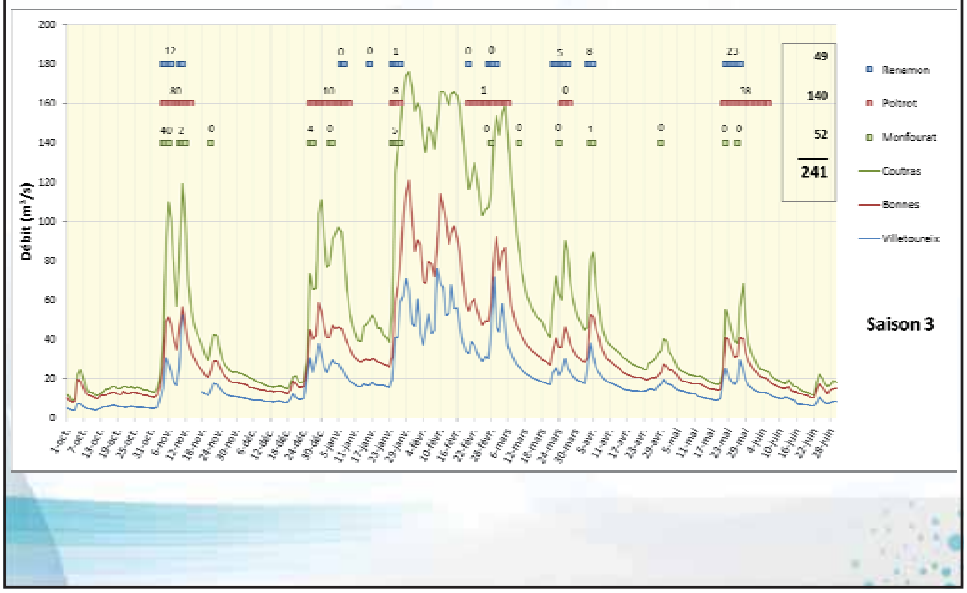

Résultats

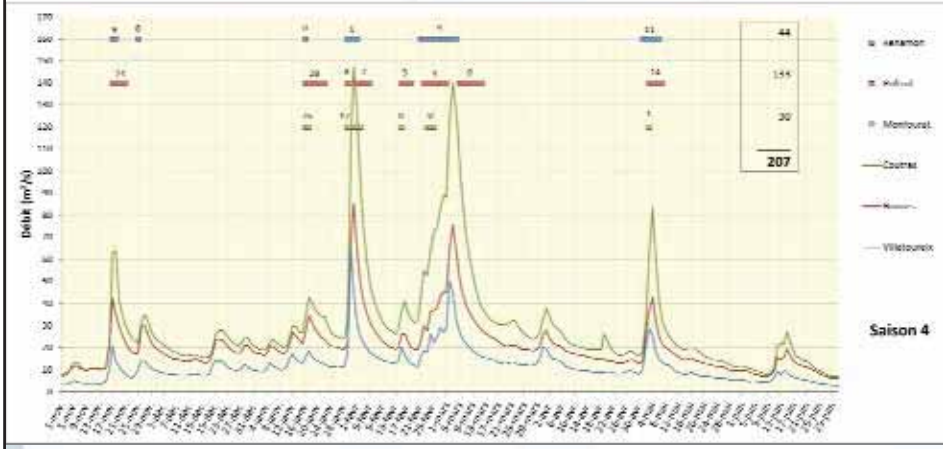

Résultats

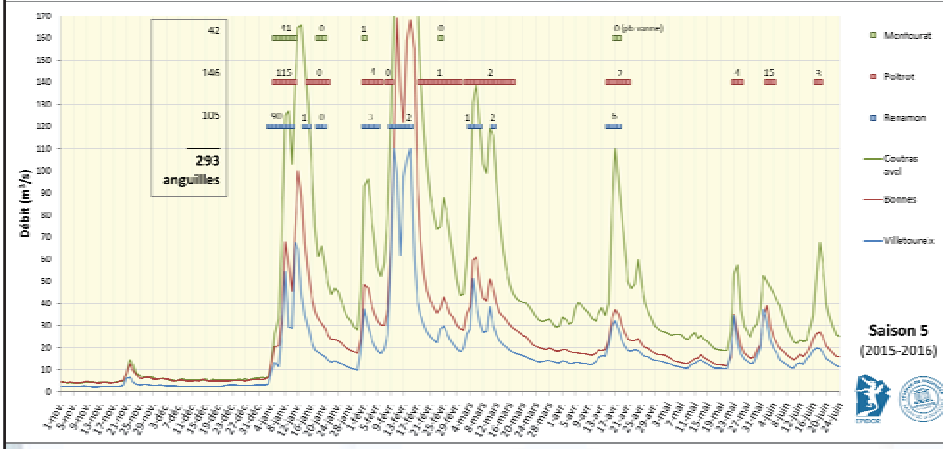

Résultats

Pêches et captures

	Nb de nuits pêchées	Nb d'anguilles
2011-2012	35	152
2012-2013	120	384
2013-2014	118	241
2014-2015	82	207
2015-2016	115	293
Total	470	1277

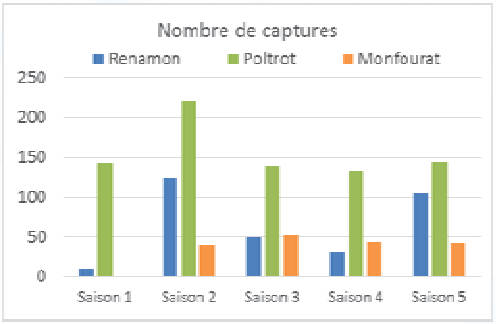

Résultats

Horaires des captures

- 57 % de nuit
- 16 % en journée

- 27 % indéterminée

Résultats

Tailles et stades

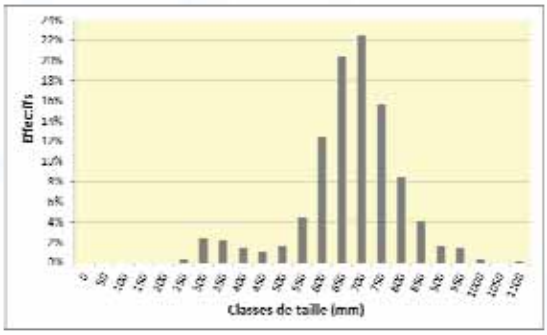

- 80 % d'argentées
- 7 % d'intermédiaires
- 13 % de jaunes (dont certaines de petite taille)

Méthode de contrôle

Suivi des transpondeurs

- Système TIRIS installé au niveau des 3 pêcheries
- Enregistrement en continu de passage d'anguilles marquées

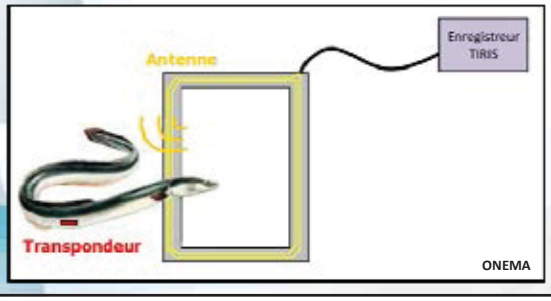

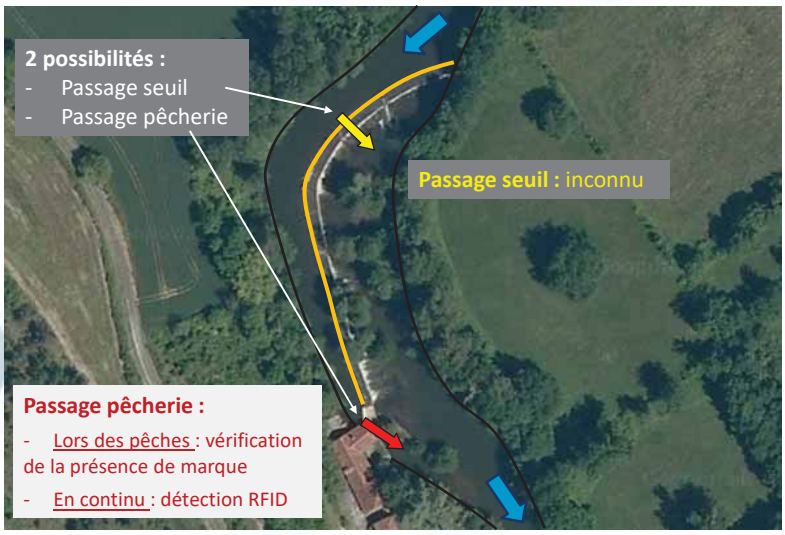

Résultats

Contrôles (recaptures + détections)

➔ Nombre

	Nombre de contrôles	Délais min (h)	Délais médian (j)	Délais max (j)
Saison 1	11	8	129	140
Saison 2	40	4	7	33
Saison 3	30	4	3	187
Saison 4	22	8	6	78
Saison 5	46	1	< 1	792
Total	149	1	2,5	792

➔ Délais

De 1h à 792 jours
Médiane à 2,5 jours

Délais courts = permet d'utiliser les recaptures pour évaluer le stock

Résultats

Efficacité & stock dévalant

	Renamon					Evaluation du stock (Chapman, 1951)			
	Nb anguilles différentes capturées	Nb lâchées en amont	Nb de recaptures	Taux de recapture	N_{Brut}	N_{Chap}	Variance	Limite inf (95%)	Limite sup (95%)
Saison 1	9	6	0	0%	?				
Saison 2	124	0	-	-	-				
Saison 3	46	25	3	12,0%	383	306	14450	69	542
Saison 4	29	21	2	9,5%	305	220	9405	29	411
Saison 5	88	83	17	20,5%	430	415	5691	267	564

	Poltrot					Evaluation du stock (Chapman, 1951)			
	Nb anguilles différentes capturées	Nb lâchées en amont	Nb de recaptures	Taux de recapture	N_{Brut}	N_{Chap}	Variance	Limite inf (95%)	Limite sup (95%)
Saison 1	137	109	6	5,5%	2489	2169	522510	748	3589
Saison 2	198	214	23	10,7%	1842	1783	99312	1163	2402
Saison 3	122	92	17	18,5%	660	636	14633	398	873
Saison 4	123	69	9	13,0%	943	868	53974	411	1325
Saison 5	136	132	12	9,1%	1496	1402	114594	736	2067

	Monfourat					Evaluation du stock (Chapman, 1951)			
	Nb anguilles différentes capturées	Nb lâchées en amont	Nb de recaptures	Taux de recapture	N_{Brut}	N_{Chap}	Variance	Limite inf (95%)	Limite sup (95%)
Saison 1	0	109	0	0%	?				
Saison 2	38	239	1	0,42%	9082	4680	6868680	38	9830
Saison 3	51	166	1	0,60%	8466	4342	5970250	51	9143
Saison 4	43	128	1	0,78%	5504	2838	2522982	43	5959
Saison 5	42	254	0	0%	?				

En résumé

- Près de 1300 anguilles capturées (~250 / saison)
- Captures de octobre à fin juin (= période de pêche)
- Captures de nuit et de jour (>16%)
- Argentées (~70cm - 80%) + petites jaunes (~30cm - 13%)
- L'efficacité des pêcheries commence a être évaluée (entre 9 et 18 % pour Poltrot)
- Recaptures rapides (médiane 2,5 j.)
- Première idée sur le stock dévalant (~1000-2500 anguilles au niveau de Poltrot)

Perspectives

- Poursuite du suivi au niveau de Poltrot :
  - Pêcherie la + efficace et la + facile à utiliser
  - Son efficacité commence à être bien connue
  - Possibilité de poursuivre le suivi avec des moyens modestes (investissements déjà réalisés)
- Cette poursuite semble intéressante pour :
  - Compléter les infos sur les conditions de migration (saison, J/N, débits)
  - Suivre l'évolution du stock d'Anguille sur la Dronne
  - Mesurer les effets des mesures de gestion (dispositifs de dévalaison, passes à poissons)

Organisation financière

Investissements de départ : 97 000 €

Fonctionnement annuel : 65 000 € /an (gestion des 3 pêcheries)

Financements :		
	Agence de l'Eau	50 %
	Europe (FEDER)	30 %
	CD24 et 33 (Epidor)	20 %

ANNEXES 3

REUNION GROUPE TECHNIQUE ANGUILLE DU COGEPOMI

Agence de l'Eau Adour Garonne – Délégation Atlantique
Dordogne
4 octobre 2017

RELEVE DE DISCUSSIONS

Ordre du jour

- Bilan des actions anguilles 2017,
- Perspectives 2018 et plan de financement

Participants

Présents :
Gilles ADAM (DREAL Nouvelle Aquitaine)
Stéphane LUCAS (MIGADO)
Vanessa LAURONCE (animation / MIGADO)
Michel VIGNAUD (AFB)
François ALBERT (Cellule Migrateurs Charente Seudre)
Emilie RAPET (IMA représente AADPPEDG)
Christian RIGAUD (Irstea)
Jean MARTIN (FDAAPPMA33)
Sylvain BROGNIEZ (département de la Gironde)
Romain FABRE (Région Nouvelle Aquitaine – fonds FEDER)
Dominique TESSEYRE (AEAG)

Excusés / absents :
Pascal VERDEYROUX (EPIDOR / Animateur groupe Migrateurs Dordogne)
Aline CHAUMEL (SMEAG / animateur groupe Migrateurs Garonne)
François MAUREL (EDF)
Jacqueline RABIC et Cécile DUVAUCHELLE (CRPMEM Nouvelle Aquitaine)
Christian RIGAUD (Irstea)
Paul TOITOT (AADPAEFG)
Eric LAVIE (Région Nouvelle Aquitaine)
Delphine CASTADERE (Département Lot et Garonne)
Cathy PRIGENT (Département Dordogne)

En annexe : Présentations faites en séance
Tableaux Synthèse des actions

Présentation des actions anguilles portées par MIGADO

Voir présentation jointe en annexe

Dominique TESSEYRE se demande si le travail fait par MIGADO sur le suivi des avancés en terme de continuité écologique est mise en commun avec les autres organismes, type DREAL de bassin.
Vanessa LAURONCE explique que le suivi qui est fait est mis en commun avec certaines DDT (comme la Gironde) régulièrement, et que des discussions ont eu lieu récemment avec la DREAL Nouvelle Aquitaine (en contact avec la DREAL de bassin) pour que les données recueillies par MIGADO soient mises en commun avec les données de la DREAL de bassin. Voir la cohérence des limites amont de ces suivis qui en ce qui concerne l'anguille ne concerne pas l'ensemble du bassin. Rajouter l'AFB dans la boucle d'échange de données.
François ALBERT précise que sur le bassin Charente Seudre le même type de suivi est mis en place et que le travail est complémentaire et non un doublon de celui fait par l'AFB ou l'administration.

Romain FABRE se demande s'il est indispensable d'inclure des cofinanceurs tel que le Département 47 (aucune certitude d'engagement des fonds), car cela retarde l'instruction des dossiers FEDER comme en 2017 tant que le département ne s'est pas engagé.
Dominique TESSEYRE explique que pour l'AEAG il est important d'avoir un soutien des acteurs locaux, donc des collectivités afin de montrer leur implication dans les thématiques concernées.

Pour le suivi de la dévalaison à Batejin (action commune MIGADO / irstea / FDAAPPMA33) un comité de pilotage présentant la répartition des actions entre les partenaires et l'avancé des actions sera organisé début décembre.

Les plans de financement tel que présentés dans le document joint sont validés par les partenaires financiers présents (FEDER, AEAG, Département Gironde) et ceux non présents mais qui ont déjà été consulté sur ces points précis (Région Nouvelle Aquitaine, Département lot et Garonne).
Les dossiers ont été envoyés aux co-financeurs fin septembre.

Présentation des actions anguilles portées par la FDAAPPMA33

Voir présentation jointe en annexe

Concerne les suivis montaison Pas du Bouc, flottang, les pêches sur le bassin versant des Lacs Médocains, et les suivis dévalaison à Batejin.

Le plan de financement des actions 2017 est présenté dans le tableau ci-joint et sera certainement similaire en 2018.
En ce qui concerne les montants des actions 2018, ils seront à peu près identiques, sauf pour le suivi de la dévalaison où il faudra rajouter des coûts d'achat de matériel et des hommes.jours en plus. Le budget sera défini fin novembre.

Présentation des actions anguilles portées par la Cellule Migrateurs Charente

Gilles ADAM s'interroge sur l'écart type de l'estimation du nombre de civelles entrant dans les marais.
François ALBERT précise que l'estimation varie entre 1 tonne et 1.5 tonnes.

En ce qui concerne l'analyse des données recueillies grâce à la pose des flottang, Vanessa LAURONCE s'interroge sur l'homogénéité des faciès où sont positionnés les flottangs sur le tronçon allant de 18L au pied d'ouvrage. L'hétérogénéité des faciès pourrait également expliquer la disparité dans la répartition des jeunes anguilles. François ALBERT précise que les faciès sont identiques et homogènes.

Il est prévu en 2017 de réaliser en terme de communication un guide technique sur les marais (aménagement en marais salé et marais doux). Les deux guides techniques précédents concernaient la continuité écologique.

Le plan de financement de 2018 est similaire à celui de 2017.

François ALBERT explique qu'en 2018 il est prévu la mise en place d'une étude faisant le bilan de l'étude des potentialités piscicoles (actualisation depuis l'arrivée de la Cellule Migrateurs). L'étude essayera de faire un bilan entre la situation des migrateurs et les habitats. Un bureau d'étude portera cette étude.
Dominique TESSEYRE précise que l'AEAG peut financer ce type d'étude à 50%, François doit se rapprocher de leur référent auprès de l'AEAG.

Présentation des actions anguilles portées par l'AADPPEDG et CRPMEM Nouvelle Aquitaine

Les suivis à 6 mois, un an, et 3 ans ont été réalisés comme convenu.
En 2018, pas de déversement prévus sur le Lac de Lacanau, mais sur Cazaux-Sanguinet. Sur ce site, des suivis en pêches électriques seront réalisés.

En 2017, lors des derniers suivis, très peu de poissons dans le lac ont été capturés (PES, ECR), alors que d'habitude, elles étaient beaucoup plus nombreuses.

Remarque complémentaire

Gilles ADAM demande à ce que les actions anguilles portées par Irstea soient rajoutées au tableaux de synthèse des actions, afin d'avoir une vision d'ensemble des actions anguilles sur le territoire, même si financement nationaux ou recherche pour certaines. Les actions ont été rajouté dans la liste des actions. Il est difficile, voire impossible de rajouter ces actions dans les coûts financiers car la plupart des actions sont englobées dans des suivis plus généraux, multi-espèce, et il est difficile d'en faire ressortir la part anguille.

LISTE DES PARTICIPANTS

Réunion Groupe Technique Anguille du COGEPOMI Gironde Garonne Dordogne Charente Seudre Leyre

Agence de l'Eau Adour Garonne – Délégation Atlantique Dordogne
4 rue Professeur André Lavignolles – 33049 Bordeaux Cedex

4 octobre 2017

Membres du Groupe technique COGEPOMI	Organisation	e-mail	Signature
Gilles ADAM	DREAL Nouvelle Aquitaine	gilles.adam@developpement-durable.gouv.fr	
Stéphane LUCAS	Ass MIGADO	lucas.migado@orange.fr	
Vanessa LAURONCE	Ass. MIGADO / Animatrice Groupe Technique Anguille	lauronce.migado@wanadoo.fr	
Matthieu CHANSEAU	AFB	Matthieu.chanseau@afbiodiversite.fr	
Lionel TAILLEBOIS	AFB	Lionel.taillebois@afbiodiversite.fr	
Aline CHAUMEL	SMEAG / Animatrice Groupe Garonne	aline.chaumel@eptb-garonne.fr	Excusée
Jean MARTIN Alice DECHRISTE	FDAAPPMA33, représentant les FD du territoire COGEPOMI	jean.martin@peche33.com alice.dechriste@peche33.com	
François MAUREL	EDF	francois.maurel@edf.fr	Excusé
François ALBERT	Cellule Migrateurs Charente	f.albert@peche16.com	
Mme RABIC	CRPMEM Nouvelle Aquitaine	j.rabic@orange.fr	Excusée
Emilie RAPET	AADPPEDG	aadpped33@gmail.com	
Christian RIGAUD	Irstea	christian.rigaud@irstea.fr	Excusé
Dominique TESSEYRE	Agence de l'Eau Adour Garonne	tesseyre@eau-adour-garonne.fr	en visioconférence
Paul TOITOT	AADPAEFG	paul1.toitot@orange.fr	
Pascal VERDEYROUX	EPIDOR / Animateur Groupe Dordogne	p.verdeyroux@eptb-dordogne.fr	Excusé

Partenaires invités	Organisation	e-mail	Signature
Eric LAVIE	Région Nouvelle Aquitaine	eric.lavie@nouvelle-aquitaine.fr	Excusé
Romain FABRE	Région Nouvelle Aquitaine (FEDER)	romain.fabre@nouvelle-aquitaine.fr	RFabre
Delphine CASTADERE	Département Lot et Garonne	Delphine.Castadere@lotetgaronne.fr	
Cathy PRIGENT Julien LAFON	Département Dordogne	c.prigent@dordogne.fr j.lafon@dordogne.fr	Excusés
Sylvain BROGNIEZ	Département Gironde	s.brogniez@cg33.fr	
Nicolas SURUGUE	AFB	Nicolas.suruge@ afbiodiversite.fr	
Michel VIGNAUD	AFB	Michel.vignaud@ afbiodiversite.fr	
Cécile DUVAUCHELLE	CRPMEM Aquitaine	cduvauchelle@peche-nouvelleaquitaine.com	Excusée
Caroline ASTRE	Agence de l'Eau Adour Garonne	Caroline.astre@eau-adour-garonne.fr	Excusée.

Code action PLAGEPOMI ou PGA	Bassin concerné	Actions développées en relation avec la restauration de l'anguille	sous-actions	Maître d'ouvrage	Partenaires locaux associés	Dpts concernés	2017			2018		
							Période	Budget global de l'action	Financement envisagés	Période	Budget global de l'action	Financement envisagés
GH04 LC01 SB02 SB03 SH02 AC02	Gironde Garonne Dordogne	Actions pour la sauvegarde de l'anguille européenne dans le bassin Garonne Dordonge	- suivi du front de colonisation - suivi des rythmes de franchissement des anguilles au niveau de Tuilières, Golfech, Monfourat - optimisation de la gestion des ouvrages de protection à la mer - suivi du flux entrant de civelles - optimisation de la dévalaison des anguilles argentées dans les marais de l'Estuaire - évaluation de l'impact des ouvrages à la migration sur la population	MIGADO	- FDAAPPMA - Syndicats de bassin versant - Irstea	33, 47, 24, (82, 32)	Janv-déc 2017	114 229 €	- AEAG, Europe (FEDER), Dep 47, Dep 33, Dep 24	Janv-déc 2018	105 204 €	- AEAG, Europe (FEDER), Dep 47, Dep 33, Dep 24
MP03 SS02	Gironde Garonne Dordogne Charente Seudre Leyre	Coordination des actions et réflexion pour la sauvegarde de l'anguille s sur le territoire COGEPOMI	- Organisation des réunions du GT Ang COGEPOMI - Suivi de la mise en place des mesures prévues dans le cadre du PLAGEPOMI - Suivi des mesures proposées et développées dans le cadre du plan de gestion national - Assurer la cohérence des actions dans le bassin Garonne Dordogne Charente Seudre Leyre, transfert de connaissances et méthodologies avec les techniciens rivières, fédérations de pêche et acteurs locaux.	MIGADO	tous les partenaires du territoire COGEPOMI	tous les départements du territoire COGPEOMI	Janv-déc 2017	24 196 €	- AEAG, Europe (FEDER)	Janv-déc 2018	22 455 €	- AEAG, Europe (FEDER)
plan de gestion national Anguilles	Gironde Garonne Dordogne Leyre	Réseau anguilles dans le cadre du plan de gestion national (réseau de pêche électrique et Rivière index de l'UGA)	- Réseau de pêches électriques sur le bassin Gironde Garonne Dordogne - Réseau de pêches électriques sur le bassin de la Leyre, Arcachon et Canal des Etangs - suivi de la dévalaison sur le Canal des Etangs (nouvelle action 2018 - caméra Blueview) - Mise en place de la nouvelle Rivière Index de l'UGA (analyse rythmes de migration, efficacité de l'enregistrement).	MIGADO	- FDAAPPMA 33 - Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne - Syndicat et techniciens de bassin versant	Tous les départements des bassins versants concernés	Janv-déc 2017	40 187 €	- AEAG, Europe (FEDER) , Région Nouvelle Aquitaine	Janv-déc 2018	122 560 €	- AEAG, Europe (FEDER) , Région Nouvelle Aquitaine
SB01	Garonne Dordogne	Suivi au niveau des passes spécifiques et stations de contrôle de Mauzac, Tuilières, Golfech, Monfourat		MIGADO	EDF	24, 82, 33	Janv-déc 2017	pris en compte dans le programme général Aquitaine et Midi-Pyrénées	Europe, AEAG, EDF, Région Aquitaine, CD 33, CD24	Janv-déc 2018	pris en compte dans le programme général Aquitaine et Midi-Pyrénées	Europe, AEAG, EDF, Région Aquitaine, CD 33, CD24
LC01 LC03 SB02 SH01 MP03	Charente	Actions "Anguille" du programme 2016-2020 de la Cellule Migrateurs Charente Seudre	-Suivi de l'état de colonisation et du recrutement fluvial des jeunes anguilles (inventaires 2017 : pêches électriques et piègeages) -Suivi de l'état sanitaires des anguilles capturées dans le cadre des différentes actions -Suivi des débarquements en criée des anguilles jaunes -Analyse des données de capture civelles des pêcheurs professionnels maritimes -Analyse des données de capture anguilles des pêcheurs professionnels fluviaux et des pêcheurs amateurs aux engins -Apporter une expertise, un appui technique et des conseils sur la restauration de la continuité écologique des ouvrages de la ZAP Anguille -Réaliser l'état d'avancement annuel de la restauration de la continuité écologique sur la ZAP Anguille -Transfert de connaissance et méthodologie pour optimiser le suivi et la gestion de l'anguille -Tenir à jour les indicateurs du tableau de bord Anguille Charente -Communication via différents outils (guide, lettre, exposition...) et réunions	Cellule Migrateurs Charente Seudre (EPTB Charente, Groupement des fédérations de pêche du Poitou-Charentes, CREAA)	- FDAAPPMA 16, 17, 79 et 86 - ADAPAEF16 et 17 - CRPMEM PC - CLPM Marennes - DRAM PC - ONEMA - Syndicats de bassin - IRSTEA	16, 17, 79, 86	Janv-déc 2017	132 897 €	- Europe (FEDER) - AEAG Autofinancement : - EPTB Charente - Structures associatives de la pêche de loisirs (Groupement Régional, FDAAPPMA, FNPF) - CREAA (Région Nouvelle Aquitaine)	Janv-déc 2018	151 449 €	- Europe (FEDER) - AEAG Autofinancement : - EPTB Charente - Structures associatives de la pêche de loisirs (Groupement Régional, FDAAPPMA, FNPF) - CREAA (Région Nouvelle Aquitaine)
LC01 LC03 SB02 SH01 MP03	Seudre	Actions "Anguille" du programme 2016-2020 de la Cellule Migrateurs Charente Seudre	-Suivi des limites de répartition et impact des ouvrages sur la colonisation des jeunes anguilles (inventaires 2017 : pêches électriques) -Suivi des anguilles en marais salé (Fossé à poissons) -Suivi de la colonisation des civelles en marais salé (Fossé à poissons) -Suivi des débarquements en criée des anguilles jaunes -Analyse des données de capture civelles des pêcheurs professionnels maritimes -Suivi de l'état sanitaires des anguilles capturées dans le cadre des différentes actions -Apporter une expertise, un appui technique et des conseils sur la restauration de la continuité écologique des ouvrages de la ZAP Anguille -Réaliser l'état d'avancement annuel de la restauration de la continuité écologique sur la ZAP Anguille -Transfert de connaissance et méthodologie pour optimiser le suivi et la gestion de l'anguille -Tenir à jour les indicateurs du tableau de bord Anguille Seudre -Communication via différents outils (guide, lettre, exposition...) et réunions	Cellule Migrateurs Charente Seudre (EPTB Charente, Groupement des fédérations de pêche du Poitou-Charentes, CREAA)	- FDAAPPMA 17 - AAPPMA Seudre-Atlantique - CRPMEM PC - CLPM Marennes - DRAM PC - ONEMA - CDC Marennes - Syndicats de bassin - IRSTEA	17	Janv-déc 2017		- Europe (FEDER) - AEAG Autofinancement : - EPTB Charente - Structures associatives de la pêche de loisirs (Groupement Régional, FDAAPPMA, FNPF) - CREAA (Région Nouvelle Aquitaine)	Janv-déc 2018		- Europe (FEDER) - AEAG Autofinancement : - EPTB Charente - Structures associatives de la pêche de loisirs (Groupement Régional, FDAAPPMA, FNPF) - CREAA (Région Nouvelle Aquitaine)
SB01	Charente	Suivi des migrations à la station de comptage de Crouin (Charente 16)	-Assurer le comptage des anguilles transitant par la passe -Alimenter STACOMI	Cellule Migrateurs Charente Seudre (EPTB Charente, Groupement des fédérations de pêche du Poitou-Charentes, CREAA)	- CD16	16	Janv-déc 2017	12 000 €	- Europe (FEDER) - AEAG Autofinancement : - EPTB Charente - Structures associatives de la pêche de loisirs (Groupement Régional, FDAAPPMA, FNPF) - CREAA (Région Nouvelle Aquitaine)	Janv-déc 2018	12 000 €	- Europe (FEDER) - AEAG Autofinancement : - EPTB Charente - Structures associatives de la pêche de loisirs (Groupement Régional, FDAAPPMA, FNPF) - CREAA (Région Nouvelle Aquitaine)

SB01	Lacs Médocains	Suivi de la passe du Pas du Bouc et de la colonisation des Lacs Médocains	- suivi du front de colonisation sur le BV des lacs Médocains -évaluation de la franchissabilité des obstacles sur le canal des étangs et possibilités d'amélioration de ces passes	FDAAPPMA 33	Irstea	33	Janv-déc 2017	58 945 €	- Europe (FEDER) - AEAG, FNPF, autofinancement FDAAPPMA33	Janv-déc 2018	estimatif à venir	- Europe (FEDER) - AEAG, FNPF, autofinancement FDAAPPMA33
	Lacs Médocains	Mise en place d'un protocole et test de suivi de la dévalaison des anguilles argentées au niveau de l'écluse de Batejin	Aménagement du dispositif de piégeage et stabulation des anguilles suivi des dévalaisons par capture (filets positionnés sur écluse) suivi des paramètres abiotiques /débit suivi de l'efficacité du dispositif de piégeage par CMR	FDAAPPMA 33	Irstea, Migado, SIAEBVELG	33	Janv-déc 2017	10 883 €	- Europe (FEDER) - AEAG, FNPF, autofinancement FDAAPPMA33	Janv-déc 2018	estimatif à venir	- Europe (FEDER) - AEAG, FNPF, autofinancement FDAAPPMA33
SB01	Seudre	Suivi de la passe à civelles de Saujon		FDAAPPMA 17	-Cellule Migrateurs Charente Seudre (EPTB Charente, Groupement des fédérations de pêche du Poitou-Charentes, CREAA) - AAPPMA Seudre Atlantique -Ville de Saujon	17	Janv-déc 2017	40 750 €	AEAG/CR/FNPF/FD17	Si reconduit Janv-déc 2018 Ou arrêt du suivi (1 an /2)	Si reconduit : même budget que 2017	Si reconduit : mêmes financements envisagés
SH01	Garonne Dordogne	Suivi des captures de la pêche professionnelle	- carnet spécifique civelles - suivi captures anguilles jaunes	AADPPEDG		33	Janv-déc 2017	16 000 €	AEAG / CR Aquitaine	Janv-déc 2018	16 000 €	AEAG / CR Aquitaine
plan de gestion national Anguilles	Gironde	Repeuplement	Transfert de civelles sur les lacs médocains	CRPMEM Nouvelle-Aquitaine	AAPPED33/IMA/DREAL/MIGADO/FDAPPMA33/ONEMA/GDSAA	33	2017	249 758 €	Etat / ONEMA / ARA France	2018	296 160 €	Etat / ONEMA / ARA France
plan de gestion national Anguilles	Charente	Repeuplement	Transfert de 499,08 kg sur le fleuve Charente en 2015	CRPMEM Poitou-Charentes	CREAA/ONEMA/GDSAA	17						
plan de gestion national Anguilles	Dordogne	Ouvrages de la zone d'actions prioritaires	dévalaison Tuilières : suivi de la dévalaison (pêcherie et étude comportementale par radiopistage) pour élaborer un modèle prédictif de la dévalaison	EDF	Pêcheurs professionnels, ECOGEA, MIGADO	24	janv. Dec 2017					
Etude nationale/locale	GGD et Charente-Seudre	Colonisation	Indices de colonisation des axes fluviaux basés sur les petits individus (< 15 cm). Calage des indices collectés soit par pêche électrique soit par pièges passifs. Intégration des observations sur les ouvrages de franchissement présents sur les BV concernés	IRSTEA	MIGADO, Cellule migrateurs Charente-Seudre, FD 33, CG 17, UNIMA, Pôle Ecohydraulique		Janvier-Décembre 2017		Soutien par Onema pour contribution au PNA	Janvier-Décembre 2018		Convention AFB-Irstea
Etude nationale/ locale	Médoc	Colonisation	Retombées qualitatives du transfert de civelles dans les lacs médocains	IRSTEA	MIGADO, FDAAPPMA33 ,syndicat					Janvier-Décembre 2018		Etat (DPMA)/ FEDER
Etude locale	GGD	Tous stades en estuaire	Suivis biologiques réguliers (*campagnes EDF, campagnes sturio, campagnes DCE*) dans l'estuaire Gironde. Collecte et archivage des données Anguille	IRSTEA			série en cours depuis fin 70's		EDF-Région-Agence	série en cours depuis fin 70's		EDF-Région-Agence
Etude nationale / locale	GGD	Stock en place-Dévalaison	Mise au point et premiers tests de grandes antennes de détection RFID placées en fond de rivière en simultané sur 2 sites de la Dronne	IRSTEA	IUT Bordeaux, IMS, Pôle Ecohydraulique, Migado		Janvier-Décembre 2017		Convention AFB-Irstea	Janvier-Décembre 2018		Convention AFB-Irstea
Etude nationale		Colonisation	Modèle GEREM. Niveaux de recrutement par grandes façades maritimescénaiques	IRSTEA	AFB, IAV, Working group on Eel		Janvier-Décembre 2017	Publi diffusée	Convention AFB-Irstea			
Etude nationale		Stock en place. Prise en compte des contraintes Ouvrages dans la répartition des anguilles au sein d'un BV	Modèle TABASCO	IRSTEA	AFB, Pôle Gestaqua, IAV		Janvier-Décembre 2017	Publis en cours	Convention AFB-Irstea			
Etude nationale		Répartition du Stock en place dans un BV. Prise en compte des stratégies de vie connues (*plasticité, sélection environnementale, ...*)	Modèle GENEVEEL	IRSTEA			Janvier-Décembre 2017	Publis en cours	EDF (thèse Hynes)			

FINANCEMENT DES ACTIONS ANGUILLES 2017

			Etat (DPMA)		AEAG		ONEMA / AFB		Europe		Dep 33		Dep 47		Dep 24		CR Nouvelle Aquitaine		Dep 17		FNPF		Autres		Autofinancement	
		total	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant
MIGADO	Actions pour la restauration de l'anguille GGD (ACTANG17)	114 229 €			38%	43 035,0 €			46%	52 694,0 €	10%	11 500,0 €	4%	5 000,0 €	2%	2 000,0 €										
	Animation Anguilles (AANG17)	24 196 €			55%	13 308,0 €			45%	10 888,0 €																
	Réseau anguilles PGA (ARANG17)	40 187 €			44%	17 603,0 €			45%	18 084,0 €							11%	4 500,0 €								
	Total actions anguilles MIGADC	178 612 €			30%	73 946 €			* 45%	81 666 €	5%	11 500 €	2%	5 000 €	1%	2 000 €	2%	4 500 €								
Cellule Migrateurs (EPTB Charente, Groupement FD PC, CREAA)	Actions anguilles sur Charente et Seudre	132 897 €			60%	79 738,0 €			40%	?															selon modalités FEDER (l'autofinancement est partagé entre l'EPTB Charente, le Groupement des fd de
	Suivi de la station de Crouin	12 000 €			60%	7 200,0 €			40%	?															selon modalités FEDER (l'autofinancement est partagé entre l'EPTB Charente, le Groupement des fd de
FDAAPPMA 33	Suivi de la passe du Pas du Bouc et de la colonisation des Lacs Médocains	58 945 €			50%	29 472,6 €			40%	23 578,1 €											6%	3 536,7 €			4%	2 357,8 €
	Mise en place de protocole et test de suivi de la migration de dévalaison sur l'écluse de batejin	10 883 €			50%	5 441,7 €			40%	4 353,3 €											6%	653,0 €			4%	435,3 €
FDAAPPMA 17	Suivi de la station de Saujon	40 750 €			50%	20 375,0 €											30%	12 225,0 €			10%	4 075,0 €			10%	4 075,0 €
AADPPEDG	Enquêteur halieutique	12 340 €																								
CRPMEM Aquitaine	Transfert civelles Gironde	249 758 €	80%	199 007,3 €			16%	40 760,5 €															2%	5 923,2 €	2%	5 923,2 €
CRPMEM Poitou Charentes	Transfert civelles Poitou Charentes																									
			Etat (DPMA)		**AEAG**		**ONEMA / AFB**		**Europe**		**Dep 33**		**Dep 47**		**Dep 24**		**CR Nouvelle Aquitaine**		**Dep 17**		**FNPF**		**Autres**		**Auto-financement**	
TOTAL	**696 185,7 €**		**28,6%**	**199 007,3 €**	**31,1%**	**216 173,3 €**	**5,9%**	**40 760,5 €**	**15,7%**	**109 597,4 €**	**1,7%**	**11 500,0 €**	**0,7%**	**5 000,0 €**	**0,3%**	**2 000,0 €**	**2,4%**	**16 725,0 €**	**0,0%**	**0,0 €**	**1,2%**	**8 264,7 €**	**0,9%**	**5 923,2 €**	**1,8%**	**12 791,3 €**

* Europe FEDER Aquitaine en rouge : à confirmer
** Europe FEDER Poitou-Charente

Autres = ARA France et GPMB

FINANCEMENT PREVISIONNEL DES ACTIONS ANGUILLES 2018

			Etat (DPMA)		AEAG		AFB		Europe		Dep 33		Dep 47		Dep 24		CR Nouvelle Aquitaine		Dep 17		FNPF		Autres		Autofinancement	
		montant total	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant
MIGADO	Actions pour la restauration de l'anguille GGD (ACTANG18)	105 204 €			40%	42 081,7 €			42%	44 622,6 €	11%	11 500,0 €	5%	5 000,0 €	2%	2 000,0 €										
	Animation Anguilles (AANG18)	22 455 €			50%	11 227,3 €			50%	11 227,3 €																
	Réseau anguilles PGA (ARANG18)	122 560 €			20%	24 512,0 €			57%	70 047,9 €							23%	28 000,0 €								
	Total actions anguilles MIGADC	250 219 €			31%	77 821 €			50%	125 898 €	5%	11 500 €	2%	5 000 €	1%	2 000 €	11%	28 000 €								
Cellule Migrateurs (EPTB Charente, Groupement FD PC, CREAA)	Actions anguilles sur Charente et Seudre	151 449 €			60%	90 869,4 €			40%	?															selon modalités FEDER (l'autofinancement est partagé entre l'EPTB Charente, le
	Suivi de la station de Crouin	12 000 €			60%	7 200,0 €			40%	?															selon modalités FEDER (l'autofinancement est partagé entre l'EPTB Charente, le Groupement des fd de
FD33	Suivi de la passe du Pas du Bouc et de la colonisation des Lacs Médocains	A venir																								
	Suivi de la dévalaison des anguilles argentées au niveau de l'écluse de Batejin	Avenir																								
FD17	Suivi de la station de Saujon	?			?												?				?				?	
AADPPEDG	Enquêteur halieutique																									
CRPMEM Aquitaine	Transfert civelles Gironde	296 160 €	80%	235 980,0 €			16%	48 333,3 €															2%	4 995,2 €	2%	4 995,2 €
CRPMEM Poitou Charentes	Transfert civelles Poitou Charentes																									
			Etat (DPMA)		**AEAG**		**AFB**		**Europe**		**Dep 33**		**Dep 47**		**Dep 24**		**CR Nouvelle Aquitaine**		**Dep 17**		**FNPF**		**Autres**		**Auto-financement**	
TOTAL	**709 827,5 €**		**33,9%**	**235 980,0 €**	**#REF!**	**#REF!**	**6,8%**	**48 333,3 €**	**17,7%**	**125 897,8 €**	**1,6%**	**11 500,0 €**	**0,7%**	**5 000,0 €**	**0,3%**	**2 000,0 €**	**3,9%**	**28 000,0 €**	**0,0%**	**0,0 €**	**0,0%**	**0,0 €**	**0,7%**	**4 995,2 €**	**0,7%**	**4 995,2 €**

* Europe FEDER Aquitaine en rouge : à confirmer
** Europe FEDER Poitou-Charente

Autres = ARA France et GPMB

L'anguille européenne
Groupe Technique anguille oct 17
Groupe financeurs

M I G A D O

Les actions de suivi d'état de la population

Stade anguilles jaunes

saison 2017 :
La totalité des stations prospectées

saison 2018 :
La totalité des stations prospectées

Le suivi du front de répartition des moins de 10 et 15 cm

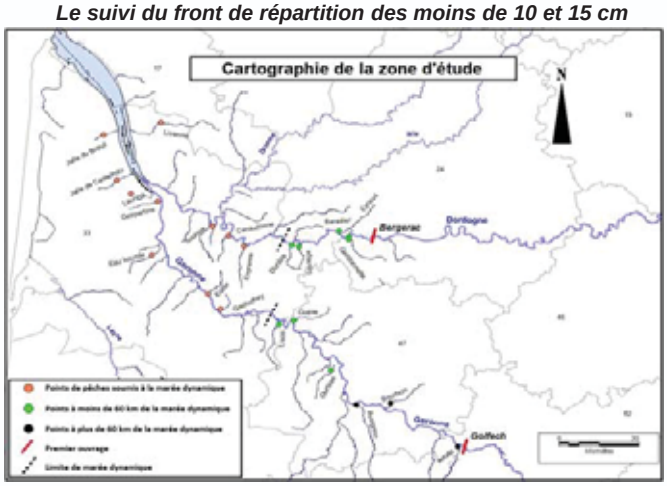

Objectifs :

- Caractériser et suivre le front de répartition des anguilles de moins de 10 et 15 cm
- Axe Garonne : axe libre non entravé d'obstacles à la migration des moins de 10 et 15cm.

22 stations sur les affluents de la Garonne et Dordogne

Suivis par pêches électriques en pied d'ouvrages de 2005 à 2017

Les actions de suivi d'état de la population

Stade anguilles jaunes

saison 2017 :
La totalité des stations prospectées

saison 2018 :
La totalité des stations prospectées

Différence significative entre les densités d'anguilles avant 2014 et après 2014

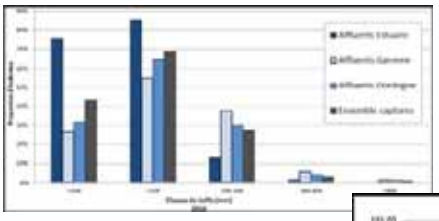

Forte dominance des individus inf. à 10 et 15cm

Reflet des entrées de civelles dans l'Estuaire
=> Le secteur Estuaire répond en premier avec une forte dominance des moins de 10cm

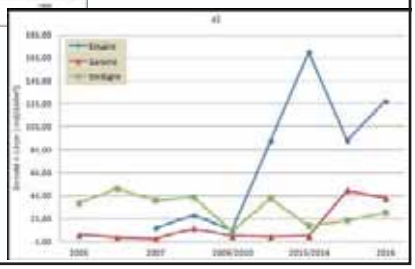

Les actions de suivi d'état de la population

Stade anguilles jaunes

Captures de jeunes anguilles avec des pièges passifs en pied d'ouvrages

Objectif :
- Déterminer une méthode efficace d'évaluation de présence des jeunes anguilles en pied d'ouvrages
- Méthode utilisable sur les sites non pêchables en pêche électrique

Partenariats
- Travail en commun entre Irstea, Migado, Cellule Migrateurs Charente Seudre, FDAAPPMA33, Unima

Axes de travail recherchés en 2017
- Comparaison de différents treillis
- Couplage piégeage / abondance (comparaison pêche électrique / treillis)
- Evaluation du signal de piégeage des 6-9cm le long des axes au niveau des premiers ouvrages

Actions 2017 MIGADO
- Mise en place des flottangs (6 par site) sur 6 sites front de colonisation et en pied d'obstacles successifs sur Chenal du Gua (4 ouvrages) et Ciron (4 ouvrages)
- Au total 66 engins passifs posés à chaque session de pêche (début et mi juin)
- **Données non analysées**

Les actions de suivi d'état de la population

Stade civelles

Début des suivis en 2016, 2 à 4 suivis par mois sur chaque site

Le suivi du flux entrant de civelles

⇒Objectif : suivre l'évolution du flux entrant de civelles tout au long de l'année

⇒Données comparées avec les données de captures des pêcheurs professionnels fluviaux et maritimes, afin de caler l'indicateur qualitatif en période de pêche professionnelle

Les actions de suivi d'état de la population

Stade civelles

Début des suivis en 2016, 2 à 4 suivis par mois sur chaque site

Le suivi du flux entrant de civelles

⇒Objectif : suivre l'évolution du flux entrant de civelles tout au long de l'année

⇒Données comparées avec les données de captures des pêcheurs professionnels fluviaux et maritimes, afin de caler l'indicateur qualitatif en période de pêche professionnelle

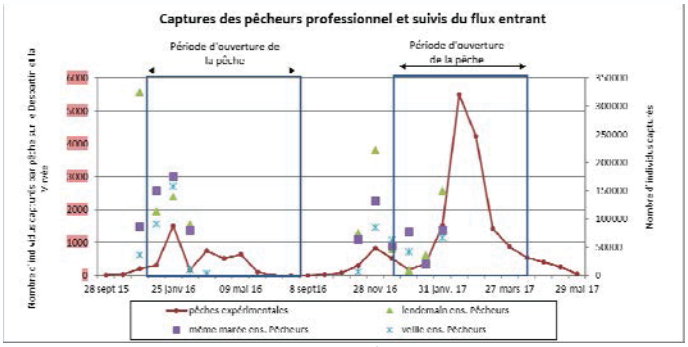

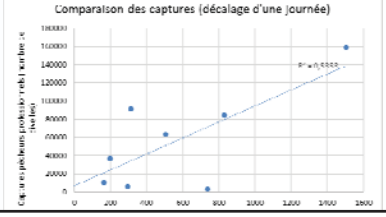

Déterminer la meilleure corrélation entre les captures expérimentales et celles des pêcheurs professionnels : captures du lendemain, de la même marais, de la veille ?

Les actions de suivi d'état de la population

Stade anguilles jaunes en migration

Suivis depuis 1999 sur Tuilières, 2002 sur Golfech, 2015 sur Monfourat

Les suivis aux stations de contrôle

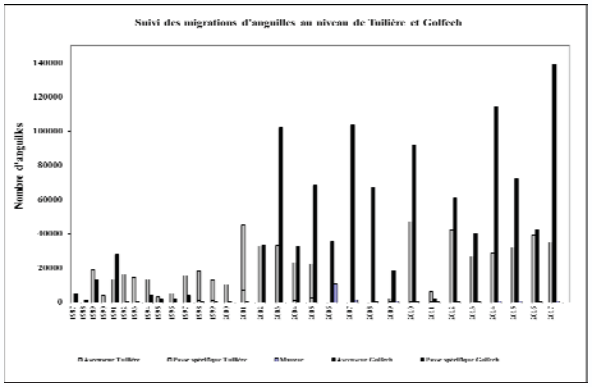

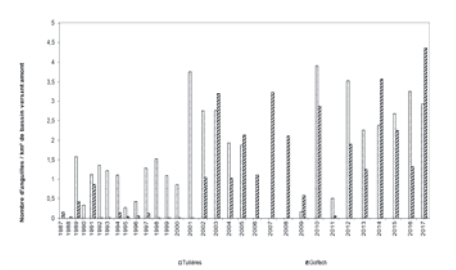

A priori forte disparité entre Tuilières et Golfech

Mêmes tendance si les migrations sont ramenées au km² de bassin versant, ou au débit du cours d'eau

Les actions de suivi d'état de la population

Stade anguilles jaunes en migration

Suivis depuis 1999 sur Tuilières, 2002 sur Golfech, 2015 sur Monfourat

Tuilières

Année Lacher	Année de première recapture 1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Total recaptures	Total marquées	% recapture
1999	3	2	54	9	5		2									75	416	18,03%
2000		15	169	60	17	13	1									275	1183	23,25%
2001						0	0									0	1	0,00%
2004						1	50		2							53	885	5,99%
2005							41	0	3							44	1145	3,84%
2009								1	62		25	17	6	2	1	113	471	23,99%
2010									117	1	23	16	8	4	3	169	500	33,80%
2011										15	142	119	20	12	5	308	768	40,10%
2012											110	45	18	18	5	196	431	45,48%
2013												140	44	20	12	216	417	51,80%
2014													0	?	98	98	219	44,75%
2016															60	60	199	[illegible]
Total	3	17	223	69	22	14	94	1	184	16	300	337	96	56	184	1607	6635	24,22%

Différence significative dans les taux de retour depuis la nouvelle passe de Tuilières et/ou la passe de Bergerac
⇒ Passe de Tuilières semble efficace
⇒ <u>A confirmer avec tests en pied d'ascenseur avec une passe provisoire ?</u>

Golfech

Année Lacher	Année de recapture 2004	2005	2007	2008	2009	2010	2012	2013	2014	2015	2016	Total recaptures	Total marquées	% recapture
2004	2	94	55	15	2	5	2					175	942	18,58%
2005		61	92	49	8	10	2					222	1246	17,82%
2006			123	57	5	7	1	1	1			195	763	25,56%
2007			62	25	3	11	2					103	307	33,55%
2008				159	9	34	6	7	1			216	553	39,06%
2009					11	45	13	6	4			79	425	18,59%
2010						44	11	14	3			72	342	21,05%
2012							36	20	13	5		74	320	23,13%
2013								96	44	4		144	582	24,74%
2014									33	11		44	219	20,09%
2015										64		64	290	22,07%
2016												0	514	0,00%
Total	2	155	332	305	38	156	73	144	99	84		1388	6503	21,34%

Bons taux de retours au niveau de la passe de Golfech
=> <u>Confirmer la différence d'attractivité entre le bras de Malause et le canal d'amenée</u>

Les actions de suivi d'état de la population

Stade anguilles jaunes en migration

Suivis depuis 1999 sur Tuilières, 2002 sur Golfech, 2015 sur Monfourat

Les suivis aux stations de contrôle

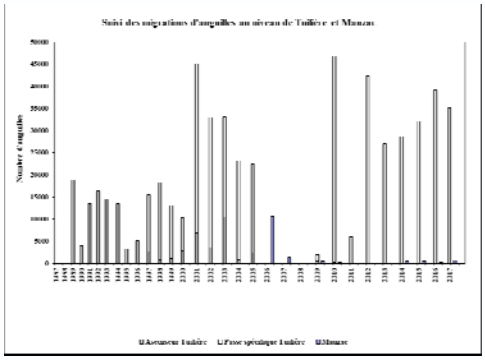

Zoom sur Tuilières et Mauzac

Réfléchir en 2018 aux améliorations sur la passe de Mauzac

Premiers suivis sur Monfourat => forte différence dans les classes de taille d'anguilles

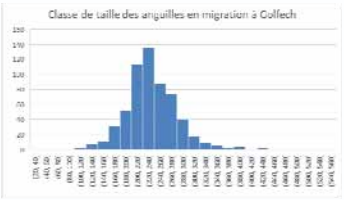

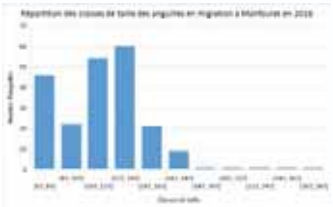

Les actions de suivi d'état de la population

Stade anguilles jaunes en migration

zoom sur Monfourat

Les suivis aux stations de contrôle

Installation de la ligne électrique en 2017

Les actions de suivi d'état de la population

Stade anguilles jaunes en migration

zoom sur Monfourat

Les suivis aux stations de contrôle

	2017	2016	2015	2014	2013	2011	2010
Aloses	112	9	2	0	3	0	5
Lamproies	2	14	13	26	59	90	19
Saumons	1	1	0	0	2	0	0
Truite de mer	0	1	0	0	0	0	0
Anguilles	31	355 (6 piégeages), t < 15 cm	-	-	33	-	-

En septembre, visionnage d'une loutre
Première observation de loutre sur la Dronne aval

=> Avancés prévues sur la fonctionnalité de la passe à poissons et anguilles de Coutras en collaboration avec le syndicat de bassin versant

La gestion des ouvrages à marée

Stade civelles

Optimisation de la gestion des ouvrages à marée

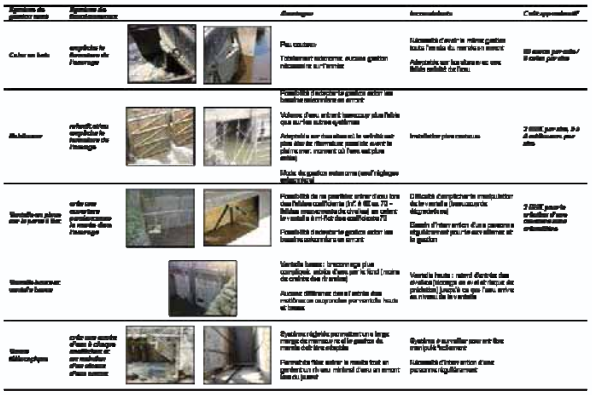

- Fin des suivis sur les 6 sites testés avec gestion avec des cales, raidisseurs sur clapets, vantelles haute et basse.
- Poursuite des suivis une année sur deux sur la vanne téléscopique de l'Ile Nouvelle (suivi en 2018 prévu)
- **Suivi d'efficacité prévu sur Beychevelle et Jalle du Sud (raidisseur sur porte à flot) en 2018**
- **Appui technique aux Syndicats de bassins versants pour l'installation et la calage des aménagements sur les ouvrages à marée suite à l'étude groupée Gironde (travail du bureau d'étude remis insuffisant pour être applicable tel quel) : prévu fin 2017 et en 2018**

La gestion des ouvrages et l'évaluation de l'efficacité

Stade anguilles jaunes en migration

10 cours d'eau prospectés
49 ouvrages

Evaluation de l'impact physique des obstacles à la migration de montaison de l'anguille

⇒Suivi de l'efficacité des systèmes de gestion ou aménagements d'ouvrages

Avant arasement

Après arasement

Evaluer la franchissabilité grâce aux suivis et au déplacement des anguilles sur l'axe

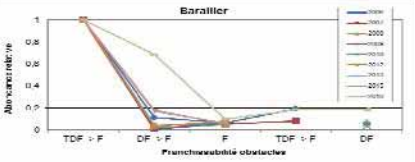

Jalle de Castelnau (33)
Jalle du Breuil (33)
Chenal du Gua (33)
Despartins (33)
Ciron (33)
Barguelonne (82)
Gélise (47)
Lisos (47)
Soulège (33)
Barailler / Eyraud (24)
Engranne et Saucats (à venir – référence)

Objectif : **comparer les différents types de gestion ou aménagements et leur efficacité en terme de franchissement piscicole (arasement, gestion de vannes, passe mixte canoe/anguille, rivière de contournement….;)**

Les actions de gestion du milieu et de la population

Stade anguilles argentées

Saison 2017 :
Premiers tests de suivis

saison 2018 :
Poursuite des suivis

Evaluation de la capacité de dévalaison des anguilles argentées dans les zones de marais aménagées pour la montaison, et adaptation si nécessaire de la gestion du milieu

Pose de verveux tous les 3 mois sur Chenal du Gua, Jalle du breuil, Despartins et Laurina)

Analyse des classes de taille des anguilles capturées pour comprendre la dévalaison dans les marais

Données en cours d'analyses

Les actions de suivi d'état de la population

Stade anguilles jaunes

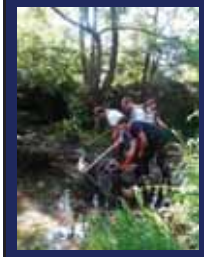

saison 2017 :
La moitié des stations prospectées

saison 2018 :
La moitié des stations prospectées
Nouvelles stations sur le bassin des Lacs Médocains pour Rivière index

La population en place d'anguilles jaunes dans le bassin Garonne Dordogne Leyre Lacs Médocains, Arcachon

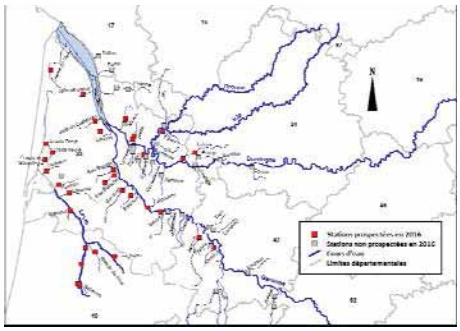

✓ Répartition des classes de taille très différentes des suivis front de répartition en pied d'ouvrages

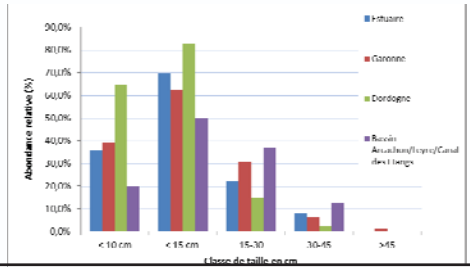

Les actions de suivi d'état de la population

Stade anguilles jaunes

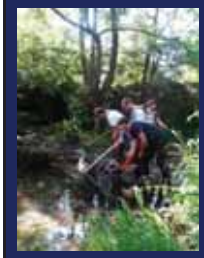

saison 2017 :
La moitié des stations prospectées

saison 2018 :
La moitié des stations prospectées
Nouvelles stations sur le bassin des Lacs Médocains pour Rivière index

La population en place d'anguilles jaunes dans le bassin Garonne Dordogne Leyre Lacs Médocains, Arcachon

✓ **Comparaison des densités sur les différents secteurs au cours des années**

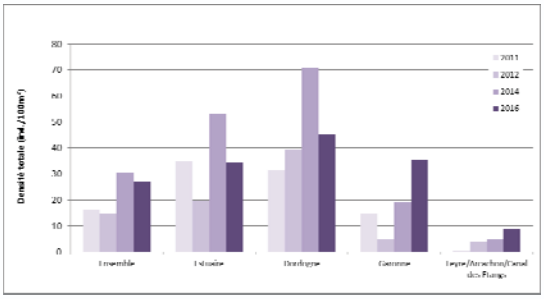

Les actions de suivi d'état de la population

Stade anguilles argentées

saison 2017 :
La moitié des stations prospectées

saison 2018 :
La moitié des stations prospectées
Nouvelles stations sur le bassin des Lacs Médocains pour Rivière index

Mise en place de la Rivière index de l'UGA Garonne – Canal des Etangs – suivi de la dévalaison à Batejin

✓ **Suivi en collaboration avec le SIAEBVLEG, FDAAPPMA33, Irstea**

Objectif : mettre en place le suivi de la Rivière Index de l'UGA Garonne sur le Canal des Etangs
- Comprendre la dévalaison de l'anguille et la productivité du bassin
- Gestion des niveaux d'eau pour optimiser l'échappement
- Essayer d'évaluer l'efficacité des repeuplement effectués sur le Lac de Lacanau

✓ **Organisation du travail entre les différents partenaires :**

- **MIGADO : suivi avec une caméra Blueview de la dévalaison de l'anguille à partir de début 2018**
  - enregistrement en continu pendant 2 ans puis ciblage de la période de dévalaison
  - Évaluation de l'efficacité de l'enregistrement (travail avec EptB Vilaine et EDF R&D)

- **Irstea : dépôt d'un travail de recherche sur les retombées qualitatives du transfert de civelles dans les lacs médocains**
  - Comparaison anguilles issues des transferts et de la colonisation naturelle
  - Ageage et analyse des contaminants sur les individus

- **FDAAPPMA33 : pêche au filet au niveau de l'ancien ouvrage de Batejin des anguilles dévalantes (cf présentation FDAAPPMA33)**

Les actions de suivi d'état de la population

Stade anguilles argentées

saison 2017 :
Suivis de octobre à décembre

saison 2018 :
Suivis de janvier à décembre

Suivi de la dévalaison de l'anguille argentées sur le site de Poltrot sur la Dronne

✓ **Finalisation de la collecte des données sur le site de Poltrot**

✓ **Objectif :**
  - Différenciation de la dévalaison jour/nuit
  - Caractérisation de la dévalaison à faible débit
  - Collaboration avec Irstea pour finaliser la mise en place des grandes antennes RFID

- **Suivis de octobre 2017 à décembre 2018**

- **Partenariat avec le Syndicat de bassin versant (convention en cours de signature avec la Communauté des Communes propriétaire du site)**

Animation / communication

Saison 2016 et 20
Animation du Groupe tec
communication , ap
technique aux Syndica
bassins versants et part

Animation du Groupe Technique Anguille

Suivi des études de rétablissement de la continuité écologique et des ouvrages ZAP

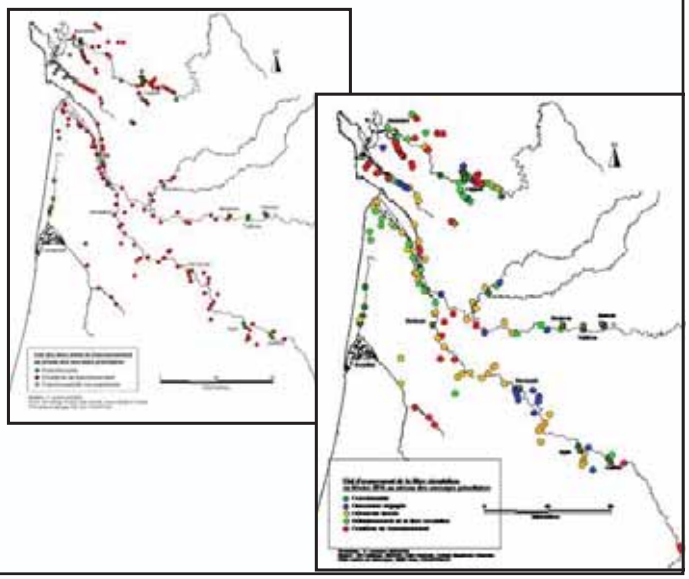

Animation / communication

Animation du Groupe Technique Anguille

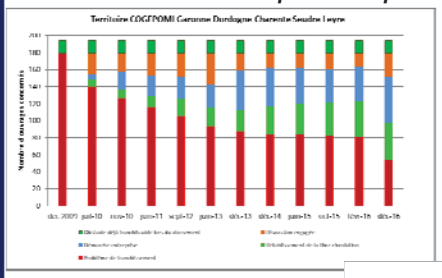

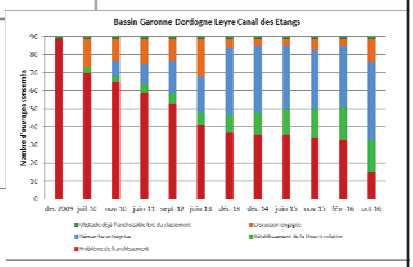

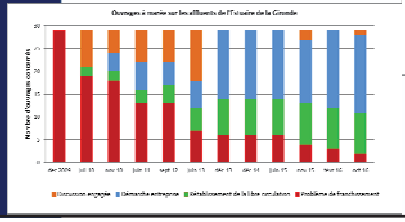

Animation / communication

Animation du Groupe Technique Anguille

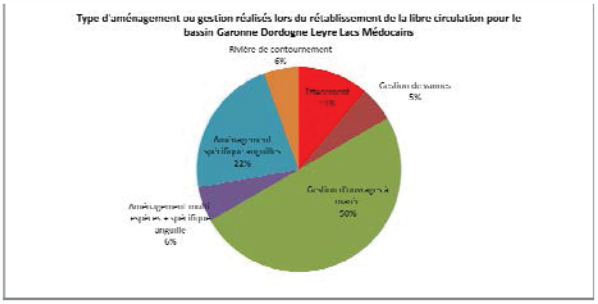

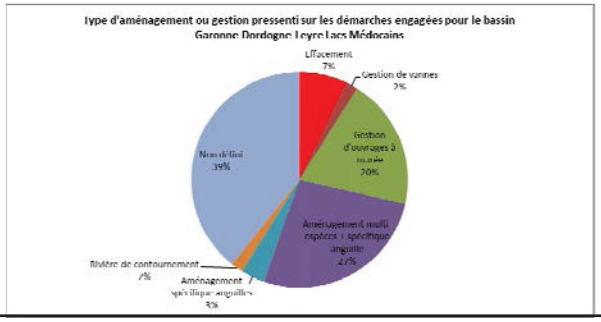

Animation / communication

Animation du Groupe Technique Anguille

Suivi des études de rétablissement de la continuité écologique et des ouvrages ZAP

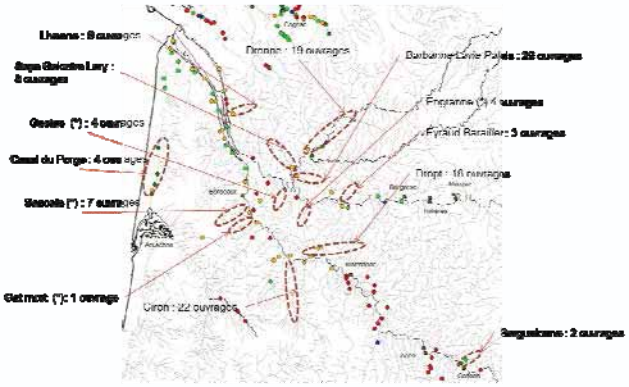

- **Animation du Groupe technique,**
- **communication ,**
- **appui technique aux Syndicats de bassins versants et partenaires**

Animation / communication

Animation du Groupe Technique Anguille

Suivi des quotas pêche civelles pour l'ensemble de l'UGA (compilation des données)

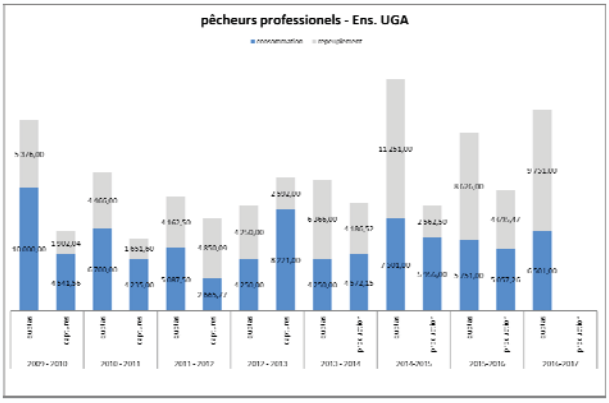

- **Fin 2017, début 2018 : Synthèse des données pour rapportage du plan de gestion anguilles français**

Animation / communication

Animation du Groupe Anguille du GRISAM (Groupement d'Intérêt Scientifique sur les poissons amphihalins)

- MIGADO co-animateur du Groupe Anguille du GRISAM avec le Museum National d'Histoire Naturelle (Anthony Acou)
- En cours d'organisation des Journées anguilles GRISAM fin mars 2018 à Rouen
- Organisation d'un atelier GRISAM « biométrie et prises de paramètres » en début d'année 2018 (indice oculaire et stade pigmentaire civelles)

M I G A D O
Migrateurs Garonne Dordogne
Agence de l'eau Adour-Garonne
Union européenne
Gironde
Le département
Région Nouvelle-Aquitaine
Dordogne
le DÉPARTEMENT
LOT-ET-GARONNE
Le Département

Groupe
Technique
Anguille
04/10/2017

Cellule Migrateurs Charente Seudre
Les actions anguilles 2017
Suivis biologiques, comportements, évaluation

La colonisation des civelles en marais salé de la Seudre

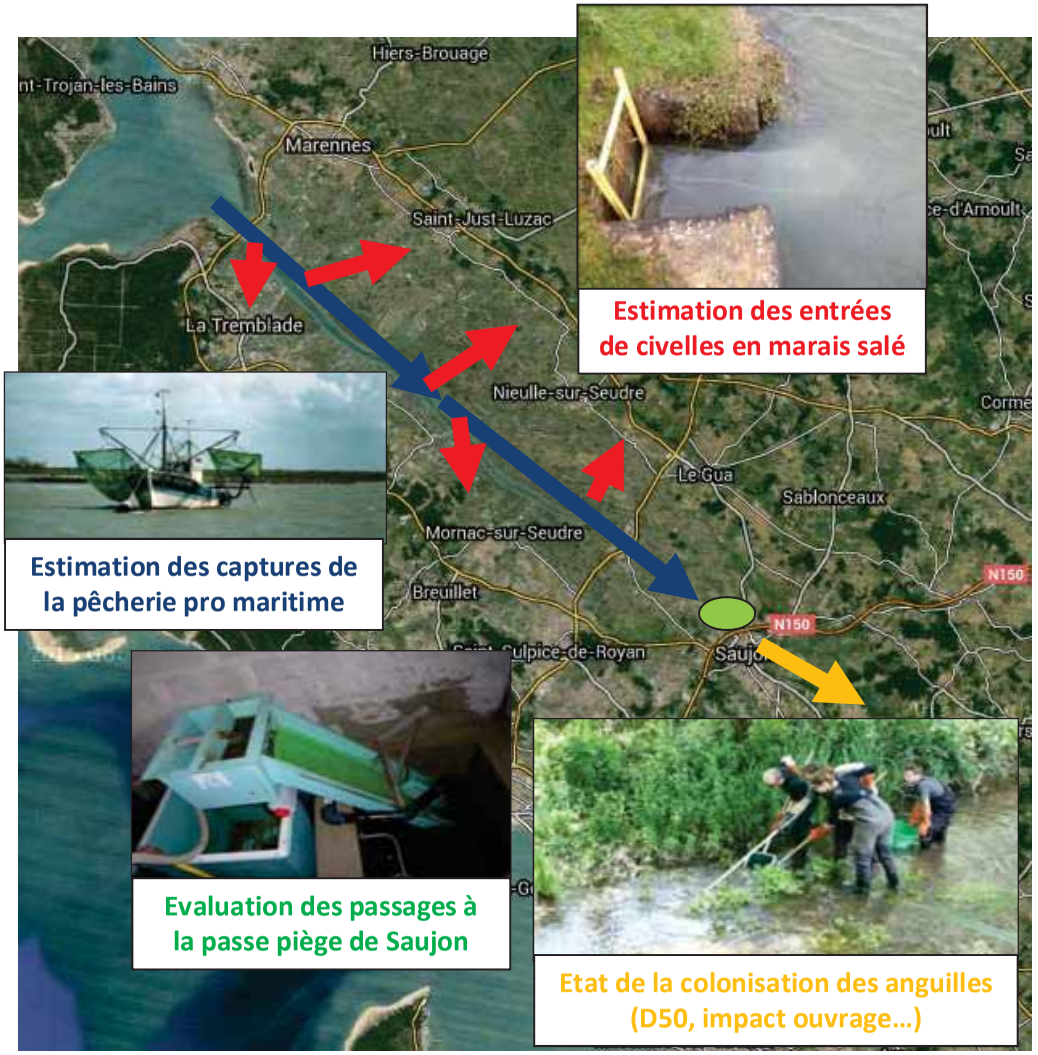

Objectifs sur le compartiment marais :

- Colonisation des civelles / estimation entrée
- Comportement des civelles
- Correspondance avec les captures pro

- Débuté en 2015 : 1er test – 6 FAP
- Mise en place du protocole sur 2016/2017 avec Master 2 au CREAA
- 11 FAP suivis, 72 sorties soit 240 opérations

Groupe Technique Anguille 08/09/2015

Cellule Migrateurs Charente Seudre
Les actions anguilles 2017
Suivis biologiques, comportements, évaluation

Colonisation en marais salés

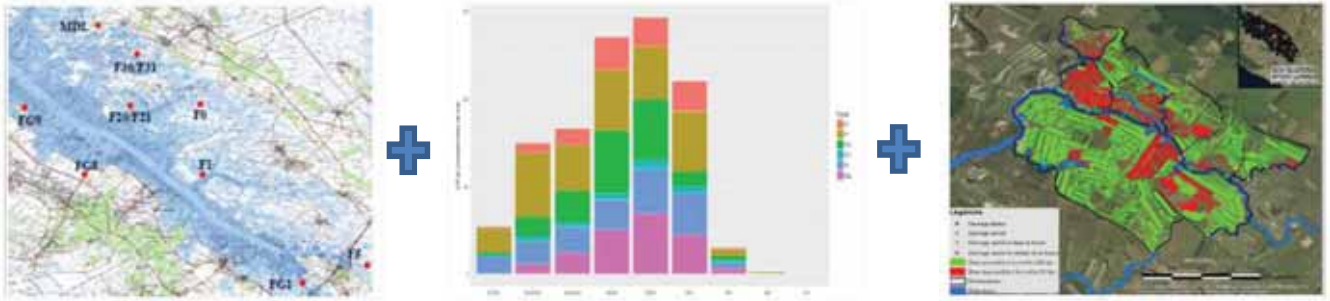

Estimation, marais RD
4 348 000 civelles entrées soit 1,3 t

Comportement des civelles

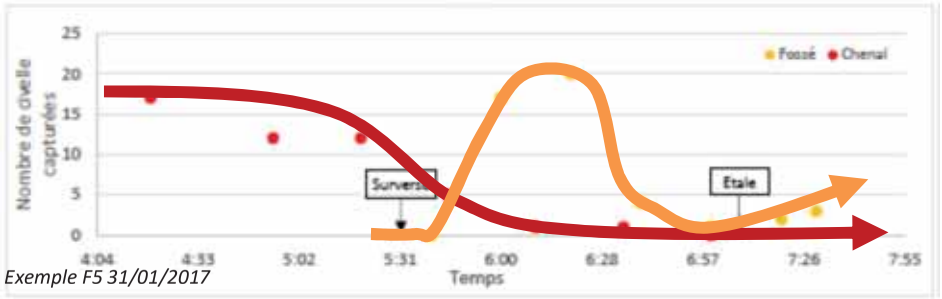

Exemple F5 31/01/2017

- Pic de passage entre 45min et 2h avant la PM
- Vérification du blocage au niveau des ouvrages

Correspondance avec les captures pro

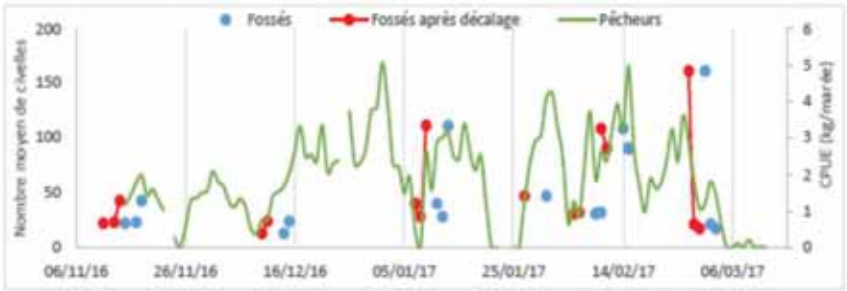

Correspondance avec les passages à Saujon

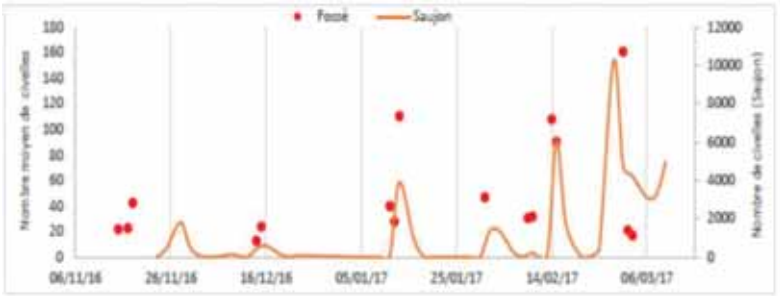

Groupe Technique Anguille 08/09/2015

Cellule Migrateurs Charente Seudre
Les actions anguilles 2017
Suivis biologiques, comportements, évaluation

La station de piégeage de Saujon

Durée du suivi : du 23 novembre 2016 à la fin d'année 2017
Nombre de relevés : 3 / semaine en routine
Temps d'arrêt : du 20 juin à aujourd'hui : gestion de l'eau non compatible avec le fonctionnement de la passe

➢Au total : **53,9kg de civelles passées** taille moyenne de 90 mm

Le suivis des pêcheurs professionnels maritimes

➢Débarquement anguille jaune en criée (3,6t en 2016)

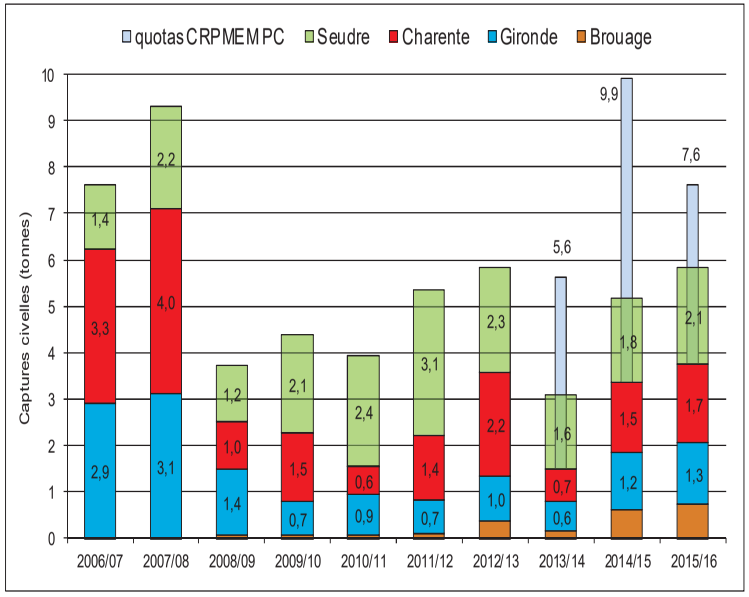

➢ 2015/2016 : quota conso atteint à 93% et quota repeupl à 66%

➢ Information sur la saison 2016/2017 :

- Charente 2,8 t
- Seudre 2,7 t
- Brouage : 0,41 t

Groupe Technique Anguille
08/09/2015

Cellule Migrateurs Charente Seudre
Les actions anguilles 2017
Suivis biologiques, comportements, évaluation

Le front de colonisation sur la Charente et la Seudre

Suivi en 2009-10-11 / 2013 / 2015 /2017
Master 2 au Groupement
Travail sur les données historiques 2007-2016
17 stations échantillonnées en 2017

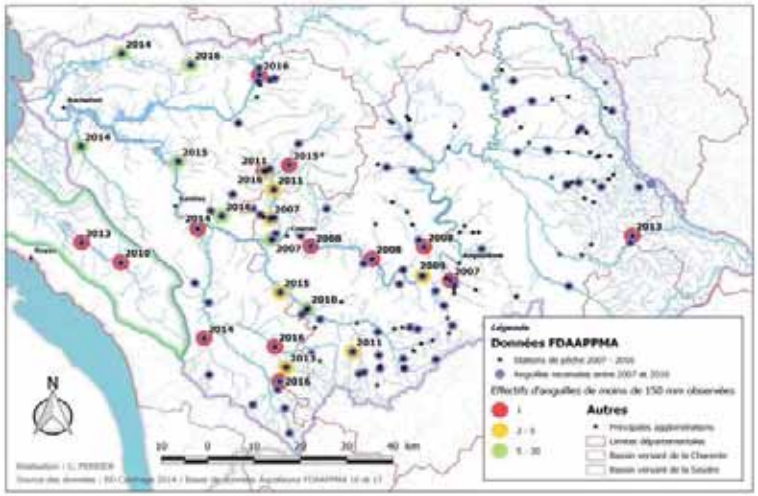

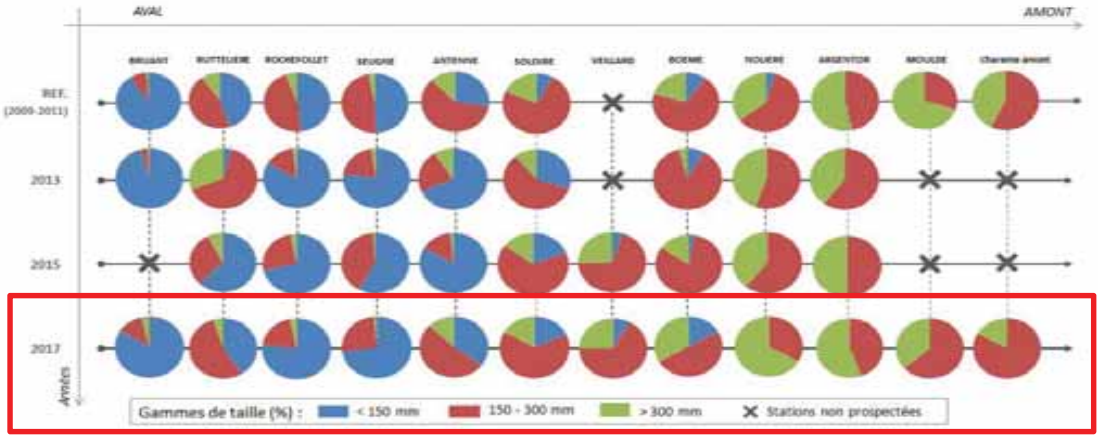

D50 (km à l'océan)	Etat Initial (2009-11)	2017
< 100 mm	87	137
< 150 mm	145	153

- Poursuite du vieillissement de la population
- Légère augmentation <10cm en 2017 / 2015
- Stagnation <15cm depuis 2013

Groupe Technique Anguille 08/09/2015

Cellule Migrateurs Charente Seudre
Les actions anguilles 2017
Suivis biologiques, comportements, évaluation

Poursuite des essais de suivi par l'utilisation des flottangs

Dans le cadre d'un programme AFB-IRSTEA et participation des acteurs locaux impliqués dans la démarche « suivi des anguilles en pied d'ouvrage » depuis plusieurs années

- ✓ Densifier le réseau de suivi de la colonisation, Déterminer la répartition des anguilles de moins de 15 cm sur les stations en pied d'ouvrage, recherche d'une méthode de détection d'accumulation et de flux en pied d'ouvrage
- ✓ 14 stations, 2 à 3 campagnes, 20 jours à 2 agents, 253 *Flottangs* ont été posés et capture de 494 anguilles

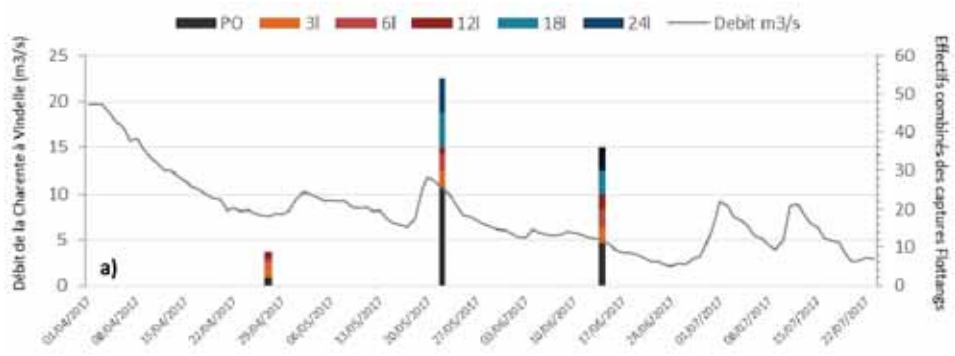

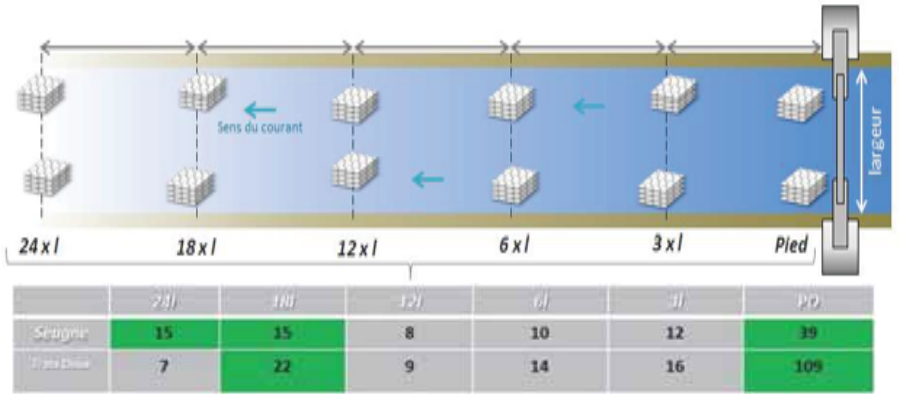

	24l	18l	12l	6l	3l	PO
Seugne	15	15	8	10	12	39
Trois Doux	7	22	9	14	16	109

- ✓ Cible <15cm (6-9 cm représente 71% des captures)
- ✓ Répartition des captures avec débits et distance à l'ouvrage

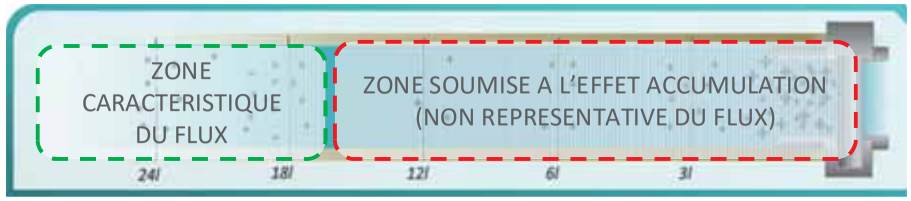

- ✓ Recherche de corrélation entre les captures flottangs et les pêche électrique : corrélation
- ✓ Recherche d'une approche d'un signal de répartition des individus en aval des ouvrages : flux et accumulation

Cellule Migrateurs Charente Seudre
Les actions anguilles 2017
Suivis biologiques, comportements, évaluation

Les repeuplements en anguilles sur le bassin charente

➢2012 : 270 kg marais Brouage

➢ 2013 : 232 kg Boutonne

➢2014 : 830 kg Boutonne

➢ 2015 : 500 kg sur l'axe Charente en amont de St Savinien : marquage 30% selon protocole.

- Aucune retrouvée dans les suivis de la Cellule.
- Suivi a 6 mois sur site : 12,8% de marquées / suivi à un an : 8,5% de marquées => sédentarisation des civelles

➢2016 : 800 kg sur l'axe Charente en amont entre Taillebourg et Chaniers.

- Suivi à 6 mois : 12,5% de marquées / suivi à un an : 11,5% de marquées => croissance faible
- Suivi renouvelé avec le réseau de la Cellule : attente des résultats !

➢2017 : 500 kg dans le marais de Brouage

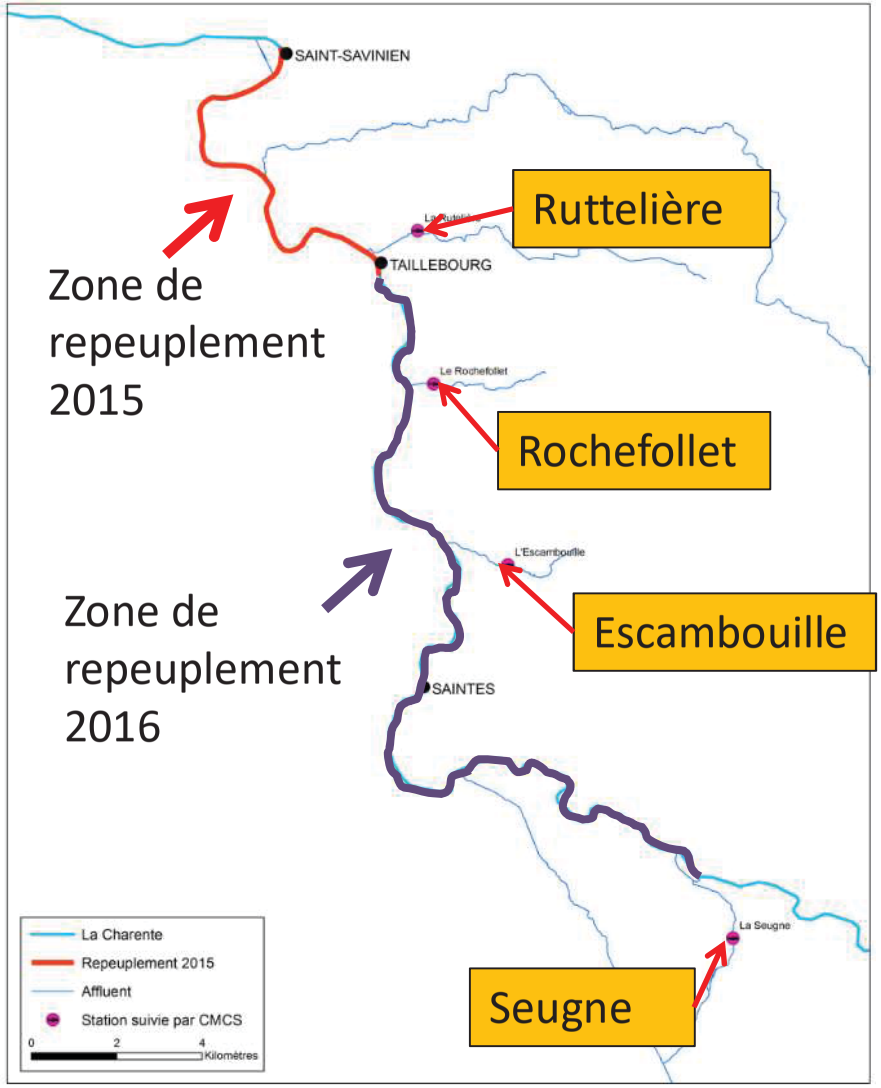

Groupe
Technique
Anguille
08/09/2015

Cellule Migrateurs Charente Seudre
Les actions anguilles 2017
Continuité écologique

L'état d'avancement de la restauration de la continuité écologique sur la ZAP

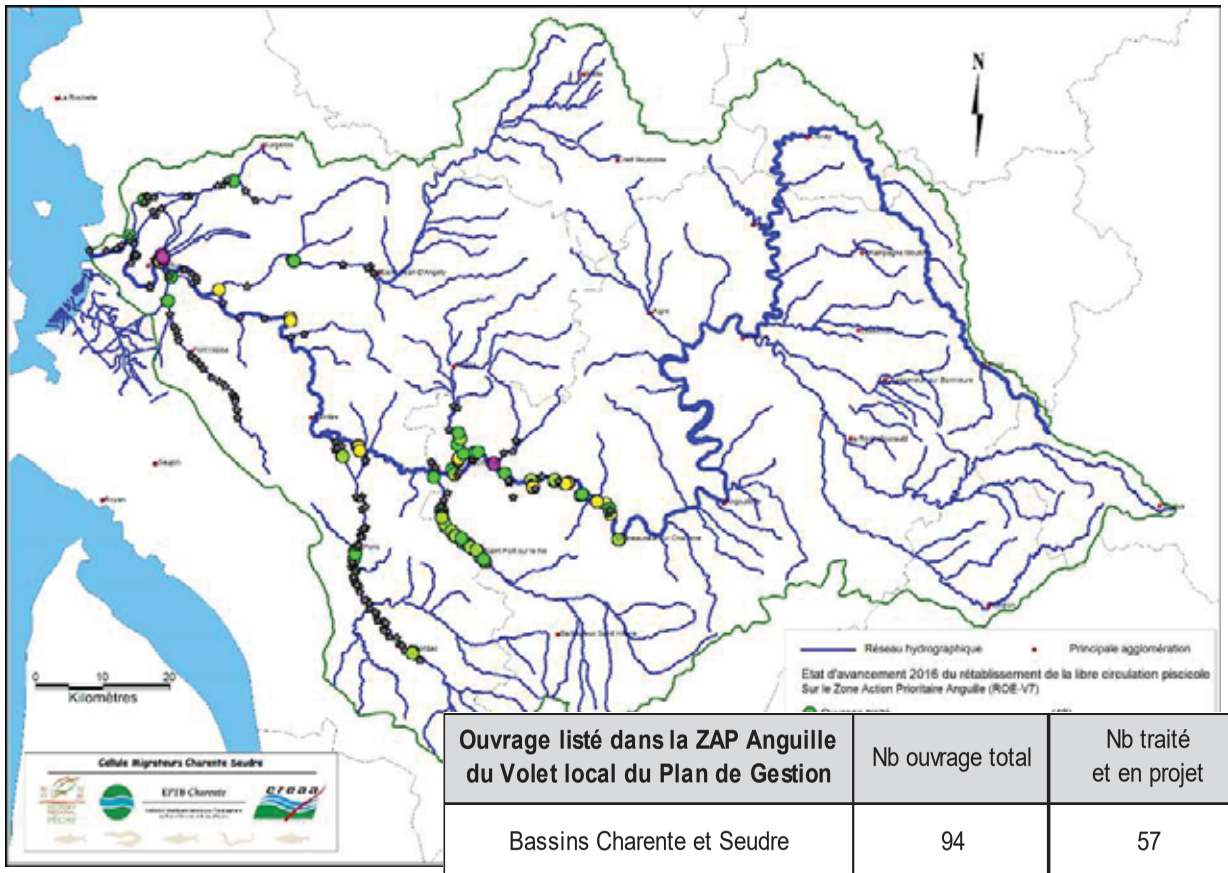

Territoire COGEPOMI :

- 59% d'ouvrages traité et en projet
- 28% d'ouvrages traités exclusivement

Ouvrage listé dans la ZAP Anguille du Volet local du Plan de Gestion	Nb ouvrage total	Nb traité et en projet	% Avancée	Nb traité exlusivement	% Avancée
Bassins Charente et Seudre	94	57	61%	32	34%
Bassin Charente	74	45	61%	30	41%
Bassin Seudre	20	12	60%	2	10%

Groupe
Technique
Anguille
08/09/2015

Cellule Migrateurs Charente Seudre
Les actions anguilles 2017
La communication et sensibilisation

Les Tableaux de bord anguilles Charente et Seudre

Etats et tendances (selon groupe de travail général)						
Espèces	2014		2015		2016	
	Etat	Tendance	Etat	Tendance	Etat	Tendance
Anguille Charente	mauvais	→	mauvais	↘	mauvais	→
Anguille Seudre	mauvais	→	mauvais	↘	mauvais	↘

Groupe
Technique
Anguille
08/09/2015

Cellule Migrateurs Charente Seudre
Les actions anguilles 2017
La communication et sensibilisation

Les animations de partenaires, les avis, les conseils apportés pour dynamiser les actions

- 65 appuis apportés en 2016 (conseil et animation pour la mise en place d'action de restauration)
- Participation et animation de Groupe de travail…

Les bulletins d'information, l'exposition itinérante, les animations grands public…

Bilan actions 2017

➔**Suivi de la montaison de l'anguille :**

- Passe piège du Pas du Bouc, 65 suivis en 2017
- Travaux en fin d'année pour étanchéifier fuite à travaux rampe brosses

Montaison station du Pas du Bouc - capture en biomasse (gr) par 24H

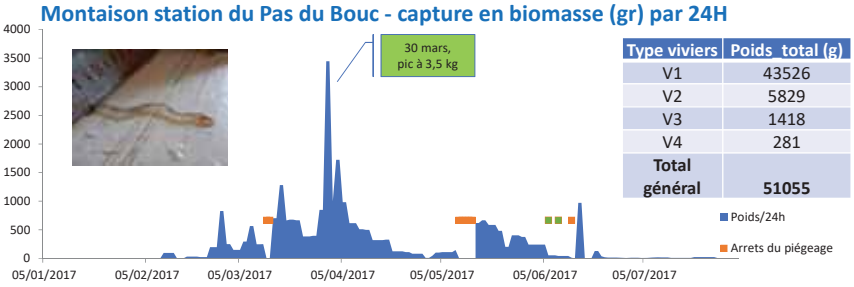

Type viviers	Poids_total (g)
V1	43526
V2	5829
V3	1418
V4	281
Total général	**51055**

➔ **Suivi de la colonisation de l'anguille : pêches électriques**

- Pêches électriques en pied d'obstacles ou sur des crastes : aval Pas du bouc, Langouarde, craste Dreyt, Berle de Lupian : *données en cours de traitement*

Bilan actions 2017

➔ **Suivi de la montaison de l'anguille (suite)**

Matériel :

- Engins passifs disposés en aval des 4 écluses (Pas du bouc, Langouarde, Joncru, Montaut) et passes à anguilles ou dans la passe à bassins
- 4 campagnes réalisées en 2017

Objectifs :

- Confirmer ou infirmer les possibilités de franchissement des passes à anguilles et multi-espèces de façon simple et reconductible (milieux profonds et peu profonds)
- Préciser les classes de tailles et le front de colonisation

Résultats préliminaires :

- Captures par Flottang confirment l'activité printanière max des anguilles en montaison
- Passage d'individus de taille inférieure à 90 mm (individus de l'année) même à Montaut
- Individus de moins de 90 mm ayant franchi la passe à bassins de Montaut
- Données non traitées –analyse selon les classes de vitesse, la position, la saisonnalité, type de maille

Action en collaboration avec IRSTEA

Projet 2018

SE 1 : mettre en place des suivis de la faune piscicole et de ses habitats

➔ **Suivi de la montaison de l'anguille**

- **Suivi de la Passe du Pas du Bouc** : de janvier février à fin juillet
- **Pêches électriques sur le BV** : craste Matouse, craste de la Goupilleyre, étang de Langouarde, berle de Garroueyre (juillet)
- **Suivi par Flottang** : aval des passes à anguilles du pas du Bouc, Langouarde, Joncru, Batejin, Montaut (partenariat IRSTEA) – mars à juillet

Bilan actions 2017

➔**Suivi de la dévalaison de l'anguille (Batejin)**

- Etablissement des protocoles de suivi en collaboration avec AFB, MIGADO, IRSTEA ➔ Cahier des charges
- Evaluation des coûts du matériel et dispositifs de piégeage
- Organisation du programme avec multipartenaires (SIAEBVELG, MIGADO, IRSTEA, FDAAPPMA 33)

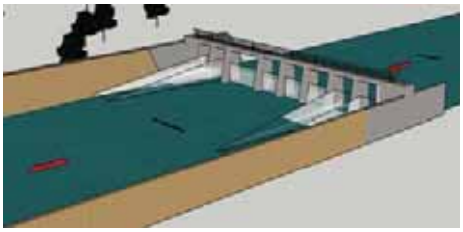

Projet 2018

FDAAPPMA PÊCHE & PROTECTION AQUATIQUE 33

➔ **Suivi de la dévalaison de l'anguille /ancienne écluse de batejin**

- Travaux projetés à l'étiage à partir de juin juillet ; dispositif de piégeage (grilles, défeuilleurs, filets, bassin de stabulation)
- Début du suivi prévu dès la finalisation du dispositif
- Comparaison de l'activité avec observations de MIGADO

Faible activité de dévalaison : avril-septembre

- 2 poses/relèves par mois
- Piégeage nocturne privilégié mais aussi test en diurne
- Piégeage en différentes conditions météo et hydrologiques

Forte activité de dévalaison : octobre-mars

- 2 poses/relèves par semaine
- Piégeage nocturne privilégié mais aussi test en diurne
- Piégeage en différentes conditions météo et hydrologiques
- Evaluation de l'efficacité : Capture Marquage Recapture

Projet	UGA	LIEU	Quantité déversée	Quantité marquée	Suivi N+0.5	Suivi N+1	Suivi N+3
2018	GDC	Cazaux Sanguinet	550 kg *(prévu)*	165 kg *(prévu)*			
2017	GDC	Lacanau	491 kg	151 kg	Classe de taille : 70-130 mm (Septembre 2017)		
2016	GDC	Lacanau	730 kg	228 kg	Classe de taille : < 130 mm. Aucun marquage	(Juillet 2017) en cours d'analyse Classe de taille : 100-170mm	
2015	GDC	Lacanau	430 kg	134 kg	Classe de taille : < 130 mm. Anguilles marquées	Classe de taille : 111-154 mm. Anguilles marquées	
2014	GDC	Cousseau	179 kg	60 kg	Suivi annulé : suivi N+2 (141-207mm) anguilles marquées	Classe de taille : 102 - 162 mm. Anguilles marquées	(Juin 2017) en cours d'analyse Classe de taille : 180-290mm
2014	GDC	Lacanau	228 kg	69 kg		Classe de taille : 103 – 137 mm. Aucune marquée. Une de 75 mm conservée (anguille marquée	(Mai 2017) en cours d'analyse Classe de taille : 180-290mm

ANNEXES 4

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

REÇU LE - 3 AVR. 2017

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Nouvelle-Aquitaine

Service Patrimoine Naturel
Site de Bordeaux

Affaire suivie par : Gilles ADAM
gilles.adam@developpement-durable.gouv.fr
Tél. : 05 56 93 32 97

Bordeaux, le 27 AVR. 2017

Le Préfet

à

liste des destinataires in fine

Objet : COGEPOMI Garonne Dordogne Charente Seudre Leyre du mercredi 10 mai 2017.

P. J. : Comptes-rendus des groupes techniques.

J'ai l'honneur de vous inviter à la réunion du COGEPOMI Garonne Dordogne Charente Seudre Leyre qui se tiendra le :

mercredi 10 mai 2017, à 14H30
à la DREAL Nouvelle-Aquitaine
Cité Administrative – Rue Jules Ferry
(Rez-de-Chaussée – SALLE 4)
33090 BORDEAUX

L'ordre du jour sera consacré à l'examen des demandes de modification des modalités de pêche formulées par les associations de pêcheurs professionnels.

À l'occasion de cette séance, les travaux des groupes techniques « Alose et Anguille » relatifs à ces demandes, seront exposés.

Le Préfet,
Pour le Préfet,
le Secrétaire général pour les affaires régionales

Michel STOUMBOFF

P2196

Tél. : 33 (0) 5 49 55 63 63 – fax : 33 (0) 5 49 55 63 01
Adresse postale : 15 rue Arthur Ranc – CS 60539 – 86020 Poitiers CEDEX

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

REÇU LE 11 JUIL. 2017

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Nouvelle-Aquitaine

Service Patrimoine Naturel
Site de Bordeaux

Affaire suivie par : Gilles ADAM
gilles.adam@developpement-durable.gouv.fr
Tél. : 05 56 93 32 97

Bordeaux, le 06 JUIL. 2017

Le Directeur régional,

à

Liste des destinataires in fine

Objet : COGEPOMI Garonne – Dordogne – Charente – Seudre – Leyre.

J'ai l'honneur de vous faire parvenir, ci-joint, le compte-rendu du COGEPOMI Garonne – Dordogne – Charente – Seudre – Leyre qui s'est déroulé le **mercredi 10 mai 2017**, à BORDEAUX.

Le directeur régional adjoint de l'Environnement,
De l'Aménagement et du Logement Nouvelle-Aquitaine
Site de Limoges

Jacques REGAD

Tél. : 33 (0) 5 49 55 63 63 – fax : 33 (0) 5 49 55 63 01
Adresse postale : 15 rue Arthur Ranc – CS 60539 – 86020 Poitiers CEDEX

GARONNE DORDOGNE • CHARENTE • SEUDRE • LEYRE 2015-2019	**COGEPOMI** **Co**mité de **Ge**stion des **Po**issons **Mi**grateurs	Date : **10-05-2017** à : **Bordeaux**

Relevé de **D**écision de **S**éance **P**lénière

Participants :

Voir fiches émargements.

Ordre du jour :

1/- Examen des demandes de modification des modalités de pêche

2/- Questions diverses

*****

M. REGAD, directeur adjoint de la DREAL Nouvelle-Aquitaine représente le Préfet de région pour présider le COGEPOMI. Il attire l'attention du comité sur l'application d'une obligation de réserve en période électorale. Le COGEPOMI revêt ici un caractère technique qui lui permet de fonctionner.

La réunion doit permettre de valider le positionnement du COGEPOMI concernant les demandes des pêcheurs professionnels en eau douce de Gironde, du Lot-et-Garonne et de Charente-maritime et des pêcheurs professionnels maritimes. Ces demandes ont été exprimées lors de la séance plénière du COGEPOMI du 8 février sur la base de courriers reçus tardivement. Le comité a mandaté les groupes techniques afin d'examiner les demandes de modification des modalités de pêche de l'alose feinte de la Grande alose et de l'anguille. Le comité alose s'est réuni le 20 février et le groupe anguille le 14 mars. Sur la base du rapportage des groupes techniques, les membres du COGEPOMI pourront s'exprimer avant qu'il soit procédé aux votes pour les demandes qui le nécessitent. Le président de séance souligne qu'il s'agit d'une procédure extraordinaire organisée dans des délais courts tenant compte des enjeux liés à l'exploitation des espèces.

Avant d'examiner les demandes, les modalités de fonctionnement du COGEPOMI sont rappelées. Une consultation des membres du COGEPOMI est en cours afin de renouveler la composition du COGEPOMI. Dans l'attente, l'arrêté de nomination en vigueur doit être respecté (cf. arrêté préfectoral du 24 juillet 2014 modifié par les arrêtés du 6 janvier 2015 et du 28 juin 2016).
Les textes du code de l'Environnement ne prévoient pas de suppléance ni de délégation de pouvoir. Dans ce contexte, les délégations de pouvoir ont été acceptées lors des précédents COGEPOMI. En cas de décès, l'art. R 436-50 du code de l'Environnement prévoit une nomination selon la procédure usuelle. Le décès de M. Labrousse, représentant des marins pêcheurs, non remplacé à ce jour, réduit d'une voix sur 4 l'expression des marins pêcheurs. Exceptionnellement, pour cette séance du 10/5, le COGEPOMI est interrogé sur l'acceptation d'un report de voix vers un autre membre du COGEPOMI. Le comité s'en tient à l'application de la réglementation.
Concernant les délégations de pouvoir, le président de séance propose l'élaboration d'un règlement intérieur précisant le fonctionnement du COGEPOMI. Cette proposition est acceptée par le COGEPOMI.

Position du Cogepomi

✓ *Préparer un règlement intérieur sur le fonctionnement du Comité de Gestion des Poissons Migrateurs fixant notamment les règles de délégation de pouvoir sur la base des instructions données par le code de l'Environnement en matière de composition et de représentation.*

Point 1 : Examen des demandes de modification des modalités de pêche de la grande alose et de l'alose feinte

La DREAL Nouvelle-Aquitaine animant le comité alose rapporte les discussions de ce comité. Le relevé de discussion de la réunion du 20 février a été adressé préalablement à l'ensemble des membres du COGEPOMI avec l'invitation.
Le comité alose a été mandaté par le COGEPOMI pour examiner techniquement les demandes. La composition du comité alose a été élargie afin d'assurer une représentation exhaustive des différentes catégories de pêcheurs et des administrations concernées.
Le comité a procédé à une actualisation des bilans sur les espèces concernées. Cet examen révèle une situation des espèces d'alose comparable à la situation déjà observées lors de la révision du PLAGEPOMI et lors de l'adoption du PLAGEPOMI 2015-2019.
Trois demandes sont ensuite examinées. Ces demandes des pêcheurs professionnels de modifier les règles de gestion de la pêche pour les deux espèces d'aloses ne recueillent pas d'expression favorable de la part des autres membres du comité alose pour les raisons suivantes :

- l'Etat de la population de grande alose n'a pas évolué de manière significative pour permettre de lever les interdictions de pêche sur la grande alose et restent très largement en dessous des seuils fixés par le PLAGEPOMI ;
- le choix de la réouverture de la pêche de l'alose feinte dans le Lot-et-Garonne reste du ressort des acteurs du département. Le groupe technique précise que ce département constitue la limite de l'aire de répartition et accueille les frayères les plus amonts avec des effectifs réduits ce qui peut justifier des mesures adaptées ;
- la pêche de l'alose feinte après le 15 mai et le changement de maille (45mm) sur les filets tramails utilisés la nuit doivent être considérés comme une augmentation de la pression sur l'alose feinte mais aussi comme une possibilité de capture accidentelle de grande alose dans un contexte défavorable pour cette espèce.

Le président de séance souhaite aborder les trois demandes indépendamment afin de recueillir l'expression du COGEPOMI.

Le représentant des professionnels en eau douce du Lot et Garonne estime que des éléments d'appréciation technique ne sont pas fondés et qu'il s'agit d'affirmation et de suppositions non étayées. L'exemple de l'estimation de la densité d'alosons est mis en avant pour expliquer que la méthode d'estimation n'est pas suffisamment expliquée. Il indique qu'il s'adressera sur ce point par courrier séparé aux absents, notamment aux élus.

Le président de séance rappelle que le travail du groupe technique est établi sur la base des éléments disponibles. Même en cherchant le maximum d'exigence il reste toujours des éléments inconnus. Il considère que les organismes et personnes ayant la connaissance sont membres du COGEPOMI. Si d'autres organismes ou personnes peuvent apporter des informations utiles ils peuvent être invités.

Demande 1 exprimée par l'association interdépartementale agréée des pêcheurs professionnels en eau douce du bassin Garonne : réouverture de la pêche de la grande alose

Après vérification du quorum, les membres du COGEPOMI sont sollicités pour donner leur avis sur la demande de réouverture de la pêche de la grande alose

Pour : 7	**Contre : 13**	**Abstention : 1**	**Votants : 21 sur 27**
Pêcheurs professionnels	Services de l'Etat Pêcheurs de loisir	Pêcheurs amateurs aux engins et filets	

Le représentant des fédérations de pêche précise sa position relative à la préservation de l'espèce dans le bassin

Position du Cogepomi

✓ *Le COGEPOMI ne modifie pas le plan de gestion pour ce qui concerne la gestion de la pêche de la grande alose*

Demande 2 exprimée par l'association interdépartementale agréée des pêcheurs professionnels en eau douce du bassin Garonne : réouverture de la pêche de l'alose feinte dans le département du Lot-et-Garonne.

Compte tenu des expressions recueillies en séance, le président confirme que le PLAGEPOMI, et notamment le tableau des périodes d'ouverture de la pêche de pêche page 84, reste applicable. Cette orientation de gestion permet au préfet du département d'adopter le mode de gestion qui estimera le plus adapté au contexte local. Quelle que soit cette issue, elle ne requière pas de modification du PLAGEPOMI en vigueur. Ainsi, cette question n'est pas soumise au vote du comité.
Le président de séance indique que l'avis du comité alose sera transmis au service de la DDT du Lot-et-Garonne chargé de la gestion de la pêche dans ce département.

Le pêcheur professionnel du Lot-et-Garonne relève l'incohérence des réglementations entre les départements avec une ouverture de la pêche de l'alose feinte en Gironde et une fermeture en Lot-et-Garonne. Il ajoute que la pratique de pêche professionnelle se fait sur des secteurs aval, qui ne correspondent pas aux secteurs de présence des frayères de grandes aloses. Les pêcheurs de loisir pratiquent leur activité sur les zones amont au niveau des frayères.
Le représentant des fédérations de pêche rappelle le soucis de gérer les aloses feintes mais également de protéger les grandes aloses. Une ouverture de la pêche de l'alose feinte en Lot-et-Garonne n'est envisageable que si elle concerne tous les pêcheurs qu'ils soient professionnels ou amateurs. Or une ouverture pour les amateurs conduirait certains pêcheurs à rechercher des grandes aloses notamment au moyen du coul ce qui constituerait une pression de pêche supplémentaire non souhaitée. L'avis du comité alose est une position de bon sens.

Position du Cogepomi

✓ *Le COGEPOMI ne modifie pas le plan de gestion pour ce qui concerne la gestion de la pêche de l'alose feinte laissant aux gestionnaires locaux le soin d'adapter la gestion de la pêche au contexte départemental tel que spécifié dans le tableau page 84 du PLAGEPOMI.*

Demande 3 exprimée par l'Association Agrée Départementale des Pêcheurs Professionnels en Eau Douce de la Gironde : Allongement de la pêche professionnelle de l'alose feinte après le 15 mai et changement de maille (45mm) sur les filets tramails utilisés la nuit

Après vérification du quorum, les membres du COGEPOMI sont sollicités pour donner leur avis sur la demande d'allongement de la période de pêche de l'alose feinte du 15 au 31 mai et la possibilité d'utiliser un filet à maille de 45mm de côté la nuit.

Pour : 7	**Contre : 13**	**Abstention : 1**	**Votants : 21 sur 27**
Pêcheurs professionnels	Services de l'Etat Pêcheurs de loisir	Pêcheurs amateurs aux engins et filets	

Position du Cogepomi

✓ *Le COGEPOMI ne modifie pas le plan de gestion pour ce qui concerne la gestion de la pêche de l'alose feinte tant au niveau des périodes de pêche qu'au niveau des mailles utilisables la nuit, précisées dans la mesure GP02 visant la préservation de la Grande alose.*

Point 2 : : Examen des demandes de modification des modalités de pêche de l'anguille jaune et de la civelle

MIGADO animant le groupe technique anguille rapporte les discussions de ce groupe de travail. Le relevé de discussion de la réunion du 14 mars a été adressé préalablement à l'ensemble des membres du COGEPOMI avec l'invitation.
Le groupe technique anguille a été mandaté par le COGEPOMI pour examiner techniquement les demandes. La composition du comité alose a été élargie afin d'assurer une représentation exhaustive des différentes catégories de pêcheurs et des administrations concernées.

Demande 1 exprimée par l'association interdépartementale agréée des pêcheurs professionnels en eau douce du bassin Garonne : modification des modalités de pêche de la civelle en Charente-Maritime

Les pêcheurs professionnels ont exprimé par écrit cette demande en rappelant le contexte de gestion de la civelle. La pêche de l'anguille de moins de 12cm (civelles) est gérée en France par un système de quotas : 60% pour le repeuplement et 40% pour la consommation. En zone fluviale la pêche professionnelle peut se pratiquer à l'aide d'un tamis à main de 1,2m de diamètre et 1,3m de profondeur. Le drossage est aussi autorisé dans certains secteurs (2 tamis de part et d'autre d'une embarcation de 8m maximum en déplacement avec un moteur de 60CV maximum).
Les pêcheurs professionnels fluviaux de Charente-Maritime (7 pêcheurs) souhaitent pouvoir pratiquer le drossage lors des pêches de civelles, ce qui permettrait un prélèvement plus régulier mais toujours dans le respect d'application des quotas.

Les demandeurs n'étaient pas présents à la réunion du groupe technique chargé d'examiner plus en détail la demande. Le Groupe Technique anguille du COGEPOMI met en avant que les informations techniques motivant cette demande sont insuffisantes pour donner un avis au COGEPOMI. Il invite les demandeurs à adresser lors d'une prochaine demande les éléments techniques correspondants, et de se rapprocher des gestionnaires locaux, que sont le Conseil départemental 17 et la DDTM17. Des éléments et un dossier technique sont nécessaires pour étudier cette demande.

Position du Cogepomi

✓ *Le COGEPOMI conditionne l'examen de la demande des pêcheurs professionnels en eau douce de Charente-Maritime à l'expression d'éléments techniques plus détaillés tant au près du COGEPOMI que des services départementaux gestionnaires de la pêche.*

Demande 2 exprimée par l'association départementale agréée des pêcheurs professionnels en eau douce de Gironde et par le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Nouvelle-Aquitaine : modification du calendrier de pêche de l'anguille jaune en Gironde.

En application de l'arrêté ministériel du 27 janvier 2014, la pêche peut être pratiquée dans le bassin Garonne-Dordogne-Charente-Seudre-Leyre, du 1er mai au 30 septembre pour toutes les catégories de pêcheurs. Au vu des difficultés rencontrées pendant la période estivale, les pêcheurs professionnels fluviaux de Gironde souhaitent modifier les dates de pêche de l'anguille jaune et proposent que la période de pêche soit du 1er mai au 31 juillet et du 1er septembre au 31 octobre.

Le CRPMEM Nouvelle-Aquitaine précise que vis-à-vis de la pêche maritime, ce changement de calendrier ne concernerait qu'un seul pêcheur dans l'estuaire de la Gironde. La demande initiale de porter à 7 mois au lieu de 5 la durée annuelle de la période de pêche en aval de la limite de salure des eaux, aurait permis une harmonisation du calendrier maritime avec la pêche des anguilles jaunes dans le bassin d'Arcachon. A défaut d'accord sur ce point, les marins pêcheurs demandent l'adoption d'un calendrier tel que souhaité par les professionnels en eau douce.

Les calendriers de pêche de l'anguille jaunes sont fixés par arrêtés ministériels. Le COGEPOMI n'est pas compétent mais peut donner un avis et le transmettre au Ministère en charge du sujet [*DREAL NA*]. Dés l'adoption des premiers calendriers de pêche, le choix d'une période de 7 mois appliquée au bassin d' Arcachon été fait indépendamment du COGEPOMI, notamment en raison du fait que le bassin d'Arcachon est en dehors du périmètre de compétence du COGEPOMI *[DREAL NA, DIRM SA]*. Concernant l'orientation de la pêche de l'anguille jaune en zone maritime, cela restera de la compétence de la Direction des Pêches Maritimes et cela se fera en concertation avec les pêcheurs professionnels maritimes [*DIRM SA*]

L'examen technique réalisé par le groupe technique anguille fait ressortir l'absence de consensus sur un calendrier unique de pêche de l'anguille jaune. Les services administratifs et de contrôle recherchent une simplification et une lisibilité de la réglementation et expriment l'utilité d'un calendrier unique pour l'ensemble des catégories de pêcheurs. L'AFB précise également que le changement de calendrier ne doit pas induire d'augmentation de la pression de pêche.

Le groupe technique anguille a relevé les expressions des différentes catégories de pêcheurs :

- professionnels en eau douce de Gironde [AADPPEDG] : du 1er mai au 31 juillet, puis du 1er septembre au 31 octobre
- professionnels maritimes [CRPMEM NA] : 7 mois du 1er avril au 31 octobre ou 5 mois du 1er mai au 31 juillet puis du 1er septembre au 31 octobre
- amateurs aux engins et filets du bassin expression des départements 16, 17, 24, 31, 40, 82 [ADAPAEF 33] : Pas de demande de changement, mais si les dates devaient changer du 1er avril au 31 août
- Pêcheurs de loisir [FDAAPPMA17] : su 1er mars au 31 juillet
- Pêcheurs de loisir [FDAAPPMA 33] : pas de modification des dates actuelles : du 1er mai au 30 septembre

Le président de séance note les éléments communiqués par le groupe anguille et indique qu'il fera remonter ces éléments traduisant l'absence de consensus au Ministère. Les motivations, notamment celles des pêcheurs professionnels qui évoquent les mortalités d'anguilles jaunes dans les nasses en période estivale au moins d'août sera rappelé. L'avis des services de l'Etat complètera la transmission.

Position du Cogepomi

✓ *La demande des pêcheurs professionnels et l'expression des différentes catégories de pêcheur seront transmises pour information aux services du Ministère en charge de la pêche compétent pour la définition du calendrier de pêche de l'anguille jaune.*

Séance plénière COGEPOMI 10 mai 2017

Compte-rendu de discussions du groupe technique anguille du 14 mars 2017

V. Lauronce
MIGADO, animation du Groupe Technique anguille du COGEPOMI

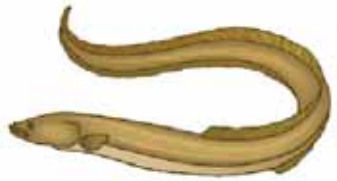

Compte-rendu de discussion du groupe technique anguille du 14 mars 2017

Suite au COGEPOMI de février 2017 des demandes spécifiques à la pêche de l'anguille ont été faites par les pêcheurs professionnels,

Le COGEPOMI a demandé au Groupe Technique anguille de se réunir pour donner un avis technique au COGEPOMI.

Rappel de la composition du Groupe Technique Anguille

- DREAL Nouvelle Aquitaine
- MIGADO
- AFB
- Cellule Migrateurs Charente Seudre
- CRPMEM
- AADPPEDG
- ADAPAEF du territoire du COGEPOMI
- FDAAPPMA du territoire du COGEPOMI
- IRSTEA
- EPIDOR (animateur Groupe Dordogne)
- SMEAG (animateur Groupe Garonne)
- EDF
- AEAG

Organismes invités pour la réunion du 14 mars 2017 :

- CDPMEM Gironde,
- CRPMEM Poitou-Charentes,
- AAIPPEDG,
- DDTM Gironde et Charente-Maritime,
- Département Charente Maritime,
- DIRM Sud Atlantique

Compte-rendu de discussion du groupe technique anguille du 14 mars 2017

Demande de modification des modalités de pêche de la civelle en Charente-Maritime

Demandeur : Association Agréée interdépartementale des pêcheurs professionnels en eau douce du bassin Garonne (AAIPPEDG)

Contexte

La pêche de l'anguille de moins de 12cm (civelles) est gérée en France par un système de quotas : 60% pour le repeuplement et 40% pour la consommation. En zone fluviale la pêche professionnelle peut se pratiquer à l'aide d'un tamis à main de 1.2m de diamètre et 1.3m de profondeur. Le drossage est aussi autorisé dans certains secteurs (2 tamis de part et d'autre d'une embarcation de 8m maximum en déplacement avec un moteur de 60CV maximum).
Les pêcheurs professionnels fluviaux de Charente-Maritime (7 pêcheurs) souhaitent pouvoir pratiquer le drossage lors des pêches de civelles qui permettrait un prélèvement plus régulier mais toujours dans le respect d'application des quotas.

Conclusion

Les demandeurs n'étaient pas présents à la réunion.

Le Groupe Technique anguille du COGEPOMI met en avant que les informations techniques motivant cette demande sont insuffisantes pour donner un avis technique au COGEPOMI. Il invite les demandeurs à adresser lors d'une prochaine demande les éléments techniques correspondant, et de se rapprocher des gestionnaires locaux, que sont le Département 17 et la DDTM17. Des éléments et un dossier technique sont nécessaires pour étudier cette demande.

Compte-rendu de discussion du groupe technique anguille du 14 mars 2017

Groupe Technique Anguille COGEPOMI
Garonne Dordogne Charente Seudre Leyre

Demande de modification du calendrier de pêche de l'anguille jaune en Gironde

Demandeur : Association Agréée Départementale des pêcheurs professionnels en eau douce de Gironde (AADPPEDG) et CRPMEM Nouvelle Aquitaine

Contexte

La pêche peut être pratiquée pour le bassin Garonne Dordogne Charente Seudre Leyre, suite à l'arrêté du 27 janvier 2014, du 1er mai au 30 septembre pour toutes les catégories de pêcheurs. Au vu des difficultés rencontrées pendant la période estivale, les pêcheurs professionnels fluviaux de Gironde souhaiteraient modifier les dates de pêche de l'anguille jaune et proposent que la période de pêche soit du 1er mai au 31 juillet et du 1er septembre au 31 octobre.

Conclusion

Compte-rendu de discussion du groupe technique anguille du 14 mars 2017

Groupe Technique Anguille COGEPOMI
Garonne Dordogne Charente Seudre Leyre

Demande de modification du calendrier de pêche de l'anguille jaune en Gironde

Demandeur : Association Agréée Départementale des pêcheurs professionnels en eau douce de Gironde (AADPPEDG) et CRPMEM Nouvelle Aquitaine

Conclusion

L'examen technique présenté au COGEPOMI fera ressortir les différentes demandes et l'absence de consensus sur un calendrier unique de pêche de l'anguille jaune. L'avis des services administratifs et de contrôle recherchant une simplification et une lisibilité de la réglementation sera également présenté.

Bilan des périodes de pêche souhaitées et avis :
- AADPPEDG : 1er mai au 31 juillet, 1er septembre au 31 octobre
- CRPMEM : 7 mois du 1er avril au 31 octobre ou 5 mois du 1er mai au 31 juillet, 1er septembre au 31 octobre
- ADAPAEF du bassin (17, 16, 24, 82, 31 et 40) : Pas de demande de changement, du1er avril au 31 août, si les dates devraient changer
- FDAAPPMA17 : 1er mars au 31 juillet
- FDAAPPMA 33 : pas de modification des dates actuelles : 1er mai au 30 septembre
- AFB et DREAL Nouvelle Aquitaine : changement possible de calendrier mais en adoptant un calendrier unique pour toutes les catégories de pêcheurs sur un même territoire

Compte-rendu de discussion du groupe technique anguille du 14 mars 2017

Membres du Groupe Technique Anguille du COGEPOMI

PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE

PECHEURS AMATEURS ET FILETS GIRONDE

Représentant les FDAAPPMA du bassin Garonne Dordogne

Opération financée par :

Association MIGADO

18 Ter Rue de la Garonne - 47520 LE PASSAGE D'AGEN - Tel : 05 53 87 72 42

www.migado.fr -